

Ordre National des Vétérinaires

"Vétérinaire, le professionnel garant du bien-être animal"

Sommaire de la journée

| | |
|--|------------|
| PRÉAMBULE | 8 |
| Le statut de l'animal aujourd'hui ? | 8 |
| Quelle place dans le Code de déontologie vétérinaire ? | 8 |
| TABLES RONDES | 16 |
| Bien-être animal, définitions scientifiques et perception sociétale | 16 |
| Bien-être animal, de la réglementation à la réalisation sur le terrain | 33 |
| INTRODUCTION APRÈS-MIDI | 55 |
| Les animaux et nous | 55 |
| TABLES RONDES | 67 |
| Animal de sport et d'endurance | 67 |
| Animal d'expérimentation | 72 |
| « Animal de compagnie et impératifs biologiques » | 77 |
| « Animal d'élevage en filières organisées » | 88 |
| « Animal en abattoir » | 94 |
| Expertise vétérinaire | 100 |
| CONCLUSION | 107 |

Journée animée par Fabrice ROSACI, journaliste

Fabrice ROSACI, journaliste

Bonjour, mesdames et messieurs. Bienvenue au Palais du Luxembourg, où est organisé ce colloque *vétérinaire, professionnel garant du bien-être animal* organisé par le Conseil national de l'*Ordre des vétérinaires* et sous le patronage de Gérard LARCHER, Président du Sénat et, probablement, le plus célèbre vétérinaire après Claude BOURGELAT. Le programme est chargé ; il figure dans cette Bible que vous avez entre les mains aujourd'hui. Y sont présentés tous les intervenants de la journée que j'aurai le plaisir d'interviewer lors des nombreuses tables rondes. Vous possédez également quelques indications concernant les déplacements, très codifiés eu égard au lieu et à la période que nous sommes en train de vivre.

Sans plus attendre, je vais vous demander d'éteindre vos téléphones, car nos débats vont être filmés et enregistrés. En ce qui concerne les personnes qui seront en tables rondes, si les téléphones sont en mode vibreur, il y aura tout de même des interférences sur l'enregistrement. Les autres personnes peuvent laisser leurs téléphones sur mode silencieux. Sans plus attendre, Michel BAUSSIER, Président du Conseil national de l'*Ordre des vétérinaires*, je vous passe la parole.

Michel BAUSSIER, président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires,

Merci et bonjour à tous. Monsieur le Directeur général, mesdames et messieurs les députés et sénateurs, mesdames et messieurs les présidents et Directeurs, chères consœurs, et chers confrères, mesdames et messieurs, sous le haut patronage de Monsieur le Président du Sénat ou, si je peux me permettre d'insister, comme cela a déjà été dit par Fabrice ROSACI, sous le haut patronage de Monsieur le Docteur vétérinaire Gérard LARCHER, président du Sénat, l'*Ordre national des vétérinaires*, pour la première fois de son histoire, laquelle est englobée dans celle d'un quart de millénaire de la profession vétérinaire mondiale, appelle à réfléchir et à débattre sur le rôle propre du vétérinaire en tant que professionnel, c'est-à-dire en tant qu'expert garant du bien-être animal. J'ai le grand plaisir d'accueillir en qualité d'invitée d'honneur, Madame Suzanne ANTOINE, président honoraire de Chambre à la Cour d'Appel de Paris et auteur d'un célèbre rapport remis au Garde des sceaux il y a une dizaine d'années. Madame ANTOINE honore aujourd'hui l'*Ordre national des vétérinaires* de sa présence, hautement symbolique, même si, vous le comprendrez, nous privilégierons ici, et en tant que vétérinaires, les approches d'acteurs de terrain et d'experts par rapport à l'approche spécifiquement juridique, qui est une affaire de juristes et non une affaire de vétérinaires à proprement parler. Pendant longtemps, trop peut-être, l'*Ordre national des vétérinaires* s'en tenant à ses missions institutionnelles administratives et juridictionnelles en lien avec la déontologie vétérinaire renvoyait souvent le débat sur la santé publique et surtout celui sur le bien-être animal à la conscience propre et à l'engagement personnel de chacun de ses membres. C'était sans compter avec le fait que les pouvoirs publics, mais également le public, la société et les citoyens de France considèrent l'*Ordre* comme un des représentants les plus naturels de la profession privée réglementée de vétérinaire. Le silence gardé par l'*Ordre* dans les débats de société contemporains tant dans le domaine de la

biodiversité que dans ce que l'on a appelé successivement « la protection animale » puis « le bien-être animal » était incompris, voire très mal perçu par ceux qui attachent du prix au fait que les animaux soient bien traités dans notre Monde. Depuis la *Loi agricole d'avenir* du 13 octobre 2014, et l'ordonnance législative du 31 juillet 2015 -j'insiste sur l'année 2015- réformant l'*Ordre national des vétérinaires*, réforme que nous avons vivement souhaitée, l'*Ordre* a dorénavant la possibilité de participer à toute action dont l'objet est d'améliorer la santé publique vétérinaire, y compris le bien-être animal ; c'est écrit dans la loi. Ce nouveau cadre législatif donne toute légitimité à la tenue aujourd'hui, le 24 novembre 2015, de ce premier colloque de l'*Ordre national des vétérinaires*.

Les maîtres des animaux, que ce soient des animaux de compagnie, de sport et de loisirs comme de production, qui font plutôt spontanément confiance aux vétérinaires, et notamment aux praticiens, sur ces questions et dont ils savent apprécier l'expertise pragmatique et le sens des solutions concrètes, ne pourront sans doute que se réjouir de cette évolution législative.

La présence aujourd'hui à nos côtés de Monsieur Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'Alimentation, du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, témoigne comme sur d'autres thèmes et assurément sur celui-ci, de la nécessité d'un partenariat de qualité entre le secteur public et le secteur privé, entre les pouvoirs publics et l'*Ordre*. Aujourd'hui, nous réunissons des personnalités d'horizons différents, qui ont chacune une sensibilité particulière vis-à-vis de la bientraitance animale. Je tiens à affirmer d'emblée, notamment dans la période difficile et profondément triste de notre histoire de France que nous traversons en ce moment même, que l'*Ordre national des vétérinaires*, instance pour qui laïcité et respect de la République sont des valeurs immanentes, ne se préoccupe sur ce thème comme sur d'autres ni de religion, ni de traditions, ni de politique. Il n'est pas question pour l'*Ordre national des vétérinaires* de céder à un quelconque groupe de pression ou à une vague idéologique. Mais si s'introduire dans le débat public sur la santé publique ou bien, comme aujourd'hui, sur le bien-être animal signifie faire de la politique, alors je revendique ceci. L'*Ordre national des vétérinaires* de France, qui a institutionnellement la culture de la conciliation et du consensus, celle de l'équilibre également, qui n'est pas celle de l'immobilisme au sens où l'équilibre recherché par l'*Ordre* est toujours un équilibre dynamique, c'est exact, France fera aujourd'hui de la politique. Il s'agira de la politique au sens le plus noble du terme, dans l'intérêt général de la Nation.

Cette journée va être animée par Monsieur FABRICE ROSACI, journaliste, que je remercie dès maintenant pour son implication dans notre colloque. Après un préambule juridique qui sera présenté par Madame DESMOULIN-CANSELIER, Docteur en droit privé, nous aurons ce matin deux tables rondes. En début d'après-midi, le professeur Yves COPPENS, paléanthropologue et professeur émérite au Collège de France, nous aidera à prendre de la hauteur, et peut-être du recul, jusqu'à quelques millions d'années en arrière, avant que les tables rondes qui suivront n'explorent différents rôles de sentinelles possibles du vétérinaire dans le domaine qui nous rassemble aujourd'hui. Je vous retrouverai au moment de

conclure ce colloque, après une intervention de Monsieur Loïc ÉVAIN, Chef des vétérinaires officiels de notre pays, qui nous rejoindra cet après-midi. Je vous souhaite, bien entendu, à toutes et à tous un excellent colloque. Je cède d'abord la parole à Monsieur Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'Alimentation, qui va nous livrer immédiatement la vision du ministère sur le sujet du bien-être animal. Merci.

Applaudissements.

Patrick DEHAUMONT, Directeur général de l'Alimentation,

Monsieur le président, cher Michel, mesdames et messieurs les élus, chers amis, merci beaucoup, pour cette initiative, ce colloque et cette occasion de réfléchir collectivement sur le bien-être animal, sous l'égide de l'*Ordre de vétérinaires*. Comme vous l'avez rappelé, c'est une responsabilité nouvelle ou exacerbée, d'une certaine façon, qui était consacrée dans la loi pour l'*Ordre national des vétérinaires* et cela constitue un point essentiel s'agissant d'un sujet extrêmement sensible. Vous aurez l'occasion d'en débattre aujourd'hui. Cela nous permettra de mieux prendre en compte le rôle de chaque acteur, notamment des vétérinaires qui occupent un rôle important sur le terrain, à côté des éleveurs et des détenteurs d'animaux et de mettre également en exergue le rôle que peut et doit jouer l'*Ordre national des vétérinaires*. Permettez-moi d'abord de replacer en quelques minutes ce sujet dans un contexte un peu plus général.

Nous approchons du mois de novembre et nous sommes à quelques jours d'un événement majeur, la COP 21. Cette conférence sur la question du dérèglement climatique est une conférence à enjeu qui va réunir à Paris de très nombreux Chefs d'État, et se tient un moment où il existe des tensions géopolitiques majeures au niveau du globe et où notre pays a été durement touché. Le Président a fait allusion à ces actes ignobles qui nous imposent de continuer, de rester debout et de traiter les sujets de fond et à enjeux pour les générations futures. En ce sens, la COP 21 est un enjeu majeur. Le bien-être animal est un des sujets entrant dans ces considérations. Pourquoi ? L'enjeu en termes de durabilité pour les générations futures consiste à répondre à un certain nombre d'attentes des populations au niveau mondial et de façon durable. Il ne s'agit pas d'y répondre de façon temporaire, ponctuelle. Parmi ces attentes, j'en ai relevé deux. La première attente est l'alimentation, bien entendu. On en parle beaucoup, mais il s'avère vraiment important que nous puissions la replacer dans une perspective de durabilité et dans celle du dérèglement climatique et des fragilités auxquelles est exposée la planète. On dit souvent qu'à l'horizon 2050 ce seront environ 10 milliards d'individus qui seront sur la planète et qu'il faudra nourrir. Nous savons pertinemment que l'augmentation du besoin en protéines afin de nourrir mondialement cette population sera tout à fait importante. Or, qui dit besoin en termes de protéines, dit notamment, besoin en termes de protéines animales et, par conséquent, d'élevage. Ne nous y trompons pas, les questions de bien-être animal sont essentielles afin de répondre à ce besoin et à cette demande. Cela contribue, en effet, à répondre à des questions éthiques vis-à-vis de la population animale et également à des questions sanitaires. Le bien-être animal,

en effet, contribue au bon état sanitaire des productions animales et, par conséquent, à l'aspect sanitaire des denrées, à leur qualité et à la durabilité de leur production.

Nous devons garder en perspective cette première attente en matière d'alimentation. J'ai évoqué 2050, avec les dix milliards éventuels d'habitants sur la planète. Nous savons qu'à l'horizon de 2100-2200, la population aura diminué à nouveau et les besoins de consommation alimentaires et énergétiques seront alors, en théorie, inférieure. Cependant, il convient de passer ce cap d'augmentation, ce pic très important. Je replace donc ceci dans la perspective de la durabilité et du dérèglement climatique.

À côté de cette attente en matière d'alimentation, un autre type d'attente des populations et de notre société, s'exprimant de plus en plus fréquemment, est l'attente relative à des sujets relevant davantage de l'éthique, du mieux vivre ensemble et le bien-être animal en est un excellent exemple. La prise de conscience sur ce sujet est de plus en plus forte. Cela a été rendu possible et facilité, bien entendu, dans nos sociétés, mais également dans beaucoup de pays émergents par l'augmentation de la demande en matière d'animaux de compagnie. La production et le commerce des animaux de compagnie est une pratique qui s'est beaucoup développée. Mais il existe aussi un besoin croissant d'explications et d'information. Il s'exprime peut-être également parce que nos populations, notamment citadines, sont de plus en plus éloignées de l'agriculture et ressentent un besoin d'explications et de meilleure connaissance de la façon dont la production agricole et, notamment, la production animale, peut être mise en œuvre.

Cette prise de conscience a été très fortement amplifiée par un certain nombre d'actions et de communications médiatiques. Hier soir encore, sur une chaîne publique, se tenait une émission sur « L'animal, une personne ? » C'est un sujet qui a une accroche très forte auprès d'un grand nombre de nos concitoyens. Des sujets parfois moins légers ont également été soulevés par les médias. Je pense, notamment, aux dossiers de l'abattoir d'Alès, qui a largement défrayé la chronique il y a quelques semaines par la mise en évidence d'actes anormaux et intolérables, qui font d'ailleurs l'objet d'une action en justice. Il ne faudrait surtout pas en faire une généralité, mais il convient d'être capable, lorsque des événements de ce type-là sont mis en évidence, de les objectiver et de prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre en place des sanctions, si elles sont justifiées, vis-à-vis de ceux qui ont failli et de les corriger ensuite pour éviter qu'elles ne se reproduisent ici ou ailleurs. Tous ces éléments éveillent de plus en plus la conscience du public sur ces sujets. Nous devons absolument prendre ces questions à bras-le-corps, ne pas faire d'omerta et les traiter de manière extrêmement sérieuse.

Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, a souhaité, il y a déjà quelques mois, et ce n'est donc pas lié aux derniers événements puisque cela fait un peu plus d'un an que nous en avons parlé avec lui, de mettre en chantier une stratégie rénovée s'agissant du bien-être animal. Nous avons travaillé à cette stratégie au sein des services, bien entendu, et très activement avec les parties prenantes, notamment à travers un Comité d'experts en matière de bien-être animal placé auprès du CNOPSAV, le *Conseil National*

d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale. C'est une instance dont je salue les contributions sur tous les sujets sanitaires et, notamment, sur le bien-être animal puisque cette instance, avec son groupe d'experts, a travaillé sur cette stratégie, qui sera déclinée selon cinq axes.

Le premier axe est destiné à avoir une vision globale, le deuxième au partage de connaissances, à la recherche et à l'innovation, un axe est relatif à la responsabilité des acteurs, d'autres sur l'évolution des pratiques, un sur la réactivité en cas de maltraitance et un cinquième, tout aussi fondamental que les quatre précédents, relatif à l'information et à la communication. Ce document de stratégie globale va être décliné en feuille de route, à la demande du ministre, avec l'aide du Comité d'experts déjà cité du CNOPSAV, c'est-à-dire avec l'ensemble des parties prenantes. Nous aurons l'occasion, en début d'année prochaine, lorsque la feuille de route sera finalisée, de communiquer plus largement avec l'ensemble des acteurs sur ce sujet afin de déployer cette stratégie. L'ambition est d'avoir une appréhension globale de la question et de ne pas se limiter à tel ou tel axe. Nous pouvons donc continuer à avancer sur ce domaine.

Cependant, cela étant dit et pour conclure, je voudrais, si vous me le permettez, insister sur deux éléments principaux. En effet, l'efficacité de la stratégie que nous essayons de revisiter et que nous allons développer ne pourra exister qu'à certaines conditions. La première est que nous ayons tous collectivement parfaitement conscience de la responsabilité de chacun des acteurs. Il est évident que l'efficacité de cette stratégie ne pourra être pleine et entière que si l'ensemble des acteurs est parfaitement mobilisé. En premier lieu, je citerai les éleveurs, les détenteurs et les vétérinaires, qui occupent un rôle fondamental. Avec ce colloque aujourd'hui l'Ordre national des vétérinaires permet de bien prendre en compte ces différentes dimensions et de placer correctement le vétérinaire dans ce rôle essentiel et ce d'autant plus, comme l'a évoqué Michel BAUSSIÉ et vous en parlerez dans la journée, qu'un même vétérinaire a plusieurs facettes. Nous y tenons, et cela a été réaffirmé à travers la loi. Il a la facette du professionnel de soins vis-à-vis de l'animal que le client lui confie, mais également celle de vétérinaire mandaté jouant un rôle essentiel en matière de santé publique vétérinaire et conduisant à une responsabilité vis-à-vis d'une action de l'État ; nous y tenons tout particulièrement. C'est pour cette raison qu'un certain nombre d'évolutions législatives ont eu lieu.

Le second élément sur lequel je souhaite insister est le fait que l'efficacité de cette stratégie ne pourra, par ailleurs, être pleine et entière que si elle ne se limite pas dans sa réflexion et dans sa poursuite aux frontières nationales. Il faut absolument que nous envisagions le sujet au-delà des frontières, au niveau européen et international, pour des raisons d'équité et d'efficacité de l'action, mais aussi de compétitivité. Il ne faut pas, et il n'y aurait rien de pire, s'imposer des mesures sans chercher à les imposer également à nos partenaires dans les autres pays. Sur ce sujet, il me semble que le dispositif communautaire est déjà relativement fourni pour le niveau européen. J'appelle de mes vœux que l'on puisse travailler avec la Commission européenne et les états membres d'une façon un peu différente, afin de

partager nos visions en termes de stratégie en matière de bien-être animal, que l'on puisse améliorer nos échanges de bonnes pratiques et que nous ne cherchions pas sur ces points à surréglementer par rapport à ce qui existe déjà. Je m'interroge : utilisons-nous déjà suffisamment ce qui existe ? Je pense qu'il faut faire preuve d'un certain bon sens, notamment vis-à-vis de l'Europe, et concernant les aspects européens et internationaux, et qu'il est important, par ailleurs, qu'en bonne intelligence et avec les états membres et la Commission européenne nous puissions également partager une vision afin de pousser vers une élévation du niveau de ce qui se fait en matière de bien-être animal dans un certain nombre de pays tiers. Au-delà de la question d'éthique, nous revenons à celle de compétitivité. Nous avons incité d'ailleurs, depuis deux ans environ, le développement à l'ISO d'une norme en matière de bien-être animal, puisqu'aujourd'hui, au niveau international, il existe assez peu de choses. L'OIE, avec, à sa tête Bernard VALLAT, a poussé aussi un certain nombre de sujets en la matière. Mais il me semble qu'il est nécessaire que nous ayons une appréhension globale du sujet sur l'ensemble de la planète. Cela s'accorde très bien avec la problématique de la COP 21 que j'évoquais en début d'intervention. Il convient que nous ayons une approche homogène et que nous élevions de manière progressive et cohérente le niveau en matière de bien-être. Cela n'empêche pas, bien entendu, de mettre en place toutes les mesures nécessaires lorsque des anomalies majeures sont constatées.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais vous dire. Je me réjouis sincèrement de la tenue de ce colloque et je tiens à remercier à nouveau le président, Michel BAUSSIÉ, pour cette initiative. Je suis convaincu que vos débats d'aujourd'hui seront extrêmement riches. Sachez que vous pouvez compter sur le ministère de l'Agriculture sur ces sujets-là. Lorsque je dis « vous », je m'adresse, bien entendu, au président de l'Ordre national des vétérinaires qui a mis en place ce colloque, mais également à l'ensemble des acteurs présents dans la salle. Je souhaite ardemment, en effet, que nous puissions avancer ensemble sur ce sujet, notamment afin de déployer la stratégie que j'évoquais à l'instant. Merci de votre attention et bons travaux.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Merci, Monsieur le Directeur général de l'Alimentation.

PRÉAMBULE

Le statut de l'animal aujourd'hui ?

Quelle place dans le Code de déontologie vétérinaire ?

Fabrice ROSACI,

Je vais passer la parole à présent à Madame DESMOULIN-CANSELIER, Chargée de recherches en *droit et changement social* au CNRS et auteur d'un livre édité en 2006 aux Presses universitaires, *L'animal entre sciences et droit*, qui a reçu à l'époque le *Prix Jean CARBONNIER de la recherche sur le droit et la justice*. Prenez ma place.

Sonia DESMOULIN-CANSELIER, docteur en droit, chargée de recherche CNRS, UMR 6297 (CNRS/Université de Nantes)

Merci beaucoup. Bonjour, je suis très heureuse et très honorée d'être devant vous aujourd'hui. Je voudrais remercier très sincèrement les organisateurs et tout d'abord l'Ordre et Michel BAUSSIER. J'aurai une pensée particulière pour Yves LEGEAY qui m'honore de sa confiance et de son amitié, je crois. C'est, à mon sens, un rendez-vous important et je suis également honorée de faire partie d'un beau programme et de parler aujourd'hui devant une assemblée qui, me semble-t-il, peut jouer un rôle important pour faire concrètement avancer la protection des animaux en France. Il était temps, sans doute, qu'un tel colloque ait lieu. Il m'a été proposé, par conséquent, de parler en préambule, en m'offrant un programme sous forme d'une double question, que je vais essayer de dérouler pour vous aujourd'hui ce matin. Je dois insister moi aussi, en préambule de mon préambule en quelque sorte, sur la complémentarité des deux normativités qui sont ici convoquées, la normativité déontologique et la normativité juridique, puisque nous avons là deux types de normes s'adressant à des signataires différents et poursuivant des objectifs distincts : d'un côté la déontologie, cet ensemble de devoirs inhérents à l'exercice d'une activité professionnelle libérale et, le plus souvent, définie par un Ordre professionnel et d'un autre le droit, au sens de droit objectif, cet ensemble de règles de conduite socialement édictées et sanctionnées, qui s'impose à tous les membres d'une société concernée. Il s'agit de deux registres normatifs complémentaires, même si cette complémentarité s'exprime aujourd'hui de manière un peu particulière, puisque depuis 1992 le *Code de déontologie vétérinaire* est édicté par décrets adoptés en Conseil d'État et a donc valeur réglementaire et que ses articles figurent dans la partie réglementaire du *Code rural*. Cette complémentarité s'exprime également de manière particulière, puisque la profession, tout comme l'*Ordre*, est organisée légalement et réglementairement. Cependant, le droit n'a pas fait disparaître la spécificité de la démarche et des prescriptions déontologiques, et j'insiste sur ce point. Elles jouent leur rôle. Les juridictions ordinales sont clairement distinctes des juridictions judiciaires et il convient toujours de distinguer les fautes disciplinaires de fautes civiles ou pénales, même si elles entretiennent un cousinage indéniable. Ce sont deux normativités

complémentaires qui concourent à exprimer ensemble les valeurs promues par une société donnée à un moment précis. De toute évidence, les rapports que nous entretenons avec les animaux sont tout imprégnés de valeurs. La société française, je n'ai nul besoin d'insister sur ce point, a beaucoup évolué depuis le milieu du XIXe siècle. De société rurale, nous sommes devenus une société urbanisée, industrialisée, où la place des animaux est ambivalente, avec une exploitation de masse des animaux de rente, dans des conditions inimaginables pour l'éleveur du XIXe siècle, comme pour l'élève de BOURGELAT, mais aussi avec le développement d'un nouveau rapport affectif à l'animal de compagnie et d'un discours sur le respect de la vie et de la sensibilité. Le droit français a évolué en conséquence et contient, au moins dans ses textes, des affirmations claires de cette reconnaissance de la sensibilité animale. La déontologie vétérinaire, de son côté, s'est également adaptée à des pratiques changeantes, de l'hippiatrie de BOURGELAT à la prise en charge sanitaire d'élevages industriels, jusqu'aux spécialisations de la médecine des animaux pour mieux prendre en charge les animaux de compagnie, mais aussi aider davantage leurs maîtres et propriétaires. La déontologie vétérinaire porte ses valeurs : honnêteté, droiture et compétences, exercice loyal de la concurrence, respect des engagements et indépendance. Il faut désormais y ajouter le respect pour les animaux. Cela peut sembler être une évidence, tant le spécialiste de la santé animale paraît devoir être au premier plan concerné par la protection des animaux, mais du point de vue de la profession, cela représente en réalité un changement profond sur lequel je reviendrai après avoir évoqué l'évolution des règles juridiques et la question du statut de l'animal en droit français.

Pourquoi parler du statut de l'animal au singulier ? Le statut juridique, si l'on en croit le vocabulaire juridique CAPITANT, qui fait référence en tout à l'Université française, est un ensemble cohérent de règles applicables à une catégorie de personnes ou à une institution et qui en détermine, pour l'essentiel, la condition et le régime juridique, mais c'est aussi un mot qui peut être utilisé afin de désigner un ensemble de règles relatives à une matière.

Que faut-il tirer de cette définition ? D'abord l'idée que la notion de statut renvoie à celle de cohérence, cohérence des dispositions, qui peut se décliner soit en absence de désordre, en un ordonnancement de règles qui se contredisent ou se chevauchent, soit en une idée de possible unicité. C'est alors, dans la continuité de ce premier point, la question de l'existence d'une figure univoque en droit de l'animal, qui s'exprimerait dans un régime unique, se subdivisant éventuellement, mais contenant un socle commun de règles fondamentales. C'est là que l'on comprend le recours au singulier. Mais, nous l'avons vu, la définition renvoie aussi à l'idée implicite de personne. Car la notion de statut évoque le pivot autour duquel le droit est constitué, ce qui est perçu comme le support des meilleures protections juridiques. Il existe une ambiguïté, toutefois, s'agissant du débat autour du statut juridique de l'animal : est-ce vraiment la personne juridique comment entité, support de droit et d'obligations et titulaire d'un patrimoine qui est utilisée ici comme référence ou n'est-ce pas plutôt la personne humaine, qualifiée de personne physique en droit ? En tout état de cause, c'est ici la fonction symbolique du droit qui véhicule des valeurs et en proclame certaines, avec l'idée que si le droit peut recueillir certaines valeurs, il peut également les imposer à

ceux qui ne les respectent pas, qui est ici sollicitée. Ceci permet de comprendre pourquoi la problématique de la protection accordée aux animaux par les moyens du droit a été formulée depuis longtemps par le biais de la question du statut juridique de l'animal, avec ce singulier qui peut susciter des questions. Pour schématiser, je dirais que le droit français a connu depuis le milieu du XIXe siècle une évolution textuelle remarquable. Le droit pénal, tout d'abord, a été mobilisé pour protéger les animaux par le biais de différentes infractions. Je ne reprendrai pas ici la succession de textes qui, depuis la loi GRAMMONT du 2 juillet 1850, ont abouti au droit pénal actuel. Je précise simplement que les infractions sont désormais nombreuses, visant à protéger les animaux contre les mauvais traitements, les actes de cruauté, les sévices graves, les atteintes volontaires à leur vie sans nécessité et même les atteintes involontaires dans certaines circonstances. Il faut ajouter les infractions spéciales et les sanctions administratives accompagnant le développement de textes spéciaux protégeant, par exemple, les animaux sur le versant rural -élevage, transport, abattage-, en droit de l'environnement -le piégeage auquel nous pensons rarement-, qui protègent également et prennent en compte cette sensibilité animale, les animaux menacés auxquels nous pensons davantage et le droit de la santé publique avec les animaux utilisés à des fins scientifiques. Les textes proscrivant certaines pratiques douloureuses ou mortelles pour les animaux sur le modèle de l'infraction pénale ont progressivement été doublés de textes prescrivant la mise en place de mesures définies positivement : taille de cages, enrichissement des lieux de vie et des conditions de transport. Je ne vous en livre pas une liste exhaustive, évidemment, sachant que le rôle de l'Union européenne a été, sur ce versant, de la plus grande importance. Enfin, ces proscriptions et prescriptions ont été accompagnées d'efforts de conceptualisation et de définition des changements en cours. C'est dans ce mouvement que la question de savoir si l'animal pouvait et devait toujours être qualifié de chose juridique a été posée. Certains auteurs, importants, et je pense, bien évidemment, au professeur Jean-Pierre MARGUÉNAUD en tête, ont estimé que tel n'était plus le cas. Selon lui, le fait que les animaux soient protégés, y compris contre leurs maîtres, et que des associations puissent, pour certaines infractions seulement, être autorisées à jouer le rôle de parties civiles en fait d'ores et déjà des sujets de droit. Il faudrait donc leur reconnaître le statut de personnes. Cette thèse, séduisante à certains égards, rencontre cependant des arguments contraires, aussi bien techniques que symboliques. Elle n'a pas emporté la conviction de la majorité des auteurs ni celle de la majorité des élus à ce jour. Cependant, alors qu'elle suscitait des froncements de sourcils interloqués en 1992, lors de sa première publication, elle est désormais écoutée avec attention. Le discours a fait son chemin. Ce processus s'exprime au travers des évolutions qu'a connues le *Code civil*. Pourquoi lui ? Parce que, selon la formule du doyen CARBONNIER, le *Code civil* est à la fois libre symbole et livre de symboles. Je ne résiste pas ici au plaisir de le citer, tant sa plume est toujours un régal. Dans tout ensemble législatif, la plupart des dispositions peuvent être qualifiées d'instrumentales parce qu'elles se bornent à être les instruments de résultats précis qu'elle postule sous forme de commandements. Mais il est possible de rencontrer des dispositions d'une tout autre nature ; on les dit symboliques parce qu'elles sont destinées à lancer l'imagination des sujets, bien au-delà des résultats précis qu'elles prescrivent. Le *Code*

civil est à la fois livre symbole et livre de symboles, il exerce donc, et je reprends la parole, une attraction qui n'a que peu d'égal dans notre ordre juridique. Ainsi, en matière de protection animale, le droit connaît déjà depuis 1976 une disposition remarquable et très remarquée, celle de l'article L 214-1 de *Code rural*, selon lequel « tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Cependant, le *Code rural* reste dans l'ombre de son grand frère, le *Code civil*, et la référence de propriétaires ne convenait pas à ceux qui considèrent qu'il faudrait reconnaître la qualité de sujet de droit aux animaux. D'intenses débats et de multiples pétitions et propositions de loi ont donc donné lieu à des réécritures successives, notamment des articles 522 et 528 du *Code civil*, définissant les biens, choses appropriables, et faisant la distinction, notamment, entre les biens meubles qui se déplacent ou peuvent être déplacés et les biens immeubles. Après une modification en 1999, purement symbolique et de rédaction maladroite, jugée toujours insatisfaisante, la publication du rapport déjà mentionné, rédigé par Madame Suzanne ANTOINE en 2005 avait fait penser que la situation allait changer. Non seulement ce rapport faisait parler de lui, mais il soulignait, point souvent important pour le législateur, les évolutions de certains *Codes civils* étrangers, notamment Autrichiens, Suisses ou Allemands. À titre d'exemple, l'article 641-a du *Code civil* suisse en vigueur depuis avril 2003 pose que les animaux ne sont pas des choses, et que, sauf dispositions contraires, les dispositions s'appliquant aux choses sont également valables pour les animaux. Cela revient, certes, à mettre une nouvelle étiquette sur un bocal dont le contenu ne change pas, mais cette affirmation légale a été perçue comme pouvant jouer un rôle symbolique important. Cependant, aucun changement ne fut annoncé avant la mobilisation récente de plusieurs associations de protection animale et la pétition d'un certain nombre d'intellectuels français qui aboutirent au dépôt de plusieurs amendements, dont un des projets a abouti au nouvel article 515-14 du *Code civil* adopté le 16 février 2015. Cet article est ainsi rédigé : « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. » Nous pourrions alors déclarer que tout change ou que rien ne change. Tout change dans la mesure où la force symbolique du *Code civil* est mise au service de la valorisation de l'animal, en reconnaissant sa sensibilité, sans référence aucune à son appropriation, comme c'était le cas dans l'article L 214-1. Mais rien ne change parce que cette disposition réaffirme l'application du droit des biens, du droit de propriété, notamment, et ne s'accompagne d'aucun nouvel ordonnancement des textes en vue d'accroître la cohérence et la clarté de droit positif. À la différence de la formule assez proche qui avait été proposée dans le rapport de Mme Suzanne ANTOINE, aucune référence n'est faite au bien-être et la formule apparaît finalement moins prescriptive que celle de l'article L 214-1. Rien n'est indiqué sur l'attitude à adopter vis-à-vis des animaux ; on nous dit seulement qu'ils sont sensibles. Paradoxalement, le pluriel a remplacé le singulier. Voilà donc, à grands traits, brossé l'état du droit français actuel.

En quoi, par conséquent, les vétérinaires sont-ils concernés par ces évolutions légales, parfois symboliques ? Ils le sont à plusieurs titres. D'abord, en tant que citoyens et, pour

nombre d'entre eux, en tant que propriétaires ou détenteurs d'animaux. Ensuite, parce que des vétérinaires sont au cœur du dispositif réglementaire de protection animale, à tous les niveaux et depuis longtemps. En amont, ils sont présents dans ces comités d'experts chargés d'aider les institutions et l'un d'entre eux, qui a été tout juste mentionné, travaille auprès de Stéphane LE FOLL. Depuis longtemps, en droit européen, et j'ai insisté sur le rôle qu'a joué le droit européen sur le volant prescriptif, notamment pour les animaux de rente, le *Comité scientifique vétérinaire*, devenu ultérieurement le *Comité scientifique de la santé et du bien-être animal*, puis remplacé par le *Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale* au sein de l'*Agence européenne de sécurité des aliments*, ces comités, successivement ré-étiquetés et parfois modifiés, ont joué un rôle primordial dans l'écriture et l'adoption des directives européennes successives. Des vétérinaires sont également à l'origine de l'évolution du droit international, ainsi qu'en témoigne le rôle de l'*Office international des Épizooties*, désormais *Organisation mondiale de la santé animale*, pour la mise à l'agenda du bien-être animal. On connaît, par ailleurs, les liens entre l'OIE et l'*Organisation mondiale du commerce* qui joue, en l'occurrence, un rôle fondamental. C'était l'amont. Qu'en est-il de l'aval ?

En aval, les vétérinaires se voient confier, évidemment, des missions d'inspection et de contrôle sans lesquelles le droit de protection animal perdrait l'essentiel de son effectivité. Ainsi, dès la première convention du *Conseil de l'Europe* relative à la protection des animaux en transport international en 1968, l'intervention d'un vétérinaire était prévue pour assurer et vérifier le respect des prescriptions visant, notamment, à assurer un minimum de nourriture, d'abreuvement, de protection contre les intempéries, d'oxygénation et de repos. Notons que c'était aussi le premier texte où le concept de bien-être apparaissait expressément. Je ne m'étendrai pas sur ces points, tant cela paraît une évidence. Il semble également évident de mentionner le rôle des vétérinaires inspecteurs au sein des Directions départementales. Enfin, devant les juridictions, l'expert vétérinaire joue un rôle de premier plan dans le processus de répression des infractions pénales en aidant à déterminer l'étendue des blessures, la violence des coups et la douleur ressentie par l'animal. Cependant, me répondez-vous peut-être, il s'agit là de missions particulières, confiées par l'État. Certains de ces vétérinaires sont des fonctionnaires, tandis que d'autres exercent un mandat sanitaire ou, plus généralement, une mission de service public. Qu'en est-il du vétérinaire qui pratique la médecine et la chirurgie des animaux au quotidien, en cabinet, en clinique ou dans un autre type d'établissement ? Il est, certes, assujéti, à titre individuel, au droit, comme tout un chacun, mais il n'est pas spécialement à taire des textes. Le débat actuel sur l'animal comme sujet de droit ou personne juridique a-t-il un impact sur lui ? La réponse n'est pas aisée à formuler. Je vais essayer d'y apporter ma contribution par le biais de la déontologie vétérinaire qui sera le dernier point de ma présentation.

La profession vétérinaire est une profession libérale, légalement et réglementairement organisée, répondant à des principes déontologiques. Ceux-ci s'expriment, notamment, dans le serment de BOURGELAT. Ces principes ont été réunis au sein d'un recueil depuis 1876, que l'on appelle *Code de déontologie vétérinaire*. Sans entrer dans le détail d'une

chronologie que certains d'entre vous connaissent parfaitement, il apparaît de matière schématique qu'une autre évolution s'est faite entre les premiers codes écrits pour les adhérents de syndicats professionnels et visant à défendre une profession. Nous avons progressivement évolué vers un objectif, qui n'oublie pas, évidemment, la défense de la profession, mais qui intègre la protection des usagers. De quels usagers parlons-nous ? D'abord des clients, bien évidemment, qui peuvent accéder à davantage d'information et s'assurer d'un service de qualité, mais aussi, je m'avance peut-être, indirectement, des animaux. Certes, l'animal n'est pas à strictement parler dans la position du patient de médecine humaine. Il n'y a pas non plus de prévision légale et équivalente à celle de l'article 226-14 du *Code pénal* invitant le médecin à signaler les violences, notamment sexuelles, sur les mineurs et les personnes incapables de se défendre pour des raisons physiques ou psychiques. Cependant, une évolution progressive et sereine a permis la prise en compte des besoins des animaux dans la formation et dans la déontologie vétérinaire. Dans un article datant de 2010, Éric TRONCY, professeur à la faculté de médecine vétérinaire de *Montréal* se félicitait, je cite : qu'« à l'instar de la médecine humaine, les institutions universitaires en sciences doivent orienter les évaluations des étudiants non plus uniquement sur les connaissances, mais sur leurs compétences. À ce titre, la gestion de la douleur et du bien-être animal sont apparus récemment dans le cursus vétérinaire. Ceci s'explique par le dévouement des enseignants et de la communauté vétérinaire à améliorer la prise en charge de tout type de douleur rencontrée chez leurs patients ». Vous vous doutez que j'étais heureuse de trouver ce texte. Indéniablement, le rôle des vétérinaires dans l'amélioration du sort fait aux animaux peut être déterminant. Cela dépend, notamment, de la formation qu'ils reçoivent pendant leur cursus. D'où l'importance d'inclure, en effet, la prise en charge de la douleur, la législation, y compris en matière de protection animale, mais aussi peut-être d'autres enseignements en sciences humaines et sociales, traitant de la perception de l'animal et des relations entre hommes et animaux. Cela dépend aussi, évidemment, des missions qui sont définies comme étant l'ADN de la profession. C'est ici que la déontologie occupe un rôle fondamental. Il est évident, en premier lieu, qu'un vétérinaire compétent et qui perfectionne ses compétences, comme c'est prévu dans le Code de déontologie parmi les devoirs généraux, est aussi un vétérinaire apte à mieux soigner les animaux qui lui sont confiés. Cependant, les devoirs généraux font aussi désormais explicitement référence à la relation établie avec les animaux. Depuis 2003, en effet, il est affirmé clairement dans le Code de déontologie que le vétérinaire "respecte les animaux". Cette insertion a pu susciter quelques incompréhensions au départ. Pourquoi le mentionner, si cela relève de l'évidence ? Ou, à l'inverse, pourquoi cela n'est-il apparu de manière aussi nette qu'en 2003 (la formule antérieure datant de 1992 était excessivement peu claire, indiquant que le vétérinaire "ne doit pas méconnaître le respect dû à l'animal") ? Il faut y voir, à mon sens, le signe de cette ouverture de la déontologie vétérinaire aux attentes de la société vis-à-vis d'une profession respectée et appréciée. Cette disposition relève, certes, du registre symbolique, mais elle doit avoir une image. Mieux, elle porte un discours sur la profession vétérinaire au XXI^e siècle. Ainsi que le précise Michel BAUSSIÉ, dans la préface du *Code* dans sa version 2015 diffusée par l'Ordre : « respect est devenu un

maître mot pour le vétérinaire ; respect de lui-même, des animaux, de son client, du public, respect de sa profession ». D'ailleurs, le *Code de déontologie* ne se limite pas au symbole et comporte d'autres dispositions sous-tendues par la prise en compte des besoins des animaux. Il en va ainsi, notamment, des articles concernant la prise en charge de l'animal en péril, la continuité ou la permanence des soins. Je n'en donnerai qu'un exemple, car le temps m'est compté, celui de l'article R 242-48 du *Code rural* qui figure donc dans le *Code de déontologie*. Je cite : « lorsqu'il se trouve en présence ou est informé d'un animal malade ou blessé qui est en péril, d'une espèce pour laquelle il possède la compétence, la technicité et l'équipement adapté, le vétérinaire s'efforce, dans les limites de ses possibilités, d'atténuer la souffrance de l'animal et de recueillir l'accord du demandeur sur des soins appropriés. En l'absence d'un tel accord, ou lorsqu'il ne peut répondre à cette demande, il informe le demandeur des possibilités alternatives de prise en charge par un autre vétérinaire ou de décisions à prendre dans l'intérêt de l'animal, notamment pour éviter les souffrances injustifiées ». Mais lutter contre la maladie et la douleur, est-ce suffisant ? En se remémorant l'article L 214-1 du *Code*, il pourrait être tentant d'inviter la profession à aller plus loin sur le terrain des besoins éthologiques, notamment. Cependant, il y a là assurément encore matière à un équilibre très délicat, équilibre que les vétérinaires au quotidien tentent pourtant d'établir, en fonction de leurs pratiques, équilibre entre les attentes de propriétaires urbains, certes très attachés à leurs animaux, mais qui les placent souvent dans des conditions assez difficilement compatibles avec ce que paraissent être les besoins éthologiques de leur espèce, ou bien équilibre entre les prescriptions réglementaires, porteuses de valeurs, mais confrontées à la réalité d'élevages où les personnes humaines sont elles-mêmes confrontées à des difficultés économiques, mais aussi psychologiques. Une piste est déjà dégagée dans le *Code de déontologie* de 2015, celle de l'information et de l'éducation. Ainsi, l'article R 242-48 du *Code rural* évoque les conseils et les recommandations ainsi que la clarté nécessaire à la compréhension en tenant compte, je cite, « en particulier de relations affectives qui peuvent exister entre le maître et l'animal ». Il y a là, à mon sens, un point crucial. Le vétérinaire n'est pas seulement engagé dans une relation contractuelle avec un client, il est également dans une relation de soins avec un animal, et il est encore dans une position de passeur et d'éclaireur : passeur d'informations et éclaireur pour l'amélioration à venir du sort fait aux animaux.

En conclusion, je voudrais donc souligner l'importance que la profession s'engage, par son *Code de déontologie*, mais aussi au-delà, sur le terrain de la protection animale. Je n'ai pourtant pas dit grand mot du bien-être animal, alors même que la toute récente réforme de l'*Ordre* ainsi que cela a été évoqué par Michel BAUSSIÉ, permet justement d'ouvrir les compétences de l'*Ordre*. Je n'en ai pas dit grand-chose, car il va être l'objet de toutes vos discussions aujourd'hui, mais également parce qu'il existe une infinité de définitions du bien-être animal et qu'à mon sens il existe une acception juridique spécifique du bien-être animal. Dans cette acception juridique spécifique, le bien-être animal n'est pas une autre façon de parler des droits subjectifs pour les animaux, ni même une autre version de la protection animale ; nous aurions pu continuer de parler de protection animale. À mon sens,

il s'agit davantage d'un concept à l'articulation d'objectifs et d'impératifs contradictoires. En effet, certes, il recèle une volonté de prendre en considération leurs besoins au-delà des exigences biologiques minimales, mais il réaffirme aussi la place des animaux dans des activités économiques au sens juridique du terme. Il m'apparaît que ce concept de bien-être animal vise à articuler des impératifs contradictoires, mais aussi à replacer hommes et animaux dans une interdépendance complexe. Je ne suis pas certaine que le vétérinaire puisse être juridiquement garant – je parle ici sous le contrôle de spécialistes de la garantie-du bien-être animal. Je suis certaine, en revanche, que le vétérinaire peut jouer un rôle majeur dans l'amélioration du sort fait aux animaux en France. Je vous remercie.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Merci, Madame DESMOULIN-CANSELIER, pour ce préambule d'une immense limpidité. Nous sommes prêts pour lancer les débats.

TABLES RONDES

Bien-être animal, définitions scientifiques et perception sociale

Fabrice ROSACI,

Cette première table ronde intitulée *Bien-être animal, définitions scientifiques et perception sociale*, que vous avez mentionnée, va faire intervenir six personnes en deux temps. Nous avons choisi une formule qui va donner un plus de tonicité à cette table ronde. Les six personnes, Muriel MARION, Jacques LAMBLIN, Pierre MOMÈDE, Thierry POITTE, Jocelyne PORCHER et Louis SCHWEITZER vont intervenir en deux temps, deux fois trois. Chaque temps sera approximativement de trente minutes. Ils pourront, bien entendu, interagir les uns avec les autres. Dans un premier temps, je demande, par conséquent, à Pierre MOMÈDE, Muriel MARION et Jacques LAMBLIN de venir s'installer ici. Ils seront naturellement attentivement écoutés par vous tous et par les autres participants qui vont leur succéder.

Pierre MOMÈDE, docteur vétérinaire, neurobiologiste, Directeur de recherche à l'INRA. Vous y entrez en 1975 et vous rejoignez à partir de 1983 le laboratoire de neurobiologie des comportements adaptatifs sous la double tutelle de l'INSERM et de l'INRA. Vous travaillez, notamment, avec Robert DANTZER. Vous devenez ensuite Directeur du laboratoire de génétique du stress et de neurobiologie de l'adaptation. Depuis 2010, vous participez à l'exercice collectif INRA sur les douleurs animales. Tout au long de votre carrière, votre domaine d'intérêt est resté sur le stress, le bien-être animal et les conséquences psychopathologiques résultant d'environnements défavorables. Monsieur MOMÈDE, est-il facile, voire est-il possible de tenter de donner une définition scientifique au bien-être animal ?

Pierre MOMÈDE, neurobiologiste, Directeur de recherche INRA,

Merci, pour l'invitation et la présentation. Il n'était pas facile de répondre à la question. Tout le monde sait ce qu'est le bien-être, en revanche, il est important de savoir ce que l'on veut inclure dans le terme, de façon opérationnelle. C'est ce qui nous intéresse ici. Il n'est certainement pas inutile, afin de définir le bien-être, de rappeler l'histoire de cette notion, en tout cas, aux animaux d'élevage, sans remonter jusqu'à la loi GRAMMONT qui vient de nous être rappelée. La question s'est cristallisée en Grande-Bretagne en 1964 lorsque Ruth HARRISON a publié son livre "*Animal machines*", où elle décrivait l'état des animaux dans un élevage que l'on disait déjà intensif à l'époque, c'est-à-dire il y a un peu plus de 50 ans. À la suite, cela a fait des remous dans le public et le Gouvernement a créé un comité, le Comité BRAMBELL, bien connu, qui a été missionné pour enquêter sur le bien-être des animaux d'élevage. Il en a donné une définition que je dirais assez formelle, à savoir que le terme de bien-être recouvre à la fois l'état physique et mental de l'animal. Cela ne dit pas grand-chose : « toute tentative d'évaluation du bien-être doit prendre en compte les

connaissances scientifiques disponibles sur les sentiments des animaux (*feelings*), qui peuvent être déduits de leur structure et fonction ainsi que de leur comportement ». Déjà à l'époque, nous constatons que la feuille de route est tracée : il convient d'observer l'animal pour savoir ce qu'il se passe et s'il est dans un état de bien-être ou pas. Un comité sur le bien-être animal a été créé à la suite de cette commission et ce comité a fourni quelques règles simples afin de promouvoir le bien-être des animaux d'élevage. Ces cinq principes fondamentaux qui ont été énoncés à ce moment sont connus sous le nom des cinq libertés d'après leur énoncé en anglais, *freedom from*, etc. Vous les connaissez toutes puisque ce sont encore maintenant les règles qui sont à la base du travail sur le terrain et même en recherche pour la mise en œuvre du bien-être des animaux d'élevage. Nous sommes en 1979, lorsque cela a été publié pour la première fois : absence de faim, de soif, de malnutrition, de stress climatique ou physique, de douleur, de lésions ou maladies, possibilité d'exprimer des comportements normaux propres à chaque espèce, absence de peur et de détresse ; c'est notre Bible à tous en bien-être animal. Je rappelle, car c'est important et que cela était énoncé il y a maintenant plus de 40 ans. Vous évoquiez le fait que nous voyons apparaître de façon assez récente ces notions de bien-être animal dans la profession alors que ce sont des règles qui ont été énoncées il y a maintenant un peu plus de 40 ans.

Fabrice ROSACI,

Mais, Monsieur MOMÈDE, est-il vrai qu'elles définissent le bien-être ou la bientraitance ?

Pierre MORMÈDE,

Pour moi elles définissent d'abord la bientraitance, en effet. C'est la mise en pratique de ces règles qui correspond à la protection due aux animaux et aux soins apportés aux animaux, à savoir leur apporter une alimentation adaptée, le traitement approprié des maladies, les manipulations réalisées sans cruauté, même en abattage et lors de la mise à mort. Toutes ces règles, vous le savez pertinemment, sont celles du vétérinaire, de son travail quotidien. Il s'agit de la bientraitance des animaux, mais ce n'est pas suffisant. Cette bientraitance, il faut que nous puissions demander à l'animal ce qu'il en pense parce qu'en réalité c'est nous-mêmes qui apportons à l'animal le savoir et le savoir-faire. Est-ce suffisant pour le bien-être de l'animal ? Tout le travail scientifique développé depuis au minimum 20 ans a été de savoir questionner l'animal pour avoir son avis sur les situations dans lesquelles nous le plaçons.

Fabrice ROSACI,

Pardonnez-moi, mais comment questionne-t-on l'animal ?

Pierre MORMÈDE,

Comment va-t-on faire ? Quand nous parlons de bien-être, nous parlons du bien-être d'un individu. Le bien-être animal n'existe pas vraiment. Les subtilités qui peuvent exister du point de vue juridique, mais je ne suis pas sûr de pouvoir les suivre entièrement, en tout cas,

du point de vue de l'analyse du bien-être. Je parle du bien-être des animaux, parce que ce qui nous intéresse c'est celui des animaux que nous avons ici, dans la porcherie ou dans la volière. Il ne s'agit pas d'un concept très général. C'est pourquoi il est possible de créer la définition d'un concept général, mais cela ne s'avère pas nécessairement très utile. Il est important de savoir, sur le terrain, ce que les animaux en pensent. C'est quelque chose qui, finalement, a été réalisé très récemment puisque les outils dont nous disposons maintenant ont été développés dans ce grand projet *Welfare Quality* européen qui date des trois livres publiés en 2009. C'est très récent. Nous commençons à bénéficier d'outils, mais ces outils ne sont pas parfaits, bien entendu. Nous travaillons dessus, nous essayons de les simplifier et de les rendre disponibles pour tout le monde. Ils nous servent à questionner l'animal et à observer ce qui se passe sur le terrain et pas seulement à manier des concepts très généraux qui ne sont pas nécessairement applicables en pratique.

Pour finir, je voudrais insister sur le fait que puisque nous savons bien que ce qui compte est la dimension psychique, à savoir la façon dont l'individu perçoit notre environnement, la recherche s'oriente depuis un certain nombre d'années déjà, sur l'importance des émotions positives sur les animaux. Vous allez trouver cela curieux, mais jusqu'à présent nous avons passé notre temps à essayer de supprimer les stress des animaux. Cela fait, pour ma part, 40 ans que je travaille sur le stress. Il convient de le faire, mais nous nous rendons compte que cela ne s'avère pas suffisant. Maintenant nous travaillons donc sur les émotions positives. Qu'est-ce que c'est ? C'est la possibilité pour l'animal d'avoir des interactions sociales, par exemple, avec ses congénères ou avec l'Homme. Il ne faut pas oublier que l'animal est dit domestique parce qu'il supporte l'Homme, ou même va le chercher ! Il ne faut donc pas que nous lui refusions ce contact ni cette interaction. C'est pour cela, en effet, ou du moins grâce à cela que nous avons pu le domestiquer. Je vais parler du jeu. Les recherches s'orientent vers un enrichissement du milieu de vie, voire du contrôle par l'animal de son milieu de vie ; nous avons complètement supprimé ses possibilités d'adaptation, à la chaleur, au froid, etc. nous avons essayé de lui faire un *cocooning* parfait, ou du moins que l'on croit parfait, et nous avons retiré toutes ses modalités d'action. En réalité, la recherche s'oriente vers le fait de redonner à l'animal un certain contrôle sur son environnement. Cela va l'occuper et lui procurer certainement des émotions positives.

Fabrice ROSACI,

Il s'agit des émotions positives, notamment pour l'animal d'élevage, puisque c'est évidemment sur ces animaux que vous travaillez. Vous êtes, Muriel MARION, présidente du Groupe d'étude du comportement des animaux familiers à la VAC et vétérinaire praticienne à Marseille. Vous êtes également titulaire d'un diplôme inter-école de comportementaliste et vice-présidente de ZOOPSY, l'*Association Vétérinaire de Zoopsychiatrie*. Il y a nécessité, d'après ce que disait Monsieur MOMÈDE, d'étudier des critères comportementaux pour pouvoir définir, je ne sais plus comment le dire, le bien-être animal ou le bien-être des animaux.

Muriel MARION, Présidente du GECAF (AFVAC)

Je ne peux que rejoindre les propos de Pierre MOMÈDE qui m'a précédée parce que je pense qu'un des risques majeurs quand nous tentons de donner une définition du bien-être et une définition large du bien-être animal, sera de se situer sur des critères concernant le contexte et de ne pas prendre en compte l'individu, en particulier dans sa dimension émotive, dans le côté relationnel et l'existence potentielle d'une souffrance psychique. Sur ce point, remarquons qu'une des cinq libertés est consacrée à l'absence de peur, d'angoisse, au bien-être psychologique, qui est en fait une liberté mise à part de la douleur et de l'absence de maladie, et au fait d'être dans des conditions conformes à l'espèce ou de remplir des critères vis-à-vis de l'accueil, de la faim, de la soif ou des besoins physiologiques. C'est une dimension qu'il s'avère compliqué de prendre en compte si l'on veut la considérer d'une façon globale et générale pour l'animal. Il va falloir s'intéresser au plus près à l'individu. Je vais être moins proche de l'animal de rente puisque mon exercice me conduit à m'occuper d'animaux de compagnie, mais c'est une demande existant chez les propriétaires d'animaux de compagnie. Il existe actuellement une demande des propriétaires avec des motifs de consultations qui sont les suivants : « je viens vous voir parce que je désirerais savoir si mon chien ou mon chat est heureux ». Effectivement, nous nous apercevons à ce moment-là que tous les outils dont nous disposons pour travailler sont des outils qui vont nous permettre de qualifier une absence d'émotions négatives. Mesurer les critères positifs, nous ne savons pas bien le faire. Mais si nous pouvons déjà apporter comme réponse sur ce point le fait, avec leur aide, de pouvoir leur dire que leur animal n'est ni anxieux, ni dépressif, ni souffrant d'une autre affection organique algique, et qu'ils le font vivre dans des conditions conformes à leur espèce, quelque chose se dessinera et deviendra sympathique pour l'animal.

Fabrice ROSACI,

Le développement de la psychiatrie vétérinaire va-t-il de pair avec l'évolution de la perception que nous avons du bien-être animal ?

Muriel MARION,

Je crois que la médecine vétérinaire suit sur ce point le même mouvement que celui de la médecine humaine. Il ne paraît pas possible actuellement de ne pas apprendre à nos étudiants à évaluer l'existence d'une souffrance, de troubles émotionnels ou de troubles de l'humeur chez les animaux qu'ils sont amenés à consulter tous les jours. Cette demande-là existe et il y a, de toute façon, en grande partie, ce savoir-faire chez les vétérinaires. Il n'est pas obligatoirement organisé ou enseigné en tant que tel, mais ils sont confrontés à ceci tous les jours.

Fabrice ROSACI,

La discipline est jeune !

Muriel MARION,

C'est exact, 20 ans, ce n'est rien.

Fabrice ROSACI,

Je ne voudrais pas trop schématiser les choses ni, comme nous avons pu le voir tout récemment encore, je ne veux pas faire la partition « animaux des villes/animaux des champs ». Néanmoins, vous vous occupez des animaux de compagnie : comment peut-on définir le bien-être d'un toutou qui vit dans la ville ? La perception est-elle la même que le bien-être d'autres animaux à la campagne, par exemple ? Est-ce qu'il y a des points de vue très différents dans la perception que nous en avons ?

Muriel MARION,

Je pense qu'il y a un grand travail d'information à faire sur ce point et cela peut passer entre autres choses par la profession vétérinaire, notamment sur un certain nombre d'idées reçues, confortées par des images qui nous ont été largement servies. Nous avons tous été marqués par l'image du Berger allemand de certaines marques de croquettes courant dans un champ de blé, avec la musique adéquate. On y a beaucoup inscrit l'idée qu'un animal heureux est un animal à la campagne et qu'en aucun cas ce ne pouvait être un animal en ville. Cela ne correspond pas à ce que nous constatons dans nos consultations. Très souvent, des idées reçues ne tiennent pas la route face au constat des faits. Nous sommes régulièrement surpris de rencontrer, par exemple, des chats vivant très heureux en appartements, sans accès à l'extérieur, alors que l'image qui vient immédiatement est celle d'un prédateur fait pour chasser les souris et qu'il ne peut y avoir de bien-être pour un chat qui n'a pas un accès à l'extérieur. Un grand nombre de chats se mettent à devenir très anxieux lorsque nous les faisons déménager et évoluer avec un accès à l'extérieur parce qu'ils se font battre, par exemple, par le premier congénère qu'ils croisent.

Fabrice ROSACI,

En réalité, le vétérinaire va mettre en exergue les marqueurs de vie de l'animal.

Muriel MARION,

Le vétérinaire, avec l'aide de son client et grâce à l'observation directe de l'animal va pouvoir vérifier si certains marqueurs anxieux ou de dépression sont présents sur cet animal, agir en fonction, si le besoin s'en fait sentir ou rassurer le client en lui confirmant que son animal est dans de bonnes conditions pour mener une vie confortable. C'est là où le risque serait de se limiter à la notion de bientraitance. Je rencontre quotidiennement des animaux pour lesquels la bientraitance est présente. Les gens sont pleins de bonne volonté, souvent bien informés et s'en occupent correctement, mais ce n'est pourtant pas suffisant pour pouvoir dire que leur animal est dans un état de bien-être.

Fabrice ROSACI,

C'est donc bien le travail du vétérinaire que de déterminer que les conditions du bien-être animal sont réunies. Sont-ils actuellement assez outillés pour cela ?

Muriel MARION,

La plupart le sont. Tout est perfectible et je pense, effectivement, que la formation initiale ou continue parce que ces notions-là étaient peut-être moins présentes auparavant. Je pense que c'est quelque chose qui doit faire partie de l'exercice quotidien, en dehors de tout exercice spécialisé.

Fabrice ROSACI,

Jacques LAMBLIN, vous êtes également vétérinaire, mais vous êtes un des deux députés présents dans l'hémicycle, avec Madame GAILLARD, en tant que vétérinaire et, aujourd'hui, pour notre plus grand plaisir, avec nous ; vous êtes issu, vous-même, Monsieur LAMBLIN, d'une famille d'agriculteurs éleveurs. Vous avez exercé pendant 30 ans en tant que praticien mixte « animaux de rente/animaux de compagnie » et vous avez pu, par conséquent, appréhender les deux approches du bien-être animal. Je ne sais pas si l'on disait "bien-être animal" il y a encore quelques années dans ces termes dans celle des éleveurs et des propriétaires d'animaux familiers. Depuis que vous êtes député, vous avez toujours été attentif, comme Madame GAILLARD, aux problèmes liés à la protection et à la souffrance animale. Vous appartenez d'ailleurs au Groupe d'étude *Cheval, protection animale et élevage* à l'Assemblée nationale. Puis, vous avez pris des positions très fermes sur un grand nombre de concepts et, notamment, sur la corrida et aujourd'hui sur les conditions d'abattage. Peut-on dire que le regard de notre société et ce qui est demandé plus généralement au législateur a évolué lorsqu'on parle de bien-être animal ?

Jacques LAMBLIN, député de Meurthe-et-Moselle

Réfléchissant à la façon dont je devais m'adresser à vous, j'ai choisi de m'appuyer sur mon cheminement personnel. Excusez-moi de vous désobéir, mais de me recentrer sur la bientraitance dans l'élevage. À mon sens, la définition du bien-être animal est à peu près pour les animaux, aussi difficile que la définition du bonheur pour l'Homme. Je suis d'un naturel prudent et je préfère donc me recentrer sur la notion de bientraitance. Vous avez un peu rappelé mon cursus ; il est vrai que j'ai une certaine légitimité puisqu'avant de soigner les animaux malades dans la ferme familiale j'ai soigné les animaux sains et j'ai pu évaluer au fil des années l'évolution fondamentale de la relation dans l'élevage Homme/animal. Autrefois, il n'y a pas si longtemps, l'éleveur vivait avec les animaux et au rythme des animaux, en touchant les animaux, en particulier les producteurs de lait, surtout les bovins ; c'est un peu moins vrai sans doute pour les volailles, mais globalement c'est assez vrai. Le mental de l'éleveur était, plus qu'aujourd'hui, une approche patrimoniale, patriarcale du bien, du cheptel qu'il possédait. Il était de bon ton de posséder un cheptel de qualité dont on était fier. Puis, la loi du marché s'est imposée progressivement, plus ou moins vite et au fil des années, l'éleveur est devenu un producteur et un producteur de viande, maintenant. Il y a des coopératives de producteurs de viande, de lait, etc. Nous avons glissé vers la notion de production qui est évidemment accompagnée de l'émergence d'une vision très rationnelle de l'élevage où l'on est tout autant préoccupé qu'autrefois par le bien-être de

l'animal, mais où l'on a une approche beaucoup plus scientifique. Il est nécessaire de répondre à certains critères d'élevage, de respecter certaines règles en matière d'équilibre alimentaire, d'ambiance, de température, d'aération, etc. Ceux qui sont de la profession connaissent bien le sujet. Cette approche rationnelle est devenue aujourd'hui essentielle pour les éleveurs et je pense que le Monde d'hier est un peu comme un brouillard le matin ; on voit le brouillard qui s'en va, mais il reste quelques petites taches. Il reste quelques petites taches du Monde de l'élevage d'autrefois aujourd'hui, mais l'élevage très rationnel actuel a très largement pris la place et, à mon sens, il est vain d'espérer un retour en arrière. Le sens de mon engagement est le suivant : il faut plutôt se forcer à adapter la manière de travailler aujourd'hui de façon à humaniser au maximum les conditions de l'élevage, plutôt que d'escompter exclusivement un retour en arrière, vers un Monde disparu, ce que l'on peut regretter ou pas suivant les approches individuelles. Nous pouvons même aller un peu plus loin. L'éleveur d'aujourd'hui est-il plus heureux que celui d'autrefois ? Cela se discute. Il est vrai qu'il y avait une approche presque charnelle de l'élevage naguère. Mais l'éleveur d'aujourd'hui est un peu plus libre. Tout est plus mécanisé et il jouit donc d'un certain confort de vie ; ce n'est pas obligatoirement un éleveur dans une moins bonne situation que celui d'autrefois. Pour en revenir à une approche du bien-être animal, nous faisons, à mon avis, un peu d'anthropomorphisme : un animal élevé actuellement dans un élevage très rationnel est-il moins heureux qu'un animal sauvage ? C'est la fable du loup et du chien. L'animal sauvage a deux préoccupations majeures : manger et ne pas se faire manger. L'équilibre de sa vie repose là-dessus. Dans l'élevage rationnel, l'homme lui procure la nourriture et l'animal ignore qu'il est élevé par son prédateur. Il est très difficile de définir la notion de bien-être animal, car si des critères, comme vous le souligniez, Madame, paraissent meilleurs lorsque l'animal est dans le milieu extérieur, libre, que dans une atmosphère plus confinée et réglementée, pour d'autres c'est l'inverse. Il y a une balance dans tout ceci ; tout n'est pas blanc ou noir. Nous sommes, comme dans beaucoup de domaines, dans des nuances de gris.

Fabrice ROSACI,

Monsieur LAMBLIN, lorsque nous avons préparé cet entretien, vous disiez que, comme il s'avère difficile d'estimer des conditions de bien-être comme celle du bonheur pour les humains, la ligne jaune est celle de la souffrance des animaux.

Jacques LAMBLIN,

Évidemment, et c'est pour cela que nous essayons, en tant que législateurs, d'avoir des actions, dont certaines ont été évoquées. Nous sommes en train de travailler à résoudre un problème qui nous semble, comme à tout le monde, je pense, inacceptable. Cela fait plusieurs mois que nous sommes sur ce sujet, bien avant que ne surviennent le drame et le scandale de l'abattoir d'Alès. On ne doit pas accepter au nom d'une organisation économique, d'une filière économique, de passer sur des souffrances animales. Nous essayons d'avoir une approche assez circonscrite, j'en conviens, mais le progrès ce sont également de petits pas, à savoir veiller à ce qu'il y ait une humanisation du fonctionnement

des abattoirs et à ce que les animaux soient abattus dans des conditions telles que leur souffrance soit minimisée, au niveau le plus bas possible, en tout cas à un niveau tel que l'on ne puisse pas descendre plus bas. C'est la démarche qui est la nôtre. Nous pouvons penser que la voie est actuellement un peu étroite parce qu'il faut concilier les points de vue de chacun. Aujourd'hui, le monde de l'élevage est demandeur de l'humanisation des conditions de travail dans les abattoirs, car il a parfaitement perçu que s'il a des scandales comme celui d'Alès, à répétition, cela s'avère désastreux pour l'image de l'élevage. De plus, dans la société actuelle, il existe une fraction de plus en plus importante de nos concitoyens, une majorité même, extrêmement sensible à la notion de sensibilité animale et qui n'accepte pas de tels choix. Il y a, par conséquent, des intérêts convergents pour aller dans cette direction.

Fabrice ROSACI,

Si je comprends bien, il convient de se garder de tout excès, notamment l'animal-machine d'un côté et l'anthropomorphisme de l'autre. La perception sociétale devient aussi dans vos mots une pression sociétale. Pierre MOMÈDE et Muriel MARION, vous pourriez peut-être intervenir afin de conclure sur ce point. Tout est en train de s'accélérer, notamment dans certains pays étrangers, mais aussi en France, Pierre MOMÈDE.

Pierre MORMÈDE,

Comme conclusion, j'aurais voulu dire que si l'on accepte ces deux volets de l'approche « bien-être animal », à savoir à la fois une approche de bienveillance des animaux, mais aussi un regard directement sur l'animal lui-même, les vétérinaires se situent au cœur du problème. Ils ne sont pas tout seuls, bien sûr, mais la main dans la main avec les éleveurs et tous les techniciens intervenant sur les animaux. Le vétérinaire doit prendre sa place. Que ce soit au niveau des soins ou des conditions d'environnement ou au niveau de la clinique animale, il est presque le seul à pouvoir joindre les deux. Encore faut-il qu'il prenne cette responsabilité en main. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et il est donc appréciable que cela arrive.

Fabrice ROSACI,

Lorsque j'évoquais la pression sociale, je pensais également à du pragmatisme économique et à de grandes enseignes, de distribution, par exemple.

Pierre MROMÈDE,

De toute façon, nous constatons très bien au niveau international la pression à la fois des distributeurs qui possèdent la puissance que nous connaissons, mais aussi de toutes les grandes chaînes de restauration maintenant et, en particulier, aux États-Unis. C'est tout de même étonnant. Cela va très vite. Nous suivons de très près toute la littérature publique sur le bien-être animal. Nous voyons qu'en l'espace de deux ans, il y a eu une accélération extraordinaire de la prise en compte de celui-ci. Il suffit de voir le nombre de grandes sociétés qui ont affirmé qu'elles n'utiliseront plus d'œufs pondus en cage d'ici deux ans.

C'est vrai dans tous les domaines de production animale. Je pense, par conséquent, qu'il ne faut pas passer à côté du mouvement. Qu'on le veuille ou pas, il conviendra de s'en occuper.

Suzanne ANTOINE, présidente honoraire de Chambre à la Cour d'Appel de Paris,

Il y a un laps de temps assez long. Je me souviens de la période où il y a eu des directives européennes sur les poules en cages. Des experts ont été nommés afin de savoir si les poules étaient à l'aise dans leurs cages et, au bout de deux ans, ces experts ont estimé qu'effectivement elles n'étaient pas très grandes. De nouvelles directives ont alors été prises, applicables deux ou trois ans après, où il était dit qu'il fallait changer la dimension des cages. Cela finit de devenir quelque chose de pénible. Nous avons l'impression que nous sommes dans un monde d'intellectuels. Nous sommes des gens relativement intelligents et nous devrions normalement savoir si les poules avaient besoin de plus d'espace. Or, on a nommé des experts, fait des rapports, revu des directives, et trois ans après, je ne sais pas si les cages ont été un peu élargies.

Fabrice ROSACI,

Qu'on lui donne un micro ! Madame ANTOINE, invitée d'honneur, et naturellement grand témoin privilégié, vous intervenez quand vous le souhaitez. Au-delà de cette journée et de vos interventions, nous devons avoir le réflexe de vous donner un micro ; comme nous enregistrons, c'est préférable. Pour en finir avec ce premier trio, Madame MARION, les personnes qui consultent aujourd'hui se préoccupent bien davantage du bien-être animal qu'auparavant. Preuve en est aussi l'âge de vos patients animaux qui baisse continuellement. Cela signifie que l'on se préoccupe de plus en plus de l'animal en amont.

Muriel MARION,

Cela signifie que pour le public il devient évident que le vétérinaire est un bon interlocuteur pour cela ; cela me paraît une excellente chose que le vétérinaire puisse prendre la place qu'il a à prendre dans ce domaine-là ; je pense qu'en termes d'élevage et de production, mes animaux de compagnie sont loin d'être indemnes. Là aussi, il y a un travail énorme à faire dans la réalisation de conditions de bien-être qui ne prennent pas uniquement en compte des critères d'infectiologie et de nourriture adaptée.

Fabrice ROSACI,

Très bien, je vous remercie Madame, Messieurs. Vous allez laisser votre place aux trois intervenants suivants.

Applaudissements.

Toujours sur cette première table ronde et sur cette tentative de définition scientifique et de perception sociétale, interviennent Madame PORCHER, Thierry POITTE et Louis SCHWEITZER. Vous pouvez prendre place là où étaient vos prédécesseurs. Madame PORCHER, je pose ma question. Vous teniez à revenir sur la notion de bien-être

animal. Pour vous, le terme même est sujet à caution, car il occulte le fait que ce bien-être animal se construit dans la relation avec les éleveurs.

Jocelyne PORCHER, sociologue, Directeur de recherche à l'INRA,

Madame ANTOINE m'a offert un boulevard pour dire ce que je voulais dire. Toute la question de bien-être animal me paraît être une manière de ne pas réfléchir à la question de la souffrance animale liée à la transformation des systèmes d'élevage avec l'industrialisation de l'élevage. Le bien-être animal et la problématisation de la souffrance animale à travers cette question empêchent de penser à la question centrale qui est celle des conditions de vie et de travail des humains et des animaux.

Fabrice ROSACI,

Oui, j'ai oublié de le préciser, mais cela figure tout de même dans votre Bible, que je m'entonnais tout à l'heure, laïque, naturellement, vous êtes sociologue et Directrice de recherche à l'INRA. C'est ce que nous avons pu également découvrir hier soir à la télévision. Vos recherches portent principalement sur les relations de travail entre humains et animaux, notamment en élevage. De là à dire que, finalement, le bien-être des animaux passe par celui de ceux qui les élèvent, il n'y a qu'un pas.

Jocelyne PORCHER,

Je pense que Monsieur NOUET et Monsieur MOMÈDE sont des acteurs des années 80 de la critique des systèmes industriels. Dans les années 80, il existe une critique multiple et sociologique des conditions de vie des animaux dans ces systèmes industriels naissants, tout ceci se concentrant dans le modèle anglais, dans une problématique de l'*Animal Welfare* ou bien-être animal. Du coup, il ne reste plus que l'animal. Il n'y a plus de relation, plus de travail, plus rien. Cette problématique revient aux mains des biologistes et doit adapter l'animal au système industriel et relier, ce qui est toujours le mot d'ordre de cette problématique, bien-être animal et compétitivité.

Fabrice ROSACI,

Si l'on résume vos propos, vous estimez que pour le bien-être animal ou le bien-être des animaux il s'avère difficile de trouver la bonne équation. Elle n'existe pas encore dans l'élevage dit industriel. Cela mériterait peut-être une définition de ce l'on appelle l'élevage industriel ; on a tenté de le faire hier soir à la télévision.

Jocelyne PORCHER,

J'appelle cela les productions animales, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas de l'élevage et qui vise à produire de la matière animale à partir des animaux et non pas à élever des animaux dans le respect des hommes et des animaux. Sur la question du bien-être animal je voudrais souligner, et cela me tient particulièrement à cœur, le fait qu'il existe depuis 30 ans cette problématique du bien-être animal en tant que problématique scientifique. Je travaille en

élevage depuis plus de 30 ans, et depuis 30 ans les choses ont empiré. Je le dis franchement, il faut arrêter cette histoire de bien-être animal et revenir aux conditions de travail et à la construction des systèmes d'élevage. Des millions d'euros ont été injectés dans la problématique du bien-être animal et cela continue au niveau français et européen. Cet argent serait bien plus utile pour aider les éleveurs à transformer leurs systèmes d'élevage. Toute cette problématique, en effet, se fait sans les éleveurs. Or, je travaille avec des éleveurs au quotidien. Toutes ces personnes ont un savoir dans la relation avec leurs animaux et des idées. Je ne défends pas un élevage traditionnel. L'élevage est réinventé chaque jour par les éleveurs et il faut les aider à le faire. Le bien-être animal n'est pas l'outil de tout ceci ; pour moi c'est un concept dépassé qui est lié aux productions animales. Or, si nous allons plus loin que les productions animales, nous pouvons changer de concept.

Fabrice ROSACI,

Il faudrait donc, selon vous, reconsidérer notre relation à l'animal au-delà même de l'animal d'élevage ou de rente.

Jocelyne PORCHER,

Je parle surtout des animaux d'élevage, mais cela s'avère exact également pour les animaux de compagnie qui sont également impliqués dans le travail, pour la plupart. Il faut s'interroger ainsi : que fait-on ensemble au travail ? Dans quelles conditions travaillent les humains et les animaux ? Dans ce cas-là, les vétérinaires occupent une place centrale, très différente de celle qu'ils ont eue depuis la fin du XIXe siècle, en lien avec les autres techniciens, pour construire ce système de production animale que nous connaissons aujourd'hui et qui est cause de souffrance des animaux.

Fabrice ROSACI,

Vous êtes sociologue. Hier, dans le reportage, nous voyions un éleveur qui disait ceci : nous avons les producteurs et paysans que nous méritons. Qui est concerné ? Les vétérinaires, par le fait de reconsidérer ce rapport à l'animal ? Les citoyens, dans leur acception la plus large ? Les pouvoirs publics ?

Jocelyne PORCHER,

C'est l'ensemble de nos concitoyens puisque cette relation à l'animal domestique nous est commune. Il s'agit d'un lien commun, d'un bien commun. Cette relation aux animaux domestiques a été massacrée par les productions animales. Il faut, effectivement, retravailler ensemble à la construire, avec les pouvoirs publics. Monsieur LAMBLIN parlait des abattoirs ; nous avons réalisé un travail avec des collègues. Cet abattoir est insupportable aux éleveurs. Ceux qui ont un sens moral envers leurs animaux ne vont plus à l'abattoir ; ils abattent à la maison, en toute discrétion. Pourquoi ?

Fabrice ROSACI,

Vous pourrez poser des questions à Madame PORCHER, mais nous allons lui laisser terminer son propos.

Jocelyne PORCHER,

Il s'agit de souligner une contradiction. Il y a du bien-être animal normé, réglementaire, parce que le bien-être animal relève de la norme maintenant. Il y a des normes de bien-être animal à l'abattoir, seulement les éleveurs voient comment cela se pratique, et l'abattoir d'Alès en est un bon exemple, même s'il ne faut pas généraliser. La plupart de ceux que nous avons rencontrés comme ceux qui font de la vente directe, avec de petits troupeaux, ont quelques animaux à abattre et ne vont pas dans les abattoirs. L'abattoir est une boîte noire ; ils ne savent pas ce qu'il s'y passe, ils n'ont pas le droit d'aller accompagner leurs animaux, doivent les amener à des heures qui ne leur conviennent pas et faire parfois 80 km pour porter l'animal et revenir chez soi. Ils abattent à la maison, car seul un abattoir à la ferme leur permet de respecter leurs devoirs moraux envers les animaux. C'est quelque chose de très grave que de se dire que pour être un être moral, dans sa relation aux animaux, aujourd'hui, quand on est éleveur, il faut être dans l'illégalité.

Fabrice ROSACI,

Très bien. Je vous laisserai la possibilité de questionner madame PORCHER tout à l'heure. En matière de devoirs moraux, Thierry POITTE, les vétérinaires en ont un. Depuis quelques années, ils se préoccupent davantage encore qu'auparavant de la notion de douleur. Je rappelle que vous êtes vétérinaire praticien sur l'île de Ré et fondateur d'un projet, *Cap douleur*, dont vous allez nous parler. Vous êtes également titulaire d'un diplôme interuniversitaire de formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur et expert clinicien. Vous avez reçu pour le projet *Cap douleur* le *Prix 2015 de l'Ordre national des vétérinaires*. Cette prise en charge globale de la douleur animale, est-elle un des attendus du bien-être animal et depuis quand s'en préoccupe-t-on chez les vétérinaires ?

Thierry POITTE, docteur vétérinaire, porteur du projet « Cap douleur »,

Effectivement, la profession vétérinaire travaille davantage sur ce sujet depuis le début des années 2000, imitant par là même nos confrères médecins qui ont suivi les recommandations des différents plans KOUCHNER datant de 1998, 2002 et 2006. Je vous rappelle que le credo du premier plan KOUCHNER était que la douleur ne doit plus être considérée comme une fatalité. Notre profession est guidée, évidemment, par des considérations éthiques et a profité des formidables avancées des neurosciences qui nous ont permis de relier la douleur et les émotions. Nous pouvons, d'autre part, procéder à un parallèle avec le genre humain. Maintenant, nous pouvons tous considérer que si un être vivant, quel qu'il soit, veut aller sur le chemin le plus court vers la guérison, il ne doit pas souffrir.

Fabrice ROSACI,

Muriel MARION l'a dit tout à l'heure, la prise en compte de cette douleur est très récente chez les humains, mais aussi chez les vétérinaires. Dans votre formation, on ne parlait pas tellement de douleur animale.

Thierry POITTE,

Comme je le disais en introduction, c'est parce que la douleur était considérée comme une fatalité. Nous avons un vieil héritage judéo-chrétien, avec la douleur rédemptrice. De plus, il y avait un manque de connaissances.

Fabrice ROSACI,

Parlez-nous de *Cap douleur*.

Thierry POITTE,

Je pense qu'il y a des intentions. Dire que le vétérinaire est le professionnel de la santé animale et du bien-être animal ne se décrète pas. Il faut peut-être aller plus loin, cultiver et faire grandir sur le plan opérationnel ces compétences auxquelles nous tenons. Le projet *Cap douleur* a pour ambition de donner aux vétérinaires de multiples savoir-faire : scientifique, opérationnel, pour savoir comment nous nous organisons et relationnel, car il y a un troisième acteur, le propriétaire de l'animal. C'est un acteur incontournable dans la prise en charge de la douleur. À côté de cela, il y a un faire-savoir à destination du client et de la clientèle. C'est le domaine de la communication permettant d'inscrire notre professionnel dans la prise en charge de la douleur. Enfin, il y a un dernier point qui est le savoir-être, c'est-à-dire d'évaluer comment nous, vétérinaires, nous comportons par rapport à tout cela. Du savoir-être au bien-être, je pense qu'il y a un petit pas qui n'est pas si difficile à franchir.

Fabrice ROSACI,

Ce sont précisément des formations. Il existe le niveau 1 et le 2 commence demain, me semble-t-il. Qu'est-ce que les vétérinaires, notamment, y apprennent ?

Thierry POITTE,

Ils apprennent une prise en charge globale de toutes les douleurs qu'ils peuvent rencontrer, aussi bien les douleurs autour de la chirurgie, cancéreuses, induites, également, c'est-à-dire toutes celles que l'on peut provoquer de façon maladroite lorsque nous effectuons nos examens. Nous leur apprenons aussi à envisager de nouveaux rapports parce que nous suivons, en parallèle, l'évolution de la médecine humaine. Le temps du vétérinaire ou du praticien qui savait tout est un peu fini. Maintenant, nous travaillons de concert avec le propriétaire, dans ce nouveau paradigme qui est celui de l'alliance thérapeutique. Nous pactisons avec le propriétaire et nous réalisons un véritable traité contre la douleur. Ces notions d'alliance thérapeutique sont la clé de l'observance, c'est-à-dire du suivi.

Fabrice ROSACI,

J'ai appris, en préparant ces entretiens que l'on tient compte aussi de ce que l'on nomme la douleur psychique.

Thierry POITTE,

Bien entendu. Nous allons parler de douleurs fonctionnelles, si vous voulez, c'est-à-dire de douleurs en l'absence de lésions ; cependant, entre le fonctionnel et le psychique il y a des rapports extrêmement forts. Apparaît maintenant une notion : nous arrêtons de considérer la douleur comme un simple symptôme. À partir du moment où l'on a une chronicisation de la douleur, on parle de douleur « maladie ». Les neurosciences nous ont appris toute l'importance des émotions. Lorsque l'on parle d'émotions, cela signifie également mémoire et nous savons maintenant, grâce aux récents travaux, qu'il y a une véritable plasticité du système nerveux. Lorsqu'un être vivant, quel qu'il soit, souffre, il a une inscription durable de ce phénomène et de ces mécanismes douloureux dans son organisme.

Fabrice ROSACI,

J'ai toujours des questions bemoines. J'ai appris que *Cap douleur* concernait tous les animaux domestiques, y compris les nouveaux et les reptiles.

Thierry POITTE,

Oui. C'est pour cela que nous allons nous entourer de différents spécialistes pour aborder ce sujet. *Cap douleur* n'est pas qu'un petit jeu de mots sémantique. *Cap*, pour moi, c'est *Change animal pain*, c'est-à-dire changer le regard et la prise en charge de la douleur. Mon souhait, dans un deuxième temps, est de l'étendre à ceux que l'on qualifie d'animaux de rente.

Fabrice ROSACI,

Cela a déjà touché un demi-millier de vétérinaires.

Thierry POITTE,

Oui, c'est mieux de dire un demi-millier que 500 ! J'ai grand plaisir à dire que cela a été un projet co-construit avec la profession, parce que nous avons, pendant deux ans, testé et vu ce que les vétérinaires souhaitaient en matière de formation. Nous avons quelque chose d'un peu abouti, avec la forte volonté, avec l'Ordre, le syndicat et la VAC d'aller un peu plus loin. J'ajouterai une dernière chose, si vous le permettez. Je parlais tout à l'heure du vétérinaire garant de la santé animale et du bien-être de celui-ci, cela ne se décrète pas. Pour moi, il a trois moyens : la formation, la mise en réseau, avec la veille scientifique parce qu'il n'y a rien de plus passionnant qu'une mise en réseau de tous les interlocuteurs, et un dernier point, sujet d'actualité, pour lequel je fais un clin d'œil à mon président de l'Ordre, c'est la certification. J'espère que nous arriverons, ensemble, à nous engager sur ce chemin qui constitue un gage et un signal de qualité à envoyer à nos clients.

Fabrice ROSACI,

Avant de passer la parole à Monsieur SCHWEITZER, j'ajouterai que nous avons parlé tout à l'heure de perception et de pression sociétale et que ces vétérinaires qui viennent vous voir la ressentent également. Vous me disiez qu'il y a de plus en plus de maîtres qui vous disent ne pas vouloir que leur animal souffre.

Thierry POITTE,

Il y a deux sortes de pressions. Il y a une pression tout à fait légitime, qui concerne la douleur au quotidien, que l'animal soit malade ou pas. Il existe également une pression un peu plus difficile à gérer pour nous, celle de l'accompagnement de fin de vie. Nous entendons toutes les semaines dans notre clientèle des personnes qui font un parallèle et nous disent : « peut-on arrêter ? Nous avons trop d'exemples où l'on a souffert » ; c'est intéressant parce que les personnes pointent du doigt le problème de la qualité de vie versus la quantité de vie. Cela reste un sujet à entrées multiples.

Fabrice ROSACI,

Je vous remercie. Comme je vous le disais, Monsieur SCHWEITZER, vous êtes le dernier à intervenir sur nos six premiers participant à cette table ronde. Président de la Fondation *Droit animal, éthique et sciences*, haut fonctionnaire, ancien président de RENAULT et de la *Haute Autorité de lutte contre les discriminations*, vous êtes également Commissaire général à l'Investissement et président du *Comité d'éthique de la recherche agronomique*, qui concerne l'INRA et le CIRAD. Monsieur SCHWEITZER, je parlais à l'instant de cette pression de la société et de cette perception qui évolue. Elle intéresse à double titre la fondation *Droit animal, éthique et sciences*.

Louis SCHWEITZER, Président de la LFDA,

Oui, merci beaucoup. Je voudrais tout d'abord remercier le président Michel BAUSSIER et l'*Ordre national des vétérinaires* d'avoir organisé ce colloque. Au fond, l'engagement de l'*Ordre national des vétérinaires* dans le bien-être animal est quelque chose qui est à la fois naturel et essentiel et il est très important qu'il se manifeste. Vous savez que je suis président de la Fondation *Droit animal, éthique et sciences* et Jean-Claude NOUET, son président fondateur et actuellement vice-président parlera cet après-midi. Je désirerais signaler deux choses au titre de cette fondation. Tout d'abord, nous publions une revue trimestrielle, très construite, très bien faite, que je ne saurais trop vous inviter à lire. En second lieu, nous organisons les 10 et 11 décembre prochains à l'UNESCO, un colloque international sur le bien-être animal qui s'appelle *Le bien-être animal, de la science au droit*. Il convient de préciser qu'il y a trois ans nous avons organisé un colloque similaire sur *La souffrance animale, de la science au droit*. Je ne crois pas du tout que s'occuper de bien-être soit une façon de ne pas s'occuper de souffrance. L'absence de souffrance est une condition nécessaire, mais pas suffisante du bien-être. Le bien-être n'est pas un être végétatif, une situation végétative. De plus, je voudrais reprendre ce que vous avez dit ; j'ai été très frappé d'un avis donné par le *Conseil scientifique consultatif* du ministère Allemand de l'Agriculture,

qui dit : « le système actuel d'élevage n'est plus viable à l'avenir ; il ne sera socialement plus admis ». Par conséquent, nous sommes dans un moment où les choses changent. Comme l'a dit Suzanne ANTOINE, elles changent beaucoup moins vite qu'elles ne le devraient, mais j'ai le sentiment qu'il y a une accélération du changement. C'est, en tout cas, dans ce cadre que je me situe. Effectivement, nous sommes passés d'une situation d'élevage de proximité de l'éleveur et de ses animaux qui ne se retrouvera pas à l'identique à l'avenir, à un système de production, d'entreprises de production qui ont tendance à se massifier. Ce système est sans doute économiquement efficace. Cependant, il ne va pas pouvoir continuer dans nos vies. Les Allemands ont évalué, et c'est important, la nécessité de changer le système en affirmant qu'il faudrait accroître de 13 à 23 % les coûts de l'élevage. Lorsque l'on sait ce que sont les marges des agriculteurs aujourd'hui, nous mesurons ce que cela signifie. Nous ne sommes pas dans un petit système, un petit aménagement de détails. Une fois cela dit, je voudrais revenir un peu sur la réflexion du *Comité d'éthique de l'INRA*. C'est aussi un fait nouveau que le *Comité d'éthique de la recherche agronomique* s'occupe de bien-être animal. Ce n'est pas un fait nouveau que les chercheurs de l'INRA s'en occupent ; à peu près 70 chercheurs à l'INRA s'occupent de bien-être animal. Par rapport à la population totale de l'INRA, ce n'est pas encore beaucoup, mais c'est une bonne chose que l'on pose des principes. Je voudrais revenir sur ces principes. Le premier est bien une définition large du bien-être animal. Le bien-être animal n'est pas l'absence de souffrance, c'est la liberté de s'exprimer et c'est un droit presque individuel de chaque animal et, en tout cas, de chaque espèce animale. C'est, par conséquent, une définition large. Le second point est que le bien-être animal doit constituer une finalité en soi de l'élevage. Il ne s'agit pas de quelque chose d'accessoire, qui permet d'avoir des animaux produisant mieux ou dans de meilleures conditions économiques ; c'est une finalité en soi. La recherche sur le bien-être est un objet essentiel de la recherche agronomique. Je crois qu'en soi ces principes sont très importants. Un autre point a été évoqué et je voudrais le faire d'un mot ; il s'agit du fait que le bien-être propre des éleveurs et de ceux qui s'occupent d'animaux dépende totalement du bien-être des animaux dont ils s'occupent. Il n'y a aucune entreprise qui se désintéresse du bien-être de ceux qui y travaillent. Si une entreprise d'élevage, quelle qu'elle soit, s'intéresse au bien-être de ceux qui y travaillent, elle doit également s'intéresser au bien-être des animaux. J'ai dit que c'est un objet de recherche parce qu'il existe deux champs où il y a encore beaucoup à progresser. D'abord, évaluer la réalité du bien-être d'un animal. Nous l'avons beaucoup dit, je n'y reviens pas, mais au fond, la réponse à la question « un animal est-il heureux ? » ne va pas de soi. C'est un sujet de recherche. Il existe un second sujet de recherche qui est le suivant : comment peut-on évaluer rapidement, par exemple lorsqu'on est vétérinaire et qu'on visite un élevage si ces animaux sont heureux ? Nous voyons bien qu'il s'agit d'un sujet différent du premier. Il s'avère essentiel parce que la réglementation veut aller d'une obligation de moyens à une obligation de fins. Suzanne ANTOINE a parlé de la taille des cages de poules. Beaucoup de personnes ont dit : « nous augmentons de 40 % la taille des poules, mais les poules sont-elles vraiment plus heureuses avec cette taille supplémentaire ? Nous nous disons tout de même qu'il y a une obligation de moyens ; il existe une possibilité de contrôler la taille des cages de poules. En revanche, le fait que les animaux soient bien

reste quelque chose de beaucoup plus difficile à contrôler. Il faut donc mettre en place une recherche sur les techniques de contrôle du bien-être animal.

Fabrice ROSACI,

Par conséquent, le premier point consiste à savoir si une vache est heureuse et ensuite à évaluer les conditions de son bonheur.

Louis SCHWEITZER,

Ceci conduit à remettre en cause beaucoup d'éléments de nos pratiques actuelles. Il y a un débat sur la question suivante, auquel les Allemands répondent non : y a-t-il un lien entre la taille de l'élevage et le bien-être des animaux ? Intuitivement, nous pensons que c'est le cas. Nous pensons que 1 000 vaches, c'est terrifiant. D'autres disent que ce n'est pas l'opinion scientifique. Il y a un sujet comme l'évolution génétique. Au fond, les animaux sont de moins en moins des êtres naturels. Ce sont des êtres que nous faisons évoluer et la génétique peut dégrader l'aptitude au bien-être des animaux. La recherche génétique doit être surveillée de façon particulière pour éviter de créer des animaux -on pense à certaines espèces bovines- inaptés au bien-être, ce qui, à mes yeux, est quelque chose d'éthiquement insupportable. Il faut également que les organismes de recherche, aux côtés des vétérinaires, soient des prescripteurs de bien-être auprès de tous ceux qui sont engagés dans l'élevage. L'INRA est prescripteur d'un modèle à suivre dans l'agriculture végétale. Il faut que l'INRA devienne un prescripteur de bien-être et dans ses propres élevages expérimentaux, ce qui, hélas, n'est pas encore toujours absolument le cas. Il est très difficile de prêcher la bonne parole quand on ne l'applique pas à soi-même. Ajoutons, de plus, comme nous l'avons rapidement évoqué, la formation qui est un enjeu essentiel ainsi que la dimension internationale. L'Europe a été un élément essentiel de la dynamique du progrès du bien-être animal. Aujourd'hui, il y a dans tous les pays une sorte de résistance à la surréglementation européenne. Nous voyons bien que cette résistance nationale est un vrai problème pour le progrès du bien-être animal. Nous constatons que si le libre-échange ne comporte aucune clause sur le bien-être animal, il sera destructeur de celui-ci. Si des produits soumis à aucune contrainte et dont le coût de production sera plus facile viennent en compétition avec nos éleveurs - ces 13 à 23 % que j'évoquais-, nous connaissons une résistance au progrès de bien-être de la part éleveurs qui sera de leur part une sorte de résistance vitale. Ils déclareront : « vous avez sans doute raison, mais nous ne pouvons pas le supporter ». Il ne faut pas mettre les éleveurs dans cette situation.

Fabrice ROSACI,

Vous l'avez dit, c'est un avis historique, puisque c'est le premier ; il date de juillet 2015 et il est donc tout récent. Très concrètement, à quoi va-t-il servir ? L'autre entrée à cette question est la suivante : la perception sociétale est-elle toujours un peu en avance, dans ce domaine aussi, sur la réglementation ?

Louis SCHWEITZER,

Je pense que, jusqu'à il y a peu, la perception sociétale était souvent en retard sur la réglementation, mais qu'elle évolue en ce moment plus vite que celle-là. Maintenant, elle commence à être en avance sur la réglementation. Nous avons fait allusion au sujet de grandes entreprises qui ne vendent plus des œufs de poules élevées en batteries ; elles ne le font pas du fait de la réglementation, mais de la perception sociétale. Je connais un peu le monde de l'entreprise, et je sais qu'aujourd'hui pour beaucoup de grandes entreprises, et notamment celles qui ont une marque, le risque de réputation est le premier risque. La maltraitance animale est pour ces grandes entreprises de l'alimentation un risque de réputation majeur. Je pense qu'effectivement la perception sociétale est aujourd'hui en avance sur la réglementation. Elle va tirer la réglementation, je l'espère, et également des comportements.

Fabrice ROSACI,

Merci, Madame, merci, Messieurs, pour votre intervention. Nous sommes à la fin de cette première table ronde, avec vos applaudissements.

Applaudissements. Je vous propose, mesdames et messieurs, de passer immédiatement à la deuxième ronde, puisque nous venons de parler de réglementation. Vous poserez donc vos questions, juste avant d'aller déjeuner, que ce soit sur le premier thème comme sur le second. Nous suivons le même principe pour la deuxième table ronde. Je vais appeler trois participants, les trois premiers sont Jérôme LANGUILLE, Christian LAMBERT et Olivier SILLON, sachant que cette table ronde fera également participer Luc MIRABITO, Geneviève GAILLARD et Pierre BUISSON dans un deuxième temps.

Bien-être animal, de la réglementation à la réalisation sur le terrain

Fabrice ROSACI,

Jérôme LANGUILLE, nous allons commencer avec vous, Chef du bureau de la protection animale à la Direction générale de l'alimentation. Pour commencer, vous pourriez faire un très bref rappel des missions de la Direction générale, en rapport avec le bien-être animal, puisqu'il existe beaucoup de missions.

Jérôme LANGUILLE, Chef du bureau de la protection animale (DGAI),

Vous m'excuserez, mais je suis moi aussi un mauvais élève et je ne vais pas pouvoir m'empêcher, car c'est mon devoir, je pense, de réagir aux propos de Madame PORCHER ; j'en suis désolé. Même si au ministère aujourd'hui nous sommes ouverts à la diversité des opinions et points de vue sur l'évolution de la production, deux choses me gênent considérablement ; c'est cette caricature faite des établissements d'abattage, cette diabolisation de ceux-ci. Vous avez des services permanents de contrôle du ministère de l'Agriculture et, par conséquent, cet amalgame entre la mise à mort des animaux dans ces

établissements et les sortes de pratiques de maltraitance généralisées me gêne beaucoup, surtout au lendemain d'une mission de l'OAV, l'instance de contrôle de la *Commission européenne* dont la conclusion est que les conditions d'abattage dans les établissements français sont globalement satisfaisantes, à l'exception, de l'abattage des volailles. La réserve porte sur les conditions d'abattage des volailles, et vous savez que les conditions d'étourdissement des volailles ne sont pas un problème nouveau. Le second point est que, sous ce prétexte d'évolution globale de ce rapport Homme/animal, vous puissiez faire l'apologie de l'abattage clandestin au moment où nous avons une recrudescence de cas de tuberculose. De plus, compte tenu des faibles, voire quasi inexistantes garanties que nous pouvons avoir sur la mise à mort des animaux dans les fermes, notamment lorsque vous envisagez également la mise sur le marché des viandes issues de ces abattages clandestins à la ferme, permettez-moi d'être choqué et de vous dire qu'évidemment, faire l'apologie d'un délit dans cette instance me semble considérablement contestable.

Fabrice ROSACI,

Naturellement, vous pourrez répondre tout à l'heure Madame PORCHER. Cette table ronde va être un tout petit peu plus brève, afin que vous ayez également la possibilité de poursuivre par un débat d'idées et d'opinions avant de prendre le repas. Néanmoins, nous n'allons pas lister, bien entendu, toute la réglementation existante. Jérôme LANGUILLE, je rappelle que vous êtes également vétérinaire. Cette réglementation, vous l'écrivez et vous la faites appliquer à la *Direction générale de l'Alimentation* ; quelle est-elle, en termes de bien-être animal ?

Jérôme LANGUILLE

On a beaucoup parlé en détail et de façon très claire de prescriptions, proscription et nous n'allons pas balayer à nouveau toute la réglementation. Vous savez qu'elle est de source internationale avec l'O.I.E, de source communautaire et se situe donc dans des débats d'élaboration de ces textes auxquels la France, bien entendu, a pris part. Il y a quelques textes d'origine franco-française, mais cela concerne essentiellement la filière « animaux de compagnie » ou certaines initiatives comme, récemment, dans la loi d'avenir agricole, la création d'un futur centre national de référence en matière de bien-être animal. Effectivement, en matière de protection animale, le droit applicable est essentiellement d'essence communautaire. Le sujet étant le passage de la réglementation à son application, avec la question de la responsabilité portée par nos services, et à son contrôle. Les services du ministère au sein des Directions départementales responsables de la protection des populations, représentent à peu près 180 ETP consacrés aux missions de protection animale, des animaux de compagnies, de l'expérimentation jusqu'à l'élevage. Je ne compte pas, bien entendu, le personnel permanent en abattoirs qui, lui, effectue les missions en matière de protection animale lors de la mise à mort. 180 ETP représentent à peu près 15 000 inspections. Sur quoi travaillons-nous aujourd'hui ? Nous avons des pistes d'amélioration et d'optimisation de cette inspection. Le premier point est de travailler sur l'analyse de risques. Il s'agit de 1 500 visites et, au regard du nombre d'établissements français à contrôler, cela

peut paraître assez dérisoire. L'idée est de travailler sur les sources d'information dont nous disposons aujourd'hui, puisque les bases de données se multiplient, notamment sur les taux de mortalité, l'équarrissage et les retours d'abattoir. Notre objectif est d'améliorer notre ciblage d'inspection, en prenant notamment en compte également des plaintes reçues par les services de la part de particuliers ou d'associations de protection animale. L'autre point consiste à essayer progressivement d'introduire des indicateurs basés sur l'animal, même si cela implique des actions de formation importantes de nos services. Il est plus facile de contrôler des structures que d'apprécier le bon état ou le comportement naturel d'un animal. En matière d'inspection, sachez que nous allons mettre en place un plan d'action particulier sur l'abattoir avec, sur le volet « inspection », quelque chose d'assez singulier qui ne concernera pas l'élevage. En abattoir, nous avons des services d'inspection permanents qui exercent des contrôles réguliers inopinés de ce poste-là. Nous allons exiger de faire en sorte qu'il y ait des audits extérieurs aux services, puisque l'œil humain des contrôleurs peut naturellement s'habituer à des non-conformités. L'objectif est donc de porter un regard externe qui nous aiderait à détecter des non-conformités qui pourraient ne pas l'avoir été. L'autre point important sur l'abattoir est que nous allons y appliquer également un principe qui est uniquement présent actuellement dans nos services dans le domaine de l'expérimentation animale ; il s'agit de formations obligatoires. Aujourd'hui, les formations de nos inspecteurs sont proposées, mais elles ne sont pas imposées. Elles le sont uniquement à une trentaine d'inspecteurs qui exercent des inspections d'expérimentation animale, domaine ô combien technique et complexe ; ce caractère obligatoire va également être imposé en abattoirs. Je viens donc d'évoquer l'aspect « contrôle », mais vous constatez que le message est le suivant : avec 15 000 contrôles chaque année, même les mieux ciblés, nous ne couvrons pas le fonctionnement de chaque établissement. De même, il n'y a pas un gendarme derrière chaque conducteur. L'idée est donc bien, par conséquent, de travailler sur une responsabilisation des professionnels.

Fabrice ROSACI,

Pour que ce soit bien clair, il ne s'agit pas seulement de contrôles sur les abattoirs.

Jérôme LANGUILLE

Sur les 15 000 contrôles, 7 ou 8 000 concernent les élevages et le reste concerne les filières « animaux de compagnie », les établissements qui utilisent les animaux à des fins scientifiques, toutes les filières de transport et tous les établissements inspectés pour un motif de protection animale. En plus de cette inspection, que nous souhaitons plus ciblée et plus efficiente, nous désirons travailler dans le sens d'une responsabilisation professionnelle croissante des éleveurs, car ce sont les premiers acteurs au contact des animaux, par la formation, les guides validés par nos services, notamment, par les interventions de l'ANSES et également des vétérinaires. Mon Directeur général a cité tout à l'heure les trois points qui ont également été repris par Madame sur l'aspect du vétérinaire tant clinicien que sanitaire, qui doit déclarer, notamment, les cas de maltraitance ainsi que des vétérinaires mandatés ; tout cela a déjà dit et nous pourrions y revenir si besoin est. L'objectif ici était de rappeler

qu'au-delà du contrôle de la réglementation par les services du ministère de l'Agriculture, ils doivent être le plus efficaces possible. Nous comptons, dans la démarche actuelle que nous conduisons sur les responsabilités toujours plus grandes des professionnels. C'est ce que nous comptons effectivement mettre en place au travers du projet stratégique que nous sommes en train de décliner en plan d'action dans les prochains mois et pour lequel nous attendons une grande mobilisation de la part de l'ensemble des acteurs professionnels dont beaucoup sont aujourd'hui présents, et je m'en réjouis. Je remercie encore l'*Ordre* pour l'organisation de ce colloque et pour sa prise en compte de plus en plus évidente du sujet du bien-être animal et je désirais simplement dire que les vétérinaires, aux côtés des éleveurs et en tant que référents pour ceux-ci doivent vraiment, à mon sens, être exemplaires dans leur pratique afin que ce modèle donné à l'éleveur participe à un cercle vertueux et que tout le monde, dans une responsabilité mutuelle, progresse dans le sens d'un meilleur respect de l'animal.

Fabrice ROSACI,

Merci, Monsieur LANGUILLE. Madame LAMBERT, vous m'aviez dit que toute la filière des animaux d'élevage, notamment les filières, avait suivi de près les avancées et réflexions sur ce plan stratégique 2015-2020 pour le bien-être animal. Comment les éleveurs se sont-ils approprié la réglementation en la matière en France ? Est-elle très ou trop contraignante ? Est-ce un désavantage ou un atout ?

Christiane LAMBERT,

Bonjour. Merci, Monsieur le président d'avoir invité une représentante de l'élevage à vos travaux. Les éleveurs sont au contact quotidien de leurs animaux et plusieurs fois par jour. Je suis éleveur de porcs, avec 110 hectares de culture, 225 truies et quatre personnes travaillant sur l'exploitation. Tous les bâtiments sont visités tous les jours. Nous passons plus de huit heures par jour dans notre élevage ; c'est un élevage et non une production agricole et je m'inscris en faux par rapport aux propos blessants que vous avez prononcés, Madame PORCHER, je suis désolée. Je l'ai vu hier soir dans le documentaire de Monsieur GISBERT et je vous lis régulièrement. Ces propos font beaucoup de mal et ne mobilisent pas les agriculteurs ni les producteurs. J'ai eu la chance d'aller récemment au Brésil en voyage professionnel. J'ai visité des élevages et j'ai vu également un changement d'approche. Là, effectivement, vous pouvez parler de production animale puisque le syndicat des producteurs de porcs et de volailles s'est baptisé l'ABPA, l'Association Brésilienne des Protéines Animales. L'animal est évacué de la définition, mais en France il y a la *Fédération nationale porcine*, l'*Interprofession porcine*, et il y a des éleveurs dans les élevages. La taille moyenne des élevages est de 190 truies. Nous ne nous situons donc pas dans les choses excessives que vous dénoncez ; l'exploitation laitière que nous avons visitée, la seule, comptait 3 700 animaux, dont 1 700 vaches laitières, et, à l'entrée de l'exploitation, il était inscrit ceci, en portugais ; vous pouvez noter le mot « bem-estar », à savoir « bien-être ». Vous remarquez que les animaux en haut à droite qui sponsorisent l'affiche se trouvent à l'entrée de l'exploitation ; il s'agit de ZOETIS, ex PFIZER. Les Brésiliens sont sans complexes,

avec 1 700 vaches, par ailleurs remarquablement belles, bien tenues, robustes, au poil lustré et brillant, sociables puisqu'elles sont venues se faire caresser le museau, et demandent beaucoup pour s'occuper d'elles, avec 21 heures de traite, du bruit et sans cesse du monde. Je pense que cela nous chamboule un peu dans notre approche franco-française, un peu philosophico-intellectualisée qu'est le débat sur le bien-être animal en ce moment en France. Il est alimenté par différents courants de pensée qui manquent de recul ou de juste mesure pour reprendre le terme que j'admire de Monsieur DIGARD, qui vient d'écrire ou de coordonner des travaux avec 18 personnes, par l'enregistrement de la relation homme/animal où il faut faire preuve de juste mesure. Nous en manquons dans notre pays et c'est, en tout cas, pour cela qu'il faut aborder tous ces sujets-là. Il y a un mélange des genres entre le fait de manger de la viande ou pas, les conditions d'élevage et les conditions d'abattage. Parlons de la réglementation puisque c'est votre question. La réglementation est toujours jugée trop exigeante lorsque l'on a à la respecter. En revanche, du côté de producteurs, nous arrivons à dire aujourd'hui qu'elle est parfois protectrice pour les éleveurs. Pourquoi ? Parce qu'elle donne un cadre, peut-être excessif, peut-être insuffisant, mais tout de même un cadre. Elle explique de façon objective ce qu'il faut faire dans un contexte où il y a très souvent beaucoup de subjectivité dans l'approche du bien-être des animaux. Sont-ils heureux ou pas ? Pour mettre ceci en œuvre dans une exploitation, il est important d'avoir des guides. Beaucoup de guides de bonnes pratiques d'élevage ont été écrits. La traduction des obligations européennes en guides de bonnes pratiques et d'hygiène a également été une façon de ramener jusqu'à l'agriculteur la question suivante : que doit-on faire pour que les animaux soient élevés dans de bonnes conditions, que ce soit sur l'espace dont ils disposent, les conditions d'ambiance, les traitements qu'ils doivent avoir, etc. ? Quand Monsieur SCHWEITZER tout à l'heure dit qu'il faut faire attention aux évolutions qu'il y aura et qu'elles risqueraient de créer de la distorsion, je le mets au présent. L'évolution de la réglementation et son application que j'observe aujourd'hui en France et en Europe ainsi que ce que nous observons dans d'autres pays européens créent une distorsion au quotidien, car les règles ne sont pas les mêmes partout. De même, les coûts de production ne sont pas identiques partout. C'est une vraie réalité. Il ne faut pas dire « ce sera le cas », car c'est déjà le cas. Enfin, à la FNSEA, nous sommes très exigeants et très rigoureux afin que les réglementations soient respectées, car c'est toujours le vilain petit canard, le cas qui ne respecte pas qui, un jour, est rattrapé par la patrouille, mis en avant et présenté comme la généralité. Je peux l'extrapoler au cas des abattoirs. À *Alès*, les images sont catastrophiques ; ce n'est pas le reflet des abattoirs français, mais c'est instrumentalisé, utilisé pour dire : « voyez ces affreux abattoirs, il faut donc abattre chez soi ». C'est catastrophique et les éleveurs, comme cela a été dit par quelqu'un tout à l'heure à la tribune, sont très remontés contre ces pratiques dans les abattoirs. Dans la majorité des abattoirs, les choses sont bien faites, mais, malheureusement, nous sommes dans une société de communication où c'est toujours le mauvais cas qui est mis en avant. Il en est de même pour les hommes politiques ; on parle de celui qui a mis la main dans le pot de confiture, on ne parle pas de tous ceux qui travaillent bien au quotidien, avec abnégation. C'est ainsi, et il faut donc faire preuve d'une très grande rigueur afin que chacun soit très

respectueux. C'est le message que nous délivrons en élevage. Voilà pourquoi nous accompagnons les agriculteurs et nous sommes très attachés à la formation. Je voudrai ouvrir une parenthèse en disant que pour les vétérinaires il y a une vraie différence entre l'accompagnement, le conseil et la prestation vis-à-vis des détenteurs d'animaux de compagnie et des éleveurs. Il existe des personnes détentrices d'animal de compagnie sans formation et sans savoir qu'un chat peut avoir x portées par animal ou a tels besoins minimum. J'en connais qui ont découvert, en achetant le chat, qu'il y avait des excréments x fois par jour, des odeurs, des maladies, des chaleurs, des portées, etc. Un éleveur, détenteur d'animaux, le maître ou le propriétaire, car on hésite même sur les mots, est formé, possède un diplôme, a suivi une formation dans laquelle il a acquis un minimum de connaissances sur ses animaux. J'ai suivi une formation agricole Bac +2 ; elle comporte un minimum de connaissances des animaux qui nous donne une possibilité de vis-à-vis avec le vétérinaire, qui change la relation « détenteur d'animal de compagnie/vétérinaire ». Plus nous avançons dans le temps, plus les agriculteurs sont formés. J'ai toujours souvenir du vétérinaire de famille qui venait dans l'élevage lorsque j'avais sept ou huit ans, âge où j'ai décidé d'être agricultrice, car j'aimais les vaches, et qui, quand il arrivait dans l'élevage, était le propriétaire des animaux ; maman était agricultrice, parce que mon père, en tant qu'inséminateur, travaillait à l'extérieur et était moins souvent présent. Elle n'avait plus rien à dire ; il décidait ce qu'il allait faire, de la façon dont il fallait le faire et du protocole à suivre, sans vis-à-vis aucun. Cela a changé, Dieu merci. Je vois aujourd'hui des vétérinaires qui entretiennent de riches échanges avec des agriculteurs, qui les recherchent, qui nous questionnent, nous demandent des enregistrements au-delà du réglementaire pour, précisément, arriver à perfectionner leur travail et leurs conseils. C'est cette relation-là qui est très intéressante. Les agriculteurs sont, en quelque sorte, les sentinelles, les premiers, au quotidien. Bien entendu, votre rôle est de nous accompagner, de nous délivrer une formation continue régulière ; nous en avons besoin. Aujourd'hui, les vétérinaires ont aussi un rôle à jouer vis-à-vis de la société, en tant que référents scientifiques. Ils doivent être capables de reposer le débat et de revenir vers cette juste mesure. Le *Code de déontologie* vous donne une crédibilité et une responsabilité pour vous exprimer avec une certaine hauteur, un certain discernement aussi, sur ces sujets, aujourd'hui passionnés et passionnels. Vous avez suivi un certain nombre de débats, comme moi, ces temps-ci. Nous entendons tout et n'importe quoi et un mensonge répété trois fois ne devient pas une vérité, même s'il est répété par d'éminents journalistes. Je pense que nous avons, ensemble, indéniablement, un partenariat d'intérêt à renouer.

Fabrice ROSACI,

Si j'ai bien compris, les termes sur débat ne sont pas « mangeurs de végétariens ou véganistes, mais bien : comment la profession s'est-elle organisée sous la pression sociétale, médiatique et, maintenant, commerciale et législative pour améliorer ses pratiques ?

Christiane LAMBERT,

Voilà pourquoi deux organisations d'élevage ont écrit, l'année dernière, le recueil des bonnes pratiques en élevage dans lequel, de la naissance jusqu'à l'abattage, nous expliquons comment sont faites les bonnes pratiques en élevage. Le débat porte davantage aujourd'hui sur l'opposition entre l'élevage traditionnel, gentil, *du style Martine à la ferme*, et l'élevage que certains appellent industriel, avec une violence très forte, que Monsieur LAMBLIN a appelé « élevage rationnel », mais qui est davantage l'élevage moderne. Il y a des salariés heureux dans les élevages de porcs. Notre salariée a 24 ans et à peu près dix fois par an elle amène ses copains et copines visiter l'élevage le samedi et leur montre combien elle est fière de travailler dans un élevage de porcs. Il n'y a pas que de la souffrance au travail, il y a de la relation avec des animaux, et du plaisir au travail. Je veux témoigner qu'il y a du plaisir au travail en élevage de porc dit rationnel et moderne et non pas industriel.

Fabrice ROSACI,

Voilà comment la profession est passée d'un état de veille à un mode proactif et, j'allais dire, presque combatif également, Madame LAMBERT. Olivier SILLION, vous représentez les animaleries en tant que Président du PRODAF, le syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial. Évidemment, l'animal est également au centre de votre univers. J'imagine sans peine ou en tout cas cela fait peut-être également partie des clichés que nous en avons, que tout le monde est très heureux de travailler en animalerie et que les animaux sont dans un bien-être idyllique.

Olivier SILLION, président du PRODAF,

C'est, effectivement, une belle entrée en matière. La première des choses est que tout d'abord nous ne sommes pas uniquement le syndicat dans l'animalerie, mais que nous avons une filière un peu plus large que cela. Pour compléter notre capacité à bien faire notre métier, nous avons des industriels, des éleveurs et la distribution, et pas simplement les animaleries, mais également les jardineries.

Fabrice ROSACI,

Je vous taquinais volontairement, Monsieur SILLION. La question derrière ceci était la suivante : est-ce qu'en animaleries, également, la réglementation telle qu'elle existe est jugée contraignante, trop, pas assez ? Est-elle, d'autre part, absolument nécessaire pour bien exercer son métier ?

Olivier SILLION,

De notre point de vue, le dispositif législatif et réglementaire actuel a beaucoup progressé sur les dix dernières années. Sans être coercitif, il encadre pour nous assez bien les pratiques que nous devons appliquer. Ce qui est important, ce n'est pas tant cela que de savoir si cela a été fait intelligemment et pour que cela fonctionne. De notre point de vue, c'est le cas, puisque cela fait dix ans en tout cas que nous sommes impliqués dans les décisions qui sont prises et que cela nous permet précisément d'allier à la fois la nécessité de la protection des

animaux et les impératifs économiques qui existent. Je dirais que l'obligation de moyens est, de ce point de vue-là, assez bien remplie. On nous a beaucoup parlé jusqu'à maintenant d'obligation de résultat et je le comprends parfaitement. Ce que je comprends également c'est que, scientifiquement, tout le monde n'est pas encore d'accord pour dire que tel résultat est satisfaisant et tel autre non. De plus, nous avons tous tendance, en tant qu'individus et pas uniquement professionnels, à nous transformer assez rapidement en éthologues et à avoir notre propre interprétation du bien-être ou non d'un animal. C'est justement là où la limite de l'exercice devient difficile pour nous, professionnels. Il faut que nous arrivions à mettre en place des règles, avec la meilleure volonté du monde, et à essayer d'associer également les professionnels qui nous entourent, les vétérinaires, bien entendu, mais avant tout nos propres équipes. En effet, cela ne peut marcher que si chez nous les personnes sont convaincues que ce que nous avons mis en place a du sens et surtout si elles aiment les animaux. Le résultat du bien-être animal ne fonctionnera qu'entre l'association de personnes aimant les animaux et de règles intelligentes.

Fabrice ROSACI,

Vous avez des chartes de bonnes pratiques également, en parallèle aux guides qui ont été édités.

Olivier SILLION,

L'intime conviction du syndicat et de la profession est cela ne fonctionnera que si la société dit : « cela marche ». Il n'y a pas d'omerta. Les gens peuvent assez facilement rentrer dans le magasin à toute heure du jour et pas encore de la nuit et vérifier si les animaux sont en bon état, si les gens s'en occupent et ont le sourire. Le juge de paix, en fin de compte, c'est le consommateur. Cela nous oblige à nous organiser avec une filière qui est très en amont. Si l'éleveur nous fournissant les animaux avec lequel nous travaillons n'est pas au niveau et que les animaux arrivent en mauvais état, c'est déjà terminé. Si les personnes, dans nos magasins, ne sont pas capables de s'en occuper correctement, cela ne va pas fonctionner. Si, à la fin, le consommateur que nous rencontrons et qui désire acheter un animal n'est pas capable de mettre en corrélation son mode de vie, son mode d'habitat ou même la relation qu'il sera capable d'entretenir avec l'animal, cela ne fonctionnera pas non plus. C'est, par conséquent, une obligation de filière qui s'impose à nous.

Fabrice ROSACI,

Vous travaillez, par conséquent, obligatoirement en étroite collaboration également avec la profession vétérinaire.

Olivier SILLION,

Oui, nous travaillons avec l'ensemble des professionnels qui peuvent interagir et nous emmener jusqu'au bout du processus, c'est-à-dire les éleveurs, les vétérinaires, mais également l'Administration pour essayer de mettre en place des formations au niveau des

équipes, mais également des guides de bonnes pratiques qui vont aider les professionnels à obtenir le meilleur des résultats, en espérant qu'ils soient satisfaisants pour le plus grand nombre.

Fabrice ROSACI,

Très bien je vous remercie. Nous pouvons les applaudir.

Applaudissements.

Je vais appeler les trois derniers intervenants de cette matinée, à qui Madame, Messieurs, vous allez laisser vos places : Monsieur Luc MIRABITO, Chef de projet *Bien-être animal* à l'Institut de l'élevage, Monsieur Pierre BUISSON, Président du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral et Madame Geneviève GAILLARD, qui est notre deuxième docteur vétérinaire et députée à l'Assemblée nationale. Nous avons le grand plaisir d'accueillir Monsieur Yves COPPENS, qui vient nous rejoindre en cette fin de matinée. Monsieur COPPENS, bonjour.

Monsieur MIRABITO, vous êtes membre du groupe de travail *Bien-être animal* de l'ANSES et de celui de l'EIE également. Vous avez participé à de nombreux travaux et avez eu de nombreuses parutions dans le domaine de la douleur des animaux d'élevage. Vous avez contribué à la protection animale en abattoir, notamment par les guides de bonnes pratiques et à la mise en place de formations intitulées « Responsables protection animale en abattoir ». Vous êtes vous-même formateur, animez le réseau mixte technologique *Bien-être animal*, labellisé en 2008 dont le programme 2014-2018 est axé sur la formation initiale agricole et sur la maîtrise et l'amélioration du bien-être animal ou des animaux dans les élevages. Ma question est directe, car nous avons déjà entendu beaucoup de choses ce matin. Peut-on dire que les pratiques de l'élevage se sont indéniablement améliorées ces dernières années en France, en tout cas, et sur quels critères peut-on dire que oui ?

Luc MIRABITO, Chef de projet Bien-être animal – IDELE »,

Tout d'abord, bonjour à tous et merci de m'avoir invité à ce colloque et à cet échange. Avant de répondre directement à votre question, et sans chercher à faire des digressions, il y a tout de même des choses que j'ai entendues ce matin et sur lesquelles je désirerais revenir, car je crains que parfois l'on ait un regard un peu trop superficiel et caricatural. J'ai entendu ce matin que la relation Homme/animal avait évolué et s'était effilochée au cours du temps. C'est une chose que l'on peut éventuellement imaginer, mais je souhaiterais tout de même souligner un point : dans mon institut, l'*Institut de l'élevage*, cela fait trente ans que nous faisons des formations et une des formations rencontrant le plus vif succès porte sur la relation Homme/animal, sur la façon dont on peut interpréter le comportement d'un animal et dont on peut, en tant qu'Homme, s'adapter à ce comportement animal et l'utiliser. C'est quelque chose d'intrinsèque. C'est un institut dédié aux ruminants, mais c'est quelque chose qui a toujours eu beaucoup plus de succès et qui continue à en avoir beaucoup. Je voulais souligner, au travers de cet exemple, l'intérêt que portent les éleveurs, mais aussi les

techniciens d'abattoirs et les transporteurs à cette compréhension du comportement de l'animal, à cette interprétation de celui-ci et à la connaissance des capacités de perception de l'animal. Je désirais souligner ceci, car c'est une des formations qui rencontre le plus de succès. Lorsque nous avons fait la formation RP 1, Jérôme aurait pu en parler, près de 4 000 personnes ont été formées en France, toutes espèces confondues. Or, la moitié de la formation concerne la compréhension du comportement de l'animal. Un néologisme me fait frémir à chaque fois que je l'entends. Cela fait à peu près 25 ans que je travaille sur ces questions de bien-être animal et de protection animale et, pour moi, depuis longtemps, la notion de bien-être animal, même si elle reste encore à mieux être formulée, le concept de l'état mental et physique de l'animal me semble être un concept largement accepté sous forme de consensus depuis longtemps dans la communauté scientifique. J'ai entendu le terme de « bientraitance » ce matin. C'est un néologisme que je trouve hideux et qui me semble un peu inutile. Pierre l'a dit concernant les questions opérationnelles et comme l'a souligné Christiane, les éleveurs sont formés aux cinq libertés : donner à manger et à boire aux animaux, leur offrir des conditions de confort acceptables, éviter les maladies et les blessures, respecter le comportement de l'animal et savoir interpréter les signaux que renvoie l'animal. J'appelle cela de l'élevage et non de la bientraitance. Les cinq libertés suivent une logique et représentent avant tout les cinq caractéristiques d'un bon éleveur. Je pense qu'il convient de repartir du point de départ ; à savoir, comme l'a souligné Pierre, du rapport BRAMBELL. Le déclencheur en Europe est la Convention de 1976 qui va ensuite entraîner toute la politique européenne. Quant à dire que les conditions se sont améliorées ou se sont dégradées, je pense qu'il est difficile de donner un point de vue général et de schématiser les choses. Ce qui est très clair, à mon avis, c'est le fait qu'une prise de conscience se construit. Elle n'est pas récente puisqu'elle remonte très clairement au début des années 90, dans les instituts techniques. Il en est de même à l'INRA ou dans les autres systèmes. Le démarrage des travaux en collaboration avec les éleveurs se fait dans le début des années 90. Nous sommes donc loin d'être sur une problématique récente. Depuis cette époque, une multitude de choses ont été réalisées. Des choses ont été faites, comme Pierre l'a souligné, sur la nécessité et sur la façon d'objectiver les questions de bien-être animal. La première question, et je citerai Temple GRANDIN qui est bien connu dans le milieu, est que si l'on veut manager quelque chose il convient d'abord de savoir le mesurer. La question des outils de mesure et de l'évaluation du bien-être est, par conséquent, fondamentale. Pierre a cité le projet *Welfare Quality*. Pour ma part, je vais reprendre l'historique de ce dernier. Les concepts mis en œuvre dans ce projet viennent de réflexions qui ont eu lieu en France et, notamment, d'un article fondateur de Jacques CAPDEVILLE de l'*Institut de l'élevage* et Isabelle VEISSIER de l'INRA, qui avait posé les bases de ces questions-là. Nous pouvons reprendre des rapports des années 95, ces questions-là y figuraient déjà. Je pense que ceci est fondamental. Nous sommes aujourd'hui en train de vivre une révolution qui va profondément bouleverser, je pense, l'approche de cette question ; c'est la révolution des nouvelles technologies. Je fais partie, par exemple, d'une action COST européenne qui s'appelle *DairyCare* et où tout le travail fait porte sur l'utilisation des nouvelles technologies, que ce soit en terme de biomarqueurs, de capteurs et d'approche

sociologique. En effet, il est bien beau d'avoir des outils, encore faut-il que les personnes qui les utilisent sachent les interpréter. Nous nous situons vraiment dans un moment tel que demain nous pouvons espérer bénéficier d'outils toujours plus fiables, objectifs et fins dans l'appréhension. La question est celle des outils, et je pense que le progrès et l'amélioration dans les filières sont spectaculaires. Comme Pierre l'a souligné, il y a aujourd'hui des outils opérationnels. Demain, nous pouvons espérer qu'ils le seront sur le terrain ; nous aurons de nouvelles technologies.

Pour être plus concret et peut-être revenir à des choses plus faciles à visualiser, je vais prendre deux exemples. Ayant beaucoup entendu parler d'abattoirs ce matin, si vous me le permettez, je prendrai un exemple avec l'abattoir. Il y a parmi nous, un de vos illustres confrères qui a été aussi un des membres de ce groupe de travail, mais je voulais également noter le travail fourni par les industriels sur les abattoirs. Je vais tout d'abord rappeler une date. Vous êtes tous au courant qu'un règlement « abattage » a été adopté en septembre 2009 par la *Commission européenne* qui aujourd'hui cadre, dans la foulée de ce qui était déjà le cas avec la directive 92, les règles de fonctionnement dans les abattoirs. Ce ne sont pas vraiment des règles de fonctionnement, mais plutôt des objectifs. Je voulais tout d'abord souligner un point : au niveau de la filière française, et en l'occurrence bovins/ovins, il y a eu le choix en 2008 de construire un code de bonnes pratiques et un système d'évaluation du bien-être en abattoirs. Je dis bien en 2008 et non en 2009 ou 2010, non pas dans le cadre du règlement, mais bien avant le règlement. C'est une façon de souligner le côté proactif que peuvent avoir les filières dans ce contexte. Ce guide est unique, et de toute évidence, au niveau de la *Commission européenne* aujourd'hui, le seul guide présent sur les bureaux est le guide français. Je désirais donc souligner que ce guide élaboré par les filières a permis de reconstruire et de redéfinir les modes opératoires, de mettre en place les critères d'évaluation et de rendre tout cela transparent. En effet, on dit toujours que l'on ne peut pas visiter les abattoirs. Il est évident que si l'on veut rentrer avec une caméra cachée ce ne sera pas possible, mais si l'on demande l'autorisation il est possible de le faire. Il convient avant tout de noter un point : les professionnels de la viande et des filières bovines ont très clairement explicité dans ce guide ce qu'ils font. De plus, il existe des services de contrôles internes ou vétérinaires. La façon dont les choses sont faites dans les abattoirs est écrite. Ce sont des modes opératoires normalisés. Dans la démarche « qualité », cela a une définition très claire ; il s'agit de l'ensemble des règles et pratiques que l'on met en œuvre. Si vous voulez savoir ce qui se passe dans les abattoirs, il suffit donc de lire le guide, même s'il est un peu volumineux.

Fabrice ROSACI,

La réglementation en tant que telle est suffisante et acceptable.

Luc MIRABITO,

La réglementation en matière d'abattage est très simple. Elle repose sur l'article 3 du règlement qui dit : « toute douleur évitable à l'animal doit être évitée, pendant les opérations de mise à mort et pendant les opérations annexes ».

Fabrice ROSACI,

Je vous presse un peu, Monsieur MIRABITO, car nous allons parler des abattoirs cet après-midi. Vous allez évoquer un autre exemple, très concret : l'écornage.

Luc MIRABITO,

J'ai beaucoup apprécié ce qu'a déclaré Monsieur POITTE tout à l'heure, et je pense que nous remarquons d'évidentes convergences entre les différentes approches. Nous pourrions parler d'autres interventions chez les animaux. L'écornage donne lieu depuis très longtemps à des écrits quant à la façon de le réaliser. En matière de bovins, il existait une recommandation qui prévoyait les conditions d'application de l'anesthésie ou un âge précoce de réalisation de l'écornage. Lorsque nous observons la question, non pas au niveau français, car nous avons réalisé un projet européen en 2009, nous remarquons qu'elle se pose dans tous les pays européens. Par conséquent, nous ne sommes pas plus mauvais ou meilleurs que les autres ; nous sommes simplement dans la même situation. Je voulais souligner le fait qu'il faut se garder de faire des raccourcis. J'entendais tout à l'heure Jocelyne PORCHER qui opposait un système où l'on avait tout industrialisé à un autre où l'on recréait des innovations. Or, si nous nous référons à ce qui est connu sur l'innovation, nous savons très bien que c'est un processus qui s'autoalimente et que quand nous voulons changer de directions cela s'avère très compliqué. Il s'agit de souligner le fait que la directive de 1988 sur l'écornage n'est pas nouvelle. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas trouvé d'autre solution. Je pense que des événements marquants se sont déroulés. Il existe tout d'abord ce qui a été réalisé par les plans KOUCHNER sur la médecine humaine et le fait que l'on se soit rendu compte que développer toutes les technologies que l'on voulait et les prises en charge médicamenteuses contre la douleur était une chose, mais que c'était loin d'être suffisant. L'important est que les infirmiers, médecins et patients soient eux-mêmes persuadés que la douleur est une réalité, qu'elle doit être prise en charge et qu'elle a des incidences. Nous avons travaillé, notamment dans la foulée de ce qui avait été fait avec l'expertise collective de l'INRA et les travaux du RMT, et avec les personnes ayant travaillé sur la question de la douleur humaine, en essayant d'appréhender les choses de façon un peu originale et nouvelle. Il s'agissait de ne plus avoir un projet centré sur des traitements médicamenteux et une prescription. La question était d'arriver, entre tous les acteurs, et en co-construisant avec eux, à une prise en charge, une réalité et une sensibilisation de tous les acteurs. Je tiens à remercier l'Ordre et la SNGTV, car je pense que les vétérinaires, les éleveurs et toutes les parties prenantes ont joué un rôle, si bien qu'au bout d'un moment, c'est-à-dire aujourd'hui, nous parvenons à un projet tel que nous avons développé un module de formation en rapport avec cette question. Nous nous dirigeons vers une association entre tous les acteurs qui nous permet de passer d'une situation telle que l'anesthésie locale, qui n'était pas à l'ordre du jour dans les élevages, le sera demain, dans

les mains de l'éleveur, accompagné par son vétérinaire et son encadrement technique. Des vétérinaires y participent, mais également tous les autres scientifiques travaillant sur cette question. Je me tais, car je suis trop bavard.

Fabrice ROSACI,

Mais, néanmoins passionnant. Vous savez, en revanche, que le temps nous est compté, en tout cas ce matin. Pierre BUISSON, cette collaboration avec l'*Ordre national des vétérinaires* que monsieur MIRABITO évoquait, vous parle, bien évidemment. Président du syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral, vous êtes également praticien et vous avez fait inscrire dans les axes stratégiques de votre syndicat le fait de faire reconnaître l'expertise vétérinaire dans la relation homme/animal. Ce qui apparaît clairement à ce propos, c'est que vous, vétérinaires, êtes véritablement au centre de toute la problématique liée au bien-être animal, quelles que soient les filières.

Pierre BUISSON, Président du SNVEL,

Merci. Sans revenir jusqu'à BOURGELAT, puisque l'on vous a rappelé ce matin quelles étaient les fonctions de l'Ordre et le fait que la défense de la profession n'incombait plus directement à l'Ordre, sauf au travers de la défense des usagers, je préciserai que je suis responsable, au travers du syndicat, de la promotion de la profession, ou de sa défense, selon le point de vue que l'on adopte. Il est certain qu'en la matière l'attente du public dans leur implication sur ces questions est extrêmement forte vis-à-vis des vétérinaires. C'est pourquoi quelque chose s'est absolument imposé au Conseil d'administration depuis un certain nombre d'années déjà, à savoir la nécessité de préciser la position des vétérinaires dans ce débat. Aujourd'hui, en tant que vétérinaires mixtes, mais aussi aux deux pôles, que ce soient ceux qui sont totalement « animaux de production » et « animaux et canins », nous nous retrouvons dans l'interface d'un débat de société. Quelques interrogations persistent : le sort des animaux était-il si catastrophique qu'il était nécessaire de se lancer dans des choses aussi outrancières que celles que nous pouvons connaître, en particulier, lorsqu'elles sont réalisées par des personnes, comme hier, qui croient bon de se déguiser en explorateurs pour visiter la France profonde ? Moi qui en viens, je trouve qu'il y a, dans une certaine mesure, quelque chose d'insultant dans la façon dont les médias traitent aujourd'hui cette question, qu'ils ont probablement ignorée, de même que le public urbain ignore et a ignoré pendant des années la façon dont il s'alimentait. Ce sont ces mêmes urbains, que nous voyons arriver dans nos cabinets afin de réclamer des solutions pour se débarrasser des vipères ou des fouines qui font des trous dans leurs greniers, qui s'inquiètent de façon extraordinaire de la façon dont les animaux sont produits. Il y a, certes, de mon point de vue, une grande responsabilité de l'agrobusiness qui a construit une image totalement en décalage de la production et a fait croire aux petits enfants que le camembert est encore moulé à la louche par des dames portant des fichus à carreaux, trayant des vaches normandes en état d'extase au fur et à mesure qu'on les touchait. Les vétérinaires qui, comme moi, sont confrontés aux deux publics, se trouvent constamment dans l'obligation d'explications des deux côtés. Il s'agit tout d'abord d'expliquer aux propriétaires

d'animaux de compagnie ce qu'est la réalité et le fait que la majeure partie des problèmes de maltraitance est liée au mal-être des éleveurs eux-mêmes. La plupart des cas que j'ai eu à connaître durant mes trente ans de carrière sont des cas où les gens étaient déjà eux-mêmes en dessous des cinq libertés évoquées, personnellement, en tant qu'humains, si bien que leurs animaux en payaient largement les conséquences. D'autre part, il s'agit souvent à la fois également d'expliquer le rôle positif que les animaux de compagnie jouent dans la société, rôle d'ailleurs que beaucoup d'éleveurs se sont accaparé, puisque leur comportement vis-à-vis de leurs animaux de compagnie est aujourd'hui le même que celui des autres citoyens. Je réfléchissais ce matin, dans le train, à ceci : il y avait des fonctions autrefois assignées aux animaux dans les fermes qui ont disparu comme celle du chien « sonnette » qui était accroché à sa chaîne et qui traversait la cour à toute vitesse menaçant les vétérinaires qui avaient mal calculé la distance entre la voiture et l'entrée de l'écurie.

Fabrice ROSACI,

Peut-on dire, Monsieur BUISSON, que le vétérinaire, dont vous décrivez très bien le quotidien, entouré, notamment, de tous les publics avec qui il travaille, n'a pas de référentiel pur et dur sur lequel s'adosser lorsqu'on parle de bien-être animal ? En fonction de quoi doit-il constamment interpréter ?

Pierre BUISSON,

Il est dans la clinique, dans l'habitude, et la connaissance des élevages lui donne une appréciation. Je pense que dans chaque cabinet vétérinaire les confrères sont tout à fait capables de noter la qualité de la relation Homme/animal qu'ils peuvent avoir observée. C'était encore plus vrai à l'époque où il y avait des séances de prophylaxie obligatoire qui amenaient presque à une évaluation individuelle du comportement, pour des bovins en particulier. Aujourd'hui, leur prudence et le fait qu'ils n'aient pas pris la parole, pas suffisamment en tout cas, sont liés à leur méconnaissance. Ces critères objectifs d'évaluation qui permettent de transformer quelque chose que l'on ressent en remplissage d'une grille permettant de rendre un résultat transmissible et objectivable sont un point sur lequel la SNGTV travaille. Il y a eu de remarquables ateliers à VetAgro-Sup à l'automne dernier. Cependant, la diffusion à l'intérieur de la profession n'a peut-être pas été encore suffisante. Beaucoup de vétérinaires font de l'évaluation sans le voir et il serait indispensable qu'ils aillent jusqu'au bout de l'objectivation scientifique de ce qu'ils sont aujourd'hui capables d'observer.

Fabrice ROSACI,

Merci, Monsieur BUISSON. Madame GAILLARD, Madame la Députée, vous êtes la deuxième députée docteur vétérinaire, car il n'y en a que deux dans l'Assemblée nationale. Nous constatons l'importance des acteurs du terrain. Lorsque nous parlons du bien-être animal, l'application sur le terrain s'avère nécessaire ainsi que cette réglementation qui veut nous

faire aller, éleveurs, filières et vétérinaires, vers la recherche du bien-être. Néanmoins, en quoi consistent les difficultés de légiférer ?

Geneviève GAILLARD, députée des Deux-Sèvres,

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais tout d'abord remercier l'*Ordre* et avant tout affirmer qu'il est appréciable de constater l'évolution que connaît l'*Ordre* depuis peu. Je désirerais néanmoins savoir comment l'*Ordre* va appréhender tout ceci. Va-t-il, suite à des réflexions, donner matière à des actions ou va-t-il se contenter de réfléchir, ce qui est déjà une très bonne chose ? Ensuite, il est primordial de rentrer dans le cœur du sujet.

Je tiens à donner un exemple devant vous. J'ai beaucoup de respect pour les éleveurs ; j'en parlerai peu aujourd'hui. J'ai, au cours de ma carrière professionnelle, travaillé à *Ploufragan*, au Laboratoire de pathologie caprine de *Niort* et au Laboratoire des médicaments vétérinaires à *Fougères*. J'ai donc connu les élevages industriels de poules, de porcs, les animaux expérimentaux à *Fougères*, et les chèvres, et ma conviction est que nous ne pourrons pas continuer éternellement à faire des usines de production de lait, de cochons, d'œufs, etc. À un moment donné, si nous n'y prenons pas garde, nous allons tomber, nous retrouver, comme Madame LAMBERT l'a dit, comme au Brésil, avec des usines à production énormes et nous ne l'aurons pas vu venir. Je reviens à l'exemple que je voulais donner. J'ai beaucoup de respect pour les éleveurs, sauf quand ces éleveurs manifestent et qu'ils balancent des ragondins dans la Préfecture de *Nantes*, qu'ils amènent dans nos permanences - cela m'est arrivé deux fois- de malheureux animaux tremblant de peur, qui restent là des heures et des heures alors que personne ne dit rien, ni les vétérinaires et ni les journalistes. Cela me choque. Je préfère avoir trois tonnes de fumier plutôt que trois animaux morts de peur dans la permanence ; cela sent plus mauvais, certes, mais je m'en moque. Je remercie d'ailleurs l'OABA et Jean-Pierre KIEFFER qui s'intéresse également à ces problèmes-là. J'aimerais que les vétérinaires, à un moment donné, puissent dire combien il est inadmissible de faire des manifestations agricoles avec des animaux. C'est insupportable !

Fabrice ROSACI,

Vous dites là que le politique compte sur les vétérinaires.

Geneviève GAILLARD

Mais je vais le dire encore ! Je pense que nous sommes dans une économie de marché et que la société de consommation que nous avons générée, les uns et les autres, fait que les problématiques dont nous parlons aujourd'hui deviennent de plus en plus importantes. Malheureusement, elles le seront de plus en plus si nous ne prenons pas de vraies mesures. En effet, j'entends certains intervenants affirmer que tout va bien. « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », les éleveurs sont parfaits, le ministère de l'Agriculture l'est également, il n'y a que les associations de production animale qui ne le sont pas parce qu'elles dénoncent des choses, mais tout le monde est parfait. Pour ma part, je ne pense pas

que tout soit parfait. Je pense encore que l'on a un certain nombre d'actions à mener si nous voulons que cette situation change véritablement. Certes, la société va progressivement nous amener à observer avec des logiciens un peu différents. Doit-on attendre que la société nous y amène ? Dans ce cas, ce sera dramatique ! En effet, tout le monde aura changé son fusil d'épaule. Les éleveurs seront tous mauvais, ce qui n'est pas le cas, les vétérinaires seront tous mauvais, ce qui n'est pas le cas et les consommateurs seront les meilleurs, ce qui n'est pas obligatoirement le cas non plus. Je crois que si nous n'allons pas au-delà de réflexions sans prendre de décisions, à un moment donné, ni de prises de position, nous n'y avancerons pas.

J'ai créé le *Groupe de travail et d'étude sur la protection animale* au Parlement dans les années 1997-1998 ; il n'y en avait pas. Nous avons beaucoup travaillé. Cela s'est traduit par une petite écoute des ministres de l'Agriculture successifs, mais faible, en ce qui concerne le statut des chiens dangereux. Nous avons vu ce que cela avait donné. Malheureusement, les vétérinaires n'ont pas du tout été entendus parce que l'on a traité le problème dans l'urgence, comme on a tendance à le faire quand on est des hommes et femmes politiques. Il faut s'extraire de tout ceci. Nous travaillons depuis déjà des années sur le statut de l'animal. Nous avons fait une proposition de loi qui reprend quasiment ce que préconisait Madame ANTOINE, que nous avons reçue il y a quatre ou cinq ans, sur le statut de l'animal ; vous voyez que cela met du temps. Je pense que toutes ces questions de bien-être animal seraient réglées si l'on prenait une décision de cette nature. C'est évident ! Cependant, aujourd'hui, ni les pouvoirs publics, ni les grandes fédérations agricoles, ni d'autres - de chasseurs, etc.- ne veulent avancer par peur que l'on ne mange plus de viande, que l'on empêche d'abattre ou de chasser, ce qui n'est pas le cas du tout. Je suis consternée de voir que sur ce point et jusqu'à présent pas un vétérinaire, et pourtant nous en avons reçu, ne dit quoi que ce soit sur le sujet du statut de l'animal. C'est dommage ! Madame DESMOULIN-CANSELIER a précisé tout à l'heure que le fait que l'animal était un être sensible avait intégré au *Code civil* ; il s'agit de l'amendement de Jean GLAVANY, destiné à éviter que la proposition de loi sur le statut de l'animal que j'ai faite juste après ne vienne en débat dans l'hémicycle. Or, parler d'être sensible ne change rien dans le *Code civil*. C'est symbolique, mais sur le plan juridique cela ne change rien pour l'animal. Il suffisait de rajouter la phrase dont nous parlons sans cesse, à savoir que les animaux sont doués de sensibilité et doivent bénéficier de conditions conformes aux impératifs biologiques de leurs espèces pour assurer leur bien-être. Ce n'est pas compliqué ! Cependant, cette phrase-là met les agriculteurs en colère, ce qui est faux, met les chasseurs en colère, ce qui est faux, met d'autres personnes, comme les gestionnaires d'animaleries en colère, ce qui est faux. Nous n'avons jamais voulu empêcher les personnes de manger de la viande, de pratiquer des loisirs avec des animaux, mais simplement désiré le faire dans le respect de ce qu'ils sont. Pourquoi avons-nous besoin des vétérinaires ? Parce qu'aujourd'hui, sur le statut de l'animal, personne ne veut écouter. Le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Justice, les Gouvernements respectifs et successifs ne veulent pas en entendre parler. C'est la même chose pour la corrida. Vous verrez que la Société va nous emmener progressivement vers un arrêt, je

l'espère, des corridas, qui représentent une souffrance monumentale pour les animaux. Ce sont des sujets tabous pour le Parlement. Vous n'avez pas et nous n'avons pas parlé du bien-être des animaux sauvages alors que c'est un vrai sujet. Que font les vétérinaires, qui sont très bons au demeurant, concernant les dauphins dans de petites cages ou dans de petits bassins ? Est-ce conforme au bien-être de l'animal ?

Fabrice ROSACI,

J'ai compris, Madame GAILLARD, que vous en attendez encore plus.

Geneviève GAILLARD,

Oh oui ! Beaucoup plus !

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

C'est bien légitime, puisque vous savez parfaitement de quoi vous parlez, en tant que docteur vétérinaire. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, bien entendu, et je le soumets au vote, de différer de dix minutes un des cinq critères du bien-être animal, simplement, à savoir celui d'être bien nourri, pour un temps d'échanges, si vous le désirez, sur ce qui a été entendu ce matin. Autrement dit, nous partirions déjeuner à la Salle René COTY à 12h40 plutôt qu'à 12h30. Des micros vont circuler. Merci de vous présenter, mesdames, messieurs, avant de prendre la parole.

Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'OABA,

Je voulais réagir immédiatement aux propos très constructifs, très positifs et très intelligents de Geneviève GAILLARD, parce que nous attendions ce que tu viens de dire. Je trouve, sans faire de critique sur l'organisation et les différents intervenants, qu'un mot ressort aujourd'hui immédiatement dans ma tête, à savoir « rassurer ». Il s'agit de rassurer le public : tout va bien dans les élevages, tout va bien dans les abattoirs. J'ai entendu de tels propos. Je ne dis pas que tout va mal, mais on ne peut pas dire que cela va bien, on ne peut pas entendre dire, comme je l'ai entendu hier, que 98 % des abattoirs sont corrects et que tout va bien, on ne peut pas dire que dans les élevages tout va bien. Il y a, malheureusement encore, et nous ne pouvons pas couvrir en tant que vétérinaires ces abattoirs qui fonctionnent ; il n'y a pas qu'Alès, on en a dénoncé d'autres. Il ne faut pas que les vétérinaires soient là pour se rassurer ou rassurer le public. Il faut, au contraire, que nous prenions le taureau par les cornes et que nous soyons présents pour empêcher qu'il y ait de la maltraitance. C'est un mot que nous n'avons pas entendu. Il faut que nous luttons contre la maltraitance. Cela ne repose pas uniquement sur des réglementations ou des guides de bonnes pratiques, mais sur notre éthique. Comment peut-on, quand on est vétérinaire, respecter le sanitaire, respecter l'animal, et cautionner des abattages dans lesquels il n'y a pas d'étourdissement et où l'animal est saigné dans des conditions inacceptables ?

Fabrice ROSACI,

Vous y reviendrez cet après-midi, Monsieur KIEFFER. Y a-t-il des réponses ou des questionnements, assez brefs ? Madame, Messieurs ?

Christiane LAMBERT,

J'ajouterai un mot rapide pour dire que le credo n'est pas le suivant : « tout va très bien, Madame la Marquise » ; ce n'est pas du tout cela. Nous constatons, effectivement, que les choses se sont améliorées. Les directives et la conditionnalité des aides aux agriculteurs pour que les directives soient respectées ont fait que, de gré ou de force, il y a eu des améliorations dans les élevages. J'ajouterai également qu'aujourd'hui bon nombre de chartes volontaires se mettent en place. Nous disions la semaine dernière que la filière de l'œuf se donne 15 ans pour évoluer. Pourquoi 15 ans ? Elle vient de refaire ses bâtiments afin de répondre à l'agrandissement des cages. Elle constate la montée en puissance sociétale et le questionnement par rapport aux poules élevées dans ces conditions-là et pense anticiper les bâtiments à venir pour être dans les clous. Nous voyons poindre aujourd'hui des entreprises qui déclarent ceci : « nous intégrons des éléments de bien-être » ; je ne vais pas en citer. Les éleveurs se sont approprié ce sujet. Nous sommes donc passés de la phase d'opposition à la phase d'appropriation. La formation peut accompagner. Quel est le meilleur carburant pour accompagner ? Est-ce la critique ? La remise en question ? Ou est-ce l'accompagnement et les moyens financiers ? Cela coûte parfois, en effet, de faire tout ceci. Nous sommes en mouvement et nous ne portons pas dans un regard béat qui signifierait « tout va très bien, circulez ».

Fabrice ROSACI,

Merci, Madame LAMBERT.

Claude LAUGIER, vétérinaire praticien, administrateur du SNVEL,

Je voulais revenir sur la table ronde précédente et attirer votre attention sur les difficultés que peuvent rencontrer parfois les vétérinaires face à la perception sociétale de la douleur, de la souffrance, et du paradoxe que, parfois, cela peut entraîner ; je pense à la difficulté, pour les propriétaires de percevoir exactement la position du curseur face à la douleur. Nous sommes souvent confrontés à des demandes d'euthanasies, qui sont des euthanasies de convenance, exagérées, au prétexte que le propriétaire dit : « docteur, je ne veux pas le voir souffrir ». Dans la mesure où le vétérinaire doit obtenir le consentement éclairé de son client, il y a tout un travail de pédagogie à faire auprès du propriétaire de l'animal, et c'est là où les travaux de notre confrère Thierry POITTE et de *Cap douleur* sont importants. Il faut, en effet, expliquer au client qu'en 2015 il existe des moyens pour atténuer la douleur et que le motif d'euthanasie ne nous paraît pas approprié, d'autant plus que dans les textes – et les juristes présents dans la salle le diront mieux que moi-, une euthanasie de convenance est un délit, puni. Nous rencontrons cette difficulté au quotidien et je voulais simplement témoigner sur ce point.

Fabrice ROSACI,

Merci, Monsieur. Madame ?

Denise RÉMY, professeur de chirurgie et d'éthique à l'école vétérinaire de Lyon,

Je propose, pour conclure le débat, de revenir sur votre question initiale qui était la suivante : peut-on donner une définition scientifique au terme de bien-être animal ? Il me semble, et ceci permettra, en quelque sorte, de rassembler tout ce qui a été dit ce matin sous la forme d'un consensus, que l'on ne peut pas donner de définition scientifique au bien-être animal et que le bien-être animal doit répondre à une définition purement éthique, qui tient compte précisément de données scientifiques, de données de l'observation, de données de bon sens ainsi que d'une analyse rationnelle, proportionnée, de ce que l'on doit à l'animal.

Fabrice ROSACI,

Merci pour cette définition. Madame, derrière vous ? Vous avez un micro, Madame, présentez-vous.

Annie BÉNÉZECH, de la Confédération nationale des SPA de France,

Je voulais remercier les vétérinaires qui travaillent dans nos SPA ; ce sont souvent des vétérinaires libéraux, et il y a très peu de vétérinaires salariés. Je voulais les remercier de leur investissement dans la protection animale, parce qu'ils nous aident tous les jours et je pense qu'il convient de le dire aussi ici. Je voulais interpeler, en ce qui concerne la douleur animale, sur l'abandon. Nous sommes le pays au Monde où il y a le plus d'animaux de compagnie et aussi celui où il y a le plus d'abandons. Nous pouvons mesurer ce que cela peut représenter comme traumatisme, car nous le voyons tous les jours dans nos 263 SPA. Nous voyons tous les jours des animaux jetés devant nos SPA ou amenés par leur propriétaire et nous dirons que c'est un moindre mal. Nous connaissons le regard de l'animal, lorsqu'il voit son maître ou sa maîtresse partir. Nous savons que c'est un stress et nos vétérinaires travaillent là-dessus. Je voulais remercier Madame GAILLARD pour tout ce qu'elle fait et je trouve qu'elle a beaucoup de courage. Je pense que le législateur a été un peu en deçà de la réalité des choses. L'abandon est condamnable par la loi ; en France, nous avons fait beaucoup de lois sur la protection animale, mais les moyens ne sont pas là. Lorsqu'il y a une maltraitance évidente et que l'on va au commissariat ou dans les gendarmeries, on n'a jamais le temps de s'occuper de nous. Cela aussi, c'est la réalité. Quand on parle de bientraitance animale, ou de bien-être animal, il faudrait déjà aussi commencer par cela.

Fabrice ROSACI,

Merci d'évoquer cette maltraitance-là. Nous y reviendrons d'ailleurs cet après-midi avec Madame HARRY, notamment. Monsieur NOUET ?

Jean-Claude NOUET, Vice-président de la Fondation « Droit animal, Éthique et sciences »,

Je voudrais demander à ma voisine, Madame MARION, ce qu'elle pense de la réglementation suisse sur la détention des animaux de compagnie. En effet, elle me semble intéressante et tout le monde ne la connaît pas.

Muriel MARION,

Je pense qu'elle est au-delà d'intéressante, cela peut être la base d'une réflexion afin de mettre quelque chose en place chez nous. Il y figure une réflexion sur la moralisation de l'élevage, de la vente et de la détention de l'animal de compagnie qui va largement au-delà de ce que nous avons déjà entrepris en France, mais sur laquelle nous n'avons, sans doute, pas encore été assez loin.

Fabrice ROSACI,

Ce sont des exemples, en dehors de nos frontières, puisque nous avons une frontière avec la Suisse. Y a-t-il d'autres réflexions ?

Intervenant, Denise REMY, Professeur à VetAgro'SUP

Je voudrais simplement revenir sur votre question et sur la remarque qui a été faite, selon laquelle nous voulions endormir les gens et que tout allait bien. Je pense qu'il ne faut pas se tromper sur les propos qui ont été tenus. Je pense qu'aujourd'hui, nous savons très bien qu'il n'y a pas de solution simple, facile, idéale et qu'il n'y a pas d'opposition caricaturale entre la ferme d'autrefois et l'actuelle. J'ai relu *La Curée* et *L'Argent* il n'y a pas très longtemps et lorsque nous observons les conditions des chevaux décrites par ZOLA, nous nous disons qu'il vaut mieux être un cheval aujourd'hui. Ce n'est cependant pas le propos. Je voulais cependant souligner une chose, à savoir que cela se passe comme pour toutes les activités humaines et, je pense, toutes les disciplines, à savoir que nous avons atteint aujourd'hui un niveau de connaissances et de développement qui rend toute chose plus difficile à appréhender en général. Les marges de progrès sont donc toujours plus difficiles et les gens en sont conscients. La preuve en est que j'anime un réseau et cette année cinq projets ont été déposés. En revanche, je vois tout de même un enjeu à terme, à savoir que ces dernières années des financements européens étaient destinés à développer un certain nombre de projets et qu'aujourd'hui ils sont très centrés. Je vais prêcher peut-être pour différentes chapelles, mais si l'on veut progresser, il conviendra tout de même d'être conscients que le développement des outils de mesure, de l'analyse des risques et de nouvelles solutions nécessitent des travaux de recherche en amont. Or, la recherche ne se fait pas d'un coup de baguette magique. *Welfare Quality* représente sept ans de travail et l'outil n'est pas opérationnel. Par conséquent, si l'on veut en élaborer un, il faut encore prévoir au moins dix ans. Je sais que tout le monde pense que c'est trop long, mais il faut être conscient que la progression et l'amélioration des choses se feront aussi au travers du développement de recherches, à savoir des recherches fondamentales sur les émotions et des recherches « pratico-pratiques ». Aujourd'hui, il y a tout de même des enjeux à ce

niveau-là. Des outils vont se mettre en place avec, sans doute, le CNR, par exemple. C'est très bien, mais il convient d'être tout de même conscient qu'il y a un enjeu majeur à maintenir une activité de recherche de développement et de recherche scientifique sur cette question.

Fabrice ROSACI,

Monsieur LANGUILLE.

Jérôme LANGUILLE,

Je suis sans doute allé trop vite et l'on a compris que de beaux discours cachent le fait qu'il y ait potentiellement des difficultés sur le terrain ; je voudrais rassurer Madame GAILLARD sur le fait que nous sommes bien conscients de ces difficultés. C'est bien tout l'objet des discussions qui ont lieu depuis un an et demi au sein de ce CNOPSAV « bien-être animal », qui réunit l'ensemble des parties prenantes. C'est assez unique, car tout le monde travaille ensemble et de façon assez constructive. Nous en sommes à un stade où nous avons un document de référence qui établit les cinq axes sur lesquels nous devons travailler en France en matière de bien-être animal. Dans les trois prochains mois nous réunirons six groupes de travail parce que nous allons dédier un groupe particulier à la problématique de la protection animale dans les abattoirs. Dans ces groupes de travail, où il aura des membres de ce Comité « bien-être » et l'ensemble des parties prenantes, à savoir toutes les personnes intéressées indirectement au sujet. Nous allons confier à ces six groupes de travail pilotés par l'Administration le soin de définir les priorités d'action en matière de bien-être pour les prochaines années et de fixer un calendrier prévisionnel pour ces actions prioritaires. C'est effectivement le ministre, comme nous le souhaitons, qui reprendra ce plan d'actions prioritaires et pourra le présenter sans doute en tout début d'année 2016. Le seul fait même d'établir ce plan d'action suppose de reconnaître que des choses sont effectivement à améliorer, y compris sur le fonctionnement de nos services. Lorsque je parlais d'optimisation du fonctionnement de nos services, il s'agissait de reconnaître que nous pouvions avoir des failles, mais que nous travaillons à les combler.

Madame GAILLARD,

Jamais je n'aurais imaginé que le ministère de l'Agriculture ne travaillait pas sur ces sujets ni que les choses n'avançaient pas ! Lorsque j'ai commencé à travailler dans les élevages industriels de poulets et de dindons, à *Ploufragan*, j'ai vu comment cela se passait et j'ai constaté les évolutions. Je voudrais dire que derrière, nous sommes dans un système qui fait que cette consommation, basée également sur de l'argent ; on se fait de l'argent en faisant pondre des poules, etc. Or, nous n'avons pas l'impression que ce système-là déplaît. Nous sommes dans une logique de marche en avant sur les modes de production et de consommation, et je pense que tant que nous nous situons dans cette logique-là la morale et l'éthique n'auront pas le dessus. C'est une question de philosophie. Certes, nous voyons des éleveurs qui appliquent, par exemple, d'autres méthodes d'élevage, et cela marche,

mais cela ne marchera pas ainsi pour tout le monde demain. Si l'on peut cependant faire infléchir le système, ce sera très bien et nous aurons résolu une partie du problème du bien-être animal. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les ministères de l'Agriculture successifs ne se situent pas dans cette logique-là. Quant au niveau de l'APAC, où des financements intégreraient le bien-être animal, la faiblesse de ce qui est dans le premier et le deuxième pilier et celle de ce que l'on consacre pour le bien animal, y compris au niveau des collectivités, est assez regrettable ! Qu'il n'y ait pas, de la part du ministère de l'Agriculture d'impulsion très forte, me gêne un peu. Je ne dis pas que le ministère de l'Agriculture fait du mauvais travail, loin de moi cette idée-là, vous l'imaginez bien.

Fabrice ROSACI,

Nous l'avons bien compris. Madame. Nous écoutons encore une intervention très courte, vous me l'avez promis, et ensuite, nous irons manger.

Estelle DUCASSE, élue ordinale en Pays de Loire,

Je suis praticienne en canine, uniquement, et j'aurais aimé faire un petit point sur quelque chose. Il existe des éleveurs de chiens, mais pas seulement, de vaches et de cochons également, dans des proportions que j'ignorais totalement ; je parle de 500 chiennes. Dans ces pratiques, il était convenu et, de façon récurrente, d'effectuer des euthanasies de convenance, de fin de vie de production de chiennes. Nous avons dit que nous ne parlions pas de production animale, tout dépend cependant ce que l'on entend par cela. Évidemment, en tant que vétérinaire, mon éthique grimpe au rideau, mais pour avoir discuté avec des vétérinaires directement concernés, je peux affirmer que la problématique se pose également, car c'est cela ou le coup de fusil, dans le meilleur des cas. Il existe de filières de reclassement, mais tous les éleveurs n'ont pas les moyens ou le temps pour cela et, au niveau des éleveurs, certains sont convaincus d'œuvrer dans le sens du bien-être des chiennes qu'ils font euthanasier. Nous parlons de huit à dix chiennes en une fois. Tout à l'heure j'ai entendu dire que l'euthanasie de convenance était un délit puni par la loi. À quel moment parle-t-on d'euthanasie de convenance ? À partir de quel moment parle-t-on d'euthanasie économique ?

Fabrice ROSACI,

C'est une question en suspens, question ouverte. Merci, Madame. Nous allons faire la pause repas. Il est impératif, et je m'en excuse, car cela vous a ôté un quart d'heure, que nous soyons dans cette salle à 14h00 au plus tard. Pour vous rendre à la salle René COTY, ne ressortez pas par l'extérieur, c'est-à-dire par l'endroit où vous êtes arrivés ce matin. Nous allons vous guider. C'est par le troisième sous-sol que nous y accédons. Il y a un escalier ; vous allez être accompagnés. À tout à l'heure, à 14h00, au plus tard.

INTRODUCTION APRÈS-MIDI

Fabrice ROSACI,

Mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos travaux. Je laisse chacun s'asseoir très rapidement, j'insiste. Merci. Je vais tout de suite donner la parole à Monsieur le professeur Yves COPPENS, paléanthropologue, professeur émérite au Collège de France, qu'il est inutile de présenter. Ses travaux sur LUCY l'ont rendu célèbre. Merci, Monsieur le professeur d'avoir accepté de nous élever. Je sais que vous m'avez dit qu'il ne s'agissait pas d'élévation, mais plutôt de recul dans le temps. Je pense que Monsieur le professeur COPPENS va nous ramener quelques millions d'années en arrière. Bon après-midi à tous.

Les animaux et nous

Yves COPPENS, paléanthropologue, professeur émérite au Collège de France,

Bonjour, je suis très heureux, très honoré moi-même de me trouver parmi vous. LUCY est agaçante au possible ! C'est invraisemblable, elle a trois âges, tout de même. Elle a 3,2 millions d'années, 20 ans et, maintenant 40 ou 41 ans. Dans le temps, nous lui fêtons son anniversaire tous les cinq ans et maintenant c'est tous les ans ! C'est effrayant ! Elle ne s'arrange pas en vieillissant. J'ai eu Frédéric LEWINO du *Point* hier, à 11h00 du soir, qui désirait avoir des détails sur sa découverte. Je suis très heureux. Je lui ai téléphoné ce matin et elle-même était très agacée.

J'ai envisagé de vous parler de prendre du recul. Je le fais toujours, car il me semble qu'il est bien de placer vos animaux, mes animaux, dans le cadre le plus large qui soit. Je vais vous emmener tout d'abord dans le ciel. Vous voyez, je n'ai pas peur ! La perception du ciel est celle de l'univers, et elle se situe autour de 14 milliards d'années. Ce n'est pas du tout l'origine de l'Univers. Les scientifiques sont fantastiques ; lorsqu'ils ne savent pas, ils disent : « c'est opaque » ou « c'est une question ouverte ». Lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de Dieu, leur réponse est la suivante : « c'est une question ouverte ». On est ainsi tranquille vis-à-vis de toutes les confessions. La première perception de l'Univers se situe à 13,7 milliards d'années, autour de 14 milliards. Si je démarre de là c'est parce que c'est la première perception de la matière. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que la matière, au départ, dès qu'elle existe bouge et change. Il y a un changement climatique aujourd'hui, ce n'est pas extraordinaire. L'Homme y est pour quelque chose, mais c'est une autre question. Tout change tout le temps ; ce n'est pas confortable, mais c'est ainsi. Ce qui est amusant, c'est que cette matière change dès qu'elle existe, mais dans des lois physiques qui, elles, ne changent pas ; heureusement, car dans le cas contraire nous ne comprendrions rien ! Apparemment, depuis 14 milliards d'années les lois de la physique n'ont pas bougé. Cela permet, par conséquent, de comprendre ces 14 milliards d'années. Cette matière va

changer dans un sens. C'est un constat ; il n'y a pas du tout de message de ma part derrière ces propos ; la science est froide. Elle va changer dans le sens de la complexité, de la complication, et sans arrêt. C'est pour cette raison que nous arriverons à l'animal et à l'Homme au bout de l'Histoire. Cette matière se complique et s'organise en même temps. Cela commence par un premier paradoxe : une meilleure organisation sans cesse et une plus grande complexité, sans cesse. Cela se fait dans un Univers qui est écrit comme sous la forme d'immenses structures. Comme cela est décrit par les Américains, ils appellent cela des *pancakes* ; il faut savoir ce que c'est, mais ce n'est pas mauvais. Ensuite, les *pancakes* se cassent, se divisent en galaxies, qui elles-mêmes fabriquent des étoiles et, parmi les étoiles il y a, bien entendu, le soleil. Vous voyez que tout est bien organisé et tout à fait cohérent. Je ferai une parenthèse qui m'amuse. L'autre jour, HUBERT REEVES, que je connais bien, était inquiet parce, me dit-il : « depuis trente ans, les galaxies fabriquent moins d'étoiles ». S'il y a de la perte de production, même au niveau des galaxies, c'est embêtant ! On ne sait pas ce que cela signifie, forcément, car 30 ans ce n'est pas considérable. Les galaxies produisent, font naître moins d'étoiles en ce moment. Il y a 4 milliards 600 millions d'années, apparaît le soleil, c'est-à-dire une autre étoile et, autour du soleil, comme d'habitude, des planètes, des comètes, des météorites et des objets variés. Nous racontons cela de manière un peu abstraite. J'ai vu l'autre jour un de mes collègues qui s'appelle Pierre LÉNA et qui travaille à l'observatoire de *Meudon*, ébahi devant l'image, qui ne paraissait pas extraordinaire, mais qui était pour lui fantastique, d'une étoile qui n'avait que quelques millions d'années, ce qui est pitoyable. Autour de cette étoile, il y avait une sorte de halo, d'auréole grise. Cette auréole grise était une auréole de poussière qui allait ensuite se transformer en comète, en planète, en météorite, en objet dont je vous parle. La matière dont est composée la terre est ce qui n'a pas été accréte - c'est ainsi que l'on dit - par l'étoile en question ou par le soleil. Lorsque le soleil apparaît, il y a 4 milliards 600 millions d'années, la terre a obligatoirement le même âge et il paraît qu'à ce moment-là la terre a déjà une petite atmosphère, légère, mais sûrement pas un bouclier comme cela est devenu ensuite. Dans cette atmosphère il y a déjà un petit peu d'eau, un peu d'H₂O. Elle n'est donc pas tout à fait nue. Il n'empêche qu'elle est tout de même vulnérable ! D'autres objets, comme disent les astrophysiciens, viennent taper sur sa surface, dont des comètes qui apportent de l'eau, d'autres météorites apportant du gaz. La terre dégaze elle-même et tout ceci, au bout d'un certain temps – 500 millions d'années – forme l'atmosphère, avec le bouclier d'ozone et les océans que nous connaissons. Le gaz et l'eau sont fournis en 500 millions d'années. Tout ceci pour arriver autour de 4 milliards d'années. Nous sommes, après cette introduction céleste, 4 milliards d'années, c'est le début de la vie.

Autrement dit, cette Histoire que j'ai commencée bien avant, se poursuit dans la même direction : complication et organisation. Il se trouve que dans l'eau, dans les océans, des molécules se regroupent, dans l'argile, semble-t-il, qui jouerait le rôle de catalyseur. Ces molécules fabriquent des cellules, lesquelles s'entourent d'une membrane. Elles ont un extérieur et un intérieur, ce qui est nouveau, échangent de la matière entre elles, entre elles et l'extérieur et, surtout, se reproduisent. C'est la grande Histoire. Nous passons d'une

matière inerte à une matière vivante. Nous y sommes ! Cette matière vivante est faite comme le reste, c'est-à-dire qu'au tout départ, dans l'eau, elle est faite d'individus extrêmement simples, unicellulaires. Au bout d'un certain temps, 2 milliards d'années, elle devient pluricellulaire. La manière dont cela s'enchaîne est très simple, mais étrange. À 2 milliards d'années nous voilà dans l'eau avec des êtres vivants qui sont déjà polynucléaires. C'est probablement à ce moment-là que vont se diviser ce qu'aujourd'hui nous appelons le règne animal et le règne végétal, les uns étant plus fixés et, quelques fois un peu mobiles, les autres étant plus mobiles et quelquefois un peu fixés. Nous voilà dans le règne animal, c'est-à-dire dans notre sujet. Tout se poursuit longuement dans l'eau jusqu'autour de 4 à 500 millions d'années. Ce n'est rien du tout. C'est ce que je dis à mes copains écologistes ; je pense qu'il y en a parmi vous. Nos rapports sont excellents et ils me disent : « tu n'es pas trop écologiste, mais nous t'aimons bien ». Souvenez-vous de cela ; c'est tout de même sympathique comme référence. Pour ma part, je leur dis : « ce vert que vous adorez n'a que 500 millions d'années ». La terre s'est biologisée il y a 500 millions d'années. Ce n'est rien du tout sur 4 milliards 500 millions d'années. Pendant les 3,5 milliards d'années qui précèdent, la vie se trouve dans l'eau et pendant les 500 millions d'années qui précèdent, la vie n'est que de la pierre. Elle est donc d'abord minérale, minéralisée, ensuite « océanisée » et seulement ensuite biologisée, avant d'être « anthropisée ». C'est donc dans l'ordre des choses qu'elle soit « anthropisée » aujourd'hui. Cela nous embête, mais ce n'est pas surprenant ; c'est une étape de plus avant d'autres étapes, bien entendu. En regardant cela ainsi, avec cette distance de temps, cela change un peu les choses. Ce fameux vert finalement n'est pas si ancien. 500 millions d'années, ce n'est pas mal, mais ce n'est pas considérable. Pourquoi 500 millions d'années ? Parce qu'à ce moment-là, on dit que la vie sort de l'eau ; ce n'est pas vrai, c'est l'eau qui disparaît. Elle descend et, la vie se trouvant à l'air disparaît ou bien s'adapte. En l'occurrence, elle s'est adaptée. Cela a d'abord été des végétaux, des algues. Ensuite, dans ces végétaux, se sont développés des invertébrés. Les invertébrés ont ensuite donné naissance à des vertébrés, lesquels étaient nés dans l'eau. Les plus anciens que nous connaissions datent de 535 millions d'années, en Chine. Ce sont, en réalité, des empreintes. Vous savez, le paléontologue travaille avec ce qu'il a. Ce sont des empreintes telles que l'on affirme que ce sont déjà des vertébrés. Ils sont dans l'eau, ont une colonne vertébrale, ou au moins une corde. C'est donc le tout début de l'émergence des vertébrés, des êtres à structure interne, ce qui est un progrès. Il est plus facile d'avoir une structure interne, c'est plus souple -regardez-vous-, que d'avoir une carapace externe. C'est un peu rigide. Avant c'était externe, cela devient interne. Les végétaux d'abord, les bêtes ensuite, vont sortir de l'eau entre guillemets, et vont en tout cas s'adapter à l'air, au continent. Les premières empreintes que nous ayons, c'est émouvant, cela date de 360 millions d'années, sur une île au large occidental de l'Irlande, là-bas, un peu perdu dans l'océan. Évidemment, ce n'est pas très brillant comme marche. Les pattes sont écartées, le ventre traîne par terre, mais il y a tout de même des empreintes de pattes de vertébrés sur la terre. C'est vraiment : « pour la première fois, on a marché sur la terre ». Nous nous situons à 360 millions d'années. Nous voilà du côté des vertébrés. Ce n'est pas contre les animaux, cela va de soi, mais si je prends la ligne des vertébrés, c'est pour arriver à l'Homme

et ensuite nous verrons le rapport des hommes avec l'animal. Du côté des vertébrés, vous savez bien que nous allons avoir successivement des amphibiens. Certains amphibiens deviendront des reptiles, certains des reptiles, les reptiles mammaliens, deviendront des mammifères. Les mammifères, il ne faut pas l'oublier, quoique ce n'ait pas beaucoup d'importance, ont été ovipares pendant 100 millions d'années tout de même. On a pondu des œufs pendant 100 millions d'années, avant d'avoir un petit dans un placenta, mieux protégé. C'est en ce sens qu'il y a progrès. Quelquefois, ce terme est difficile à admettre, je le comprends bien. Cependant, il convient de faire un constat. Encore une fois, le scientifique est là pour essayer de découvrir, ensuite d'interpréter et, finalement, de comprendre ou pas. J'ai été invité aux Nations Unies à la fin du mois de mai pour parler de la notion de progrès. Je leur ai dit : « les plantes ont des spores, les spores sont très sensibles à l'humidité ; en cas de perte considérable, que se passe-t-il ? Les spores deviennent des graines ; il y a moins de pertes ». Que puis-je y faire ? C'est tout de même un progrès. Les mammifères pondent des œufs. Or, les œufs sont très vulnérables, cela reste à l'extérieur. Voilà qu'au bout de 100 millions d'années nous avons l'œuf dans le ventre ; c'est tout de même plus protégé. Que puis-je y faire, si j'ose dire ? C'est un curieux constat. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que la nature, et vous le savez bien, a une obsession de la conservation de l'espèce. C'est la conservation de l'espèce à tout prix. Cela fonctionne ou pas. Il y a, évidemment, des extinctions, mais aussi des filiations et des remplacements. Cela suppose sans cesse du bricolage et du sauvetage à tout prix des espèces. Nous ne savons pas trop pourquoi. Il est cependant amusant de voir la manière dont la nature s'acharne pour conserver l'espèce. Elle bricole des choses. Je porte un jugement sur la nature !

Nous voilà avec des mammifères placentaires et, parmi eux, apparaissent les primates. Les primates, comme les autres, se diversifient et s'adaptent. En ce sens, il y a ce deuxième paradoxe qui est extrêmement important. Je vous ai dit que le premier, avec la matière inerte, s'était de mieux en mieux organisé et de plus en plus compliqué. Cette fois-ci, avec la matière vivante, vous le savez bien, c'est de plus en plus diversifié. Cela s'appelle aujourd'hui la biodiversité, même si « diversité biologique » je trouvais cela aussi joli. Cette biodiversité est de plus en plus contrôlée parce qu'après l'ARN, nous avons eu l'ADN. Le contrôle de la nature se fait par cette voie génétique, par cette voie de l'hérédité. Il est amusant de voir la manière dont il y a à la fois explosion de création, de formes et en même temps, contrôle absolu par la génétique qui limite les fantaisies, en quelque sorte. Nous voilà donc avec les primates.

Ce sont des mammifères placentaires, qui ont trouvé une niche écologique libre, des arbres à fleurs. Les arbres existaient auparavant, mais c'étaient des Gymnospermes, pour ceux qui sont naturalistes, et cette fois-ci ce sont des Angiospermes, c'est-à-dire qu'ils possèdent des fleurs. Comme ils ont des fleurs, ils ont des fruits. Les primates sont des insectivores qui vont s'adapter au grimper et à la consommation de fruits, d'où la transformation de l'ensemble du squelette pour cette adaptation. C'est pour cela que nous avons l'opposabilité. Il y a des personnes qui disaient dans mon cours au *Collège de France* : « tout de même, nous avons bien l'opposition pour tenir le stylo ! » Je réponds : « non, c'est pour tenir la branche ! »

Nous ne parlons pas de quelques milliers d'années, mais de quelques millions d'années. Si nous avons des ongles, c'est évidemment pour cela également ; auparavant nous avions des griffes. Lorsque je dis cela dans les écoles, à la récréation, il y en a toujours un qui se trouve des griffes. Il y a toujours une exception pour s'exclamer : « regardez, monsieur, le changement n'est pas fait ! ». Ces primates s'adaptent au grimper et à la consommation de fruits. Du coup, il s'opère toute une transformation de la vision, qui devient frontale, en trois dimensions, mesure davantage la distance entre un arbre et un autre pour sauter de l'un à l'autre et mesure également la couleur du fruit. Un fruit mûr, en effet, crée moins de dégâts intestinaux qu'un fruit qui ne l'est pas. Tout se fait à ce moment-là, il y a 70 millions d'années. Là où cela devient plus important pour l'Homme, c'est autour de 10 millions d'années, avec certains de ces primates, que l'on appelle les ancêtres communs, les ancêtres des pré-chimpanzés et des chimpanzés, pré-humains et humains. Ce sont deux voies au moins, incontestablement, et nous le savons depuis très longtemps par la morphologie, l'anatomie, la physiologie, l'éthologie et, maintenant, le décryptage de l'ADN. Les chimpanzés sont incontestablement nos cousins. Cela commence par des pré-chimpanzés, puis par des chimpanzés, qui sont bien plus adaptés, bien plus transformés que nous ne l'imaginons. Nous entendons des réflexions classiques qui disent : « comment se fait-il que nous nous soyons transformés et pas eux ? » Ce n'est pas vrai du tout. Eux se sont aussi beaucoup transformés et la manière de marcher en *Knuckle-walking*, est quelque chose de tout nouveau. De l'autre côté, il y a le pré-humain et l'humain, c'est là où la nature me surprend. Le fait d'être dans la forêt entraîne les pré-chimpanzés et chimpanzés à préciser leur adaptation. Dans un milieu plus ouvert, tout simplement, qui est encore de la forêt, mais de la forêt claire avec des zones de graminées, des savanes et peut-être des prairies, l'adaptation consiste en un redressement du corps. Cela me laisse pantois. C'est là où la nature bricole. Elle bidouille, même. Le redressement du corps ; vous rendez-vous compte ? Lorsqu'on imagine ce que cela représente ! Nous sommes tranquillement à quatre pattes, et nous nous mettons sur deux pattes ! Cela implique une position différente de la tête, un déverrouillage du crâne, de certains morceaux de la denture et une courbure de la colonne vertébrale. Le bassin qui, obligatoirement, se raccourcit, se tasse, s'élargit d'où entre en conflit avec la parturition et les accouchements difficiles de nos femmes ; c'est à partir de ce moment-là que cela s'est fait. Il y a un conflit entre le redressement du corps et la forme du bassin et, finalement, l'accouchement, qui n'est pas si simple, ante-ischiatique, c'est-à-dire qu'il se fait en avant l'ischion. Ce n'est pas aussi simple que chez les singes où il se fait tranquillement, en arrière de l'ischion. Il faut que le bébé fasse une pirouette ; vous connaissez cela par cœur. Cela existe depuis les premiers pré-humains, à savoir depuis 10 millions d'années. Le redressement du corps a entraîné cela. Les pattes postérieures s'allongent, les pattes antérieures se raccourcissent ; nous sommes ridicules dans notre forme actuelle. Cela ne se voit pas parce que nous y sommes habitués. De temps en temps j'y pense en ces termes, mais cela m'amuse bien. Installez-vous à une terrasse et regardez les gens passer ; ces primates sont drôles ! Nous voilà debout et si nous disons cela, ce peut être de l'imagination ; il y a beaucoup d'imagination dans mon métier, mais nous avons tout de même des fossiles. Nous avons le Sahelanthrope, que l'on appelle TOUMAÏ, il y a

7 millions d'années, AURORINE, l'Ardipithecus, à presque 6 millions d'années. Un certain nombre de fossiles nous fournissent des informations sur cette transformation qui est mosaïquée. Le bassin d'Ardipithèque, par exemple, est plus adapté au grimper dans sa partie inférieure et à la marche dans sa partie supérieure. La musculature des membres inférieurs est puissante et c'est ce qui fait que nous avons encore de grosses jambes aujourd'hui. Vous qui êtes vétérinaires, vous avez affaire à des bovidés et à des équidés qui ont les pattes fines et qui les ont transformées d'une certaine façon. Nous, nous avons encore de grosses pattes. C'est délicat à dire à certains, mais nous avons de gros membres inférieurs parce que nous grimpons. Enfin, nous avons grimpé ; moi je ne grimpe plus ! C'est amusant de penser à toutes ces conséquences que l'on porte sur nous.

Nous continuons l'Histoire. LUCY se situe dans cette partie-là, d'ailleurs. Je vous ai parlé d'AURORINE, d'Ardipithecus et de Sahelanthropus, mais ensuite il y a les Australopithèques, les Kényanthropes, toute une autre série de pré-humains avant qu'apparaisse, il y a 3 millions d'années, peut-être un peu plus, pour des raisons de changement climatique, encore une fois, l'Homme, l'humain. Il n'est pas le seul à apparaître à ce moment-là, mais l'humain apparaît. Qu'a-t-il de différent des autres ? Il ne grimpe plus parce qu'il n'y a plus rien à grimper et comme il ne grimpe plus, il n'a plus d'arbres, moins de végétaux, moins de nourriture, parce qu'il était auparavant majoritairement végétarien, quoiqu'il ne dédaignait pas les petits gibiers. À partir de 3 millions d'années, se trouvant dans un milieu nettement plus sec, il va s'adapter à un régime omnivore. C'est à partir de ce moment-là, et cela vous intéresse, bien sûr, que nous nous sommes mis à manger de la viande. Nous nous sommes mis à manger de la viande, non pas par gourmandise, mais par nécessité. D'autres hominidés se sont mis à mieux marcher, mieux courir, d'autres à manger des végétaux qu'ils ne mangeaient pas auparavant et l'Homme, lui, a changé sa denture et son alimentation. En même temps, sa tête s'est transformée en volume, en complexité, en vascularisation, en irrigation. Incontestablement, sa tête a augmenté. C'est très intéressant. J'ai travaillé dix ans dans le sud de l'Éthiopie sur un site qui correspondait précisément à ces bonnes dates-là. Pour vous donner une idée du changement climatique, quand je faisais le rapport, en ce qui concerne des pollens, du nombre de pollens d'arbres sur le nombre de pollens d'herbes, à 3 millions d'années j'obtenais 0,4 et à 2 millions d'années je totalisais 0,01. Cela se découvre de façon extraordinaire et nous sommes alors plus exposés aux prédateurs. Je ferai une parenthèse ; j'ai raconté ceci un jour à l'Académie des sciences d'Outremer où il y a beaucoup d'anciens militaires. Lorsque je leur ai dit qu'il y a beaucoup moins de végétation et que nous sommes tout à coup exposés, j'ai entendu la salle faire : « oh oui, tout de même ! ». Il y avait une prise de conscience de ce que signifiait le fait d'être découvert. Je ne ressens pas tellement cela. L'Académie en question s'appelait *l'Académie des sciences coloniales* ; cela situe les choses ! Nous voilà humains, avec, par hasard et, d'une certaine manière, par choix, entre guillemets, une transformation de notre tête et de notre denture, alors que d'autres, comme les éléphants, changeaient simplement leurs dents, ou, comme les chevaux, changeaient juste leurs pattes. Au lieu de courir sur trois doigts ils se sont mis, pour la première fois à courir sur un seul doigt, beaucoup plus vite et beaucoup mieux. Le

genre equus est apparu à ce moment-là, parce que lorsqu'on se trouve face à la prédation, ou bien on se carapate, ou l'on se cache, ou encore on cherche des stratégies pour y échapper. L'Homme, en l'occurrence, et c'est cela qui m'étonne aussi, n'a connu ce développement de la tête, de son cerveau, de son encéphale (cerveau et cervelet), que pour trouver des stratégies afin d'échapper à la prédation. Il sort du monde animal et, à ce moment-là, il se trouve dans un écosystème animal par excellence. Il ne fait pas exception, excepté le fait qu'il change sa tête au lieu de changer sa patte. Pour vous amuser aussi j'ajouterai que j'ai raconté cela de manière aussi vive à l'*Académie pontificale des sciences*. Cela a fait pouffer de rire le Cardinal, qui était Chancelier, au point qu'ils m'ont fait rentrer dans l'*Académie pontificale*. À la sortie, ils m'ont dit « vous exagérez » et j'ai répondu : « je vous dis ce que la science croit comprendre ». Cela les a amusés parce qu'il y a eu d'autres séances de cette nature. Je suis membre de l'*Académie pontificale des sciences* qui n'a pas de confession, bien entendu, et qui est une académie scientifique comme les autres. C'est amusant, quelquefois, de dire la vérité avec béatitude. Je n'emploie pas n'importe quel mot. On finit par rentrer dans ces grandes institutions. Si vous voulez un jour rentrer au Vatican, je suis à votre service. Les gardes suisses me saluent même. Nous voilà avec l'Homme, et l'Homme grâce à cette transformation du cerveau va atteindre un niveau de réflexion différent, meilleur ; je ne dis pas qu'il devient tout à coup conscient ; vous êtes bien placés pour savoir que beaucoup d'animaux sont conscients et que la conscience a précédé l'Homme depuis bien longtemps chez les mammifères et les mammifères supérieurs, à plus forte raison. Le degré de conscience a augmenté et atteint un degré tel que, comme on le dit de manière un peu grossière, au lieu de simplement croire à quelque chose, de comprendre quelque chose, de savoir quelque chose, il sait qu'il sait. Il s'agit de la sorte de prise de conscience dans un miroir, du retour de l'image sur soi-même. Au lieu de savoir, il sait qu'il sait. Comme il sait qu'il sait, il anticipe et comme il anticipe il fabrique des outils. En effet, au pied de celui-là nous trouvons des outils et des outils fabriqués. Cela me fascine. Combien de fois dis-je à des maires : « élevez une statue à cet Homme ! » ; aucun d'entre eux ne m'a suivi, pour le moment. Au lieu de prendre un caillou et de s'en servir, il en prend un autre. C'est déjà étonnant. Que va-t-il faire avec deux cailloux ? Il tape l'un sur l'autre. Il en sort alors une troisième forme qui n'existe pas, qu'il vient de créer, et cette troisième forme est le premier outil, la première arme aussi. En tout cas, c'est immédiatement une création, un symbole, une sculpture. Je crois que tout de suite l'Homme est Homme, dès qu'il est Homme. À partir de ce moment-là, avec sa tête qui, par égard, a passé un certain seuil de compréhension des choses, il va anticiper et jouir tout de suite de ces facettes cognitives, intellectuelles et spirituelles. « Spirituelles » ne signifie pas autre chose, au départ, que la prise de conscience de sa mort. Il est question également d'esthétique et éthique. Tout est immédiatement en place, et des choses vont s'ensuivre, comme vous le savez.

Qu'en est-il de l'animal dans ceci ? Vous savez que la préhistoire, de manière très irrégulière d'ailleurs, se divise entre le paléolithique, qui est la période la plus ancienne, le néolithique, qui est une période un peu plus récente et, bien sûr, l'Antiquité, jusqu'à la période actuelle. Les liens entre l'Homme et l'animal, pour moi, ont dû être des liens extrêmement

étroitement, tissés depuis le début. Nous n'avons tout de même pas beaucoup de preuves de cela. À partir du moment où il a été contraint de manger et de manger de la viande, alors que les protéines animales, bien entendu, ont facilité le fonctionnement de son cerveau, chose presque secondaire, l'Homme l'a fait non pas pour ce motif, mais parce qu'il n'avait plus assez de végétaux. L'un a entraîné l'autre et cela n'a fait que faciliter les choses. S'il mange de la viande, il chasse ; autrement la viande ne viendra pas dans ses bras. Nous le savons parce que les végétaux laissent peu de traces, tandis que les animaux laissent des ossements. Nous trouvons ces ossements sur les sites d'habitats. Le premier Homme, que l'on appelle *Homo habilis*, mange de tout. C'est fantastique comme il peut être opportuniste ! Il mange aussi bien des grenouilles, des caméléons, que des antilopes, des pelorovis, qui sont de très grosses antilopes, semblables à des buffles, et quelquefois des éléphants. Il n'amène pas les éléphants jusqu'à son lieu d'habitation, sur sol d'habitat, mais en général, il les trouve ou les piège et apporte au camp de base, c'est-à-dire à la société puisque la famille se construit, des morceaux de viande. Nous trouvons, en effet, des ossements correspondant à des quartiers de viande qu'il a transportés alors qu'il a mangé le reste avec les copains, sur place. Il mange également des dinotheriums, qui sont des sortes de gros proboscidiens, de grosses bêtes à trompe ainsi que des hippopotames ; il s'attaque à de grosses bêtes ou rencontre leurs cadavres. Les scientifiques, avec la petite tête, veulent que les choses soient bien classées. En gros, pour les scientifiques, nous commençons par être consommateurs de la viande morte rencontrée sur notre parcours et ensuite nous chassons. Je n'en crois rien du tout. J'ai longtemps vécu en brousse ; l'Homme est chasseur de naissance et il chasse tout de suite, quand il le peut. Il fait les deux. Bien entendu, s'il tombe sur un cadavre fraîchement mort, il le consommera. Cependant, il chasse véritablement par ailleurs et je pense qu'il chasse tout de suite ; il existe d'ailleurs un certain nombre de preuves de cela. C'est en connaissant un peu l'Homme que je peux dire qu'à ce moment-là son rapport à l'animal est un rapport de respect. C'est un mot que je réutiliserai et que j'ai un peu entendu ce matin. C'est certain, il existe un rapport à l'animal qui est un rapport de consommation et qui est particulier. Nous glissons tout de suite une réflexion que j'ai entendue cet été. Je me suis promené cet été dans le détroit de *Béring*. Cela me plaisait beaucoup parce que c'est par là que les Hommes d'extrême Orient, d'Eurasie sont passés en Amérique. J'y ai rencontré les indigènes de l'Alaska, qui ont l'air d'Inuits, d'Esquimaux ; ce sont des proto-Inuits. C'est de là que viennent d'ailleurs toutes les cultures esquimaudes. Je leur ai demandé s'ils mangeaient de la baleine et ils me l'ont confirmé. Ils ne m'ont pas dit cela en français ! Ensuite, je leur ai demandé ceci : l'année dernière, par exemple, combien en avez-vous consommé ? Ils m'ont répondu ceci : « dix baleines se sont données à nous ». C'est superbe ! C'est-à-dire que dans le rapport de l'Homme à l'animal, c'est l'animal qui vient se livrer parce que l'Homme a besoin de cette viande. Cela change complètement l'idée que se font certaines personnes, qui sont forcément plus prédatrices que celles-ci. J'ai trouvé cette expression extraordinaire, en tout cas sa traduction, car je n'aurais pas été capable de comprendre cela dans le texte : « dix baleines se sont données à nous » ! Je pense qu'à l'époque préhistorique cela devait être un peu la même chose. Nous commençons à percevoir les rapports avec l'animal au moment où il y a des sépultures.

Avant, il n'y en avait pas beaucoup. Auparavant, il y a des surfaces ocrées, c'est-à-dire parsemées d'ocre, parce que l'ocre est un produit coloré qui correspond certainement à quelque chose de sacré, mais les liens ne sont pas très clairs. À partir des sépultures, nous voyons sur certaines d'entre elles, alors que nous sommes tout de même à 140 000 ans, des massacres de cerfs, ou de rênes suivant les régions, des petits massacres de daims sur des tombeaux d'enfants, sur des sépultures d'enfants. Il y a un lien à l'animal qui est plus qu'un lien de décoration. C'est un lien beaucoup plus affectif et, sans doute, mythique, lié à certaines histoires, certains totems. Ensuite, nous arrivons au rupestre. Le rupestre se situe autour de 35 000 ans pour *Chauvet* et de 40 000 ans pour certaines sculptures. À ce moment-là, c'est encore plus clair. D'abord, comme vous le savez, les rupestres, nos rupestres paléolithiques sont essentiellement des animaux. C'est un art très naturaliste, avec des coups de pinceau, des coups de patte, des dessins extraordinaires, et pas toujours réalistes. Quelquefois, en effet, la tête est petite et le corps énorme. Cela correspond à des mythes et au discours d'un mythe. Nous nous imaginons que c'est la copie exacte de ce qui a été vu ; ce n'est pas vrai. C'est la copie exacte de ce qui est dans la tête, mais transformé en fonction du mythe que l'on raconte. Il se trouve que je suis Président du *Conseil scientifique de Lascaux* depuis 2010. C'est Frédéric MITTERRAND qui m'a nommé et je n'ai jamais osé lui demander pourquoi il avait dit ceci à ce moment-là : « à la tête de ce Conseil, il me faut un préhistorique » ; il n'a pas dit un préhistorien. Je n'ai pas osé lui demander s'il connaissait la différence. Peut-être lui demanderai-je un jour ! Je connais bien *Lascaux*, et dans *Lascaux* nous trouvons ces somptueux dessins d'animaux ainsi qu'un homme. Or, il se trouve que cet homme a une tête d'oiseau ! Lorsque l'on dit que l'Homme n'est pas représenté, ce n'est pas vrai. L'Homme est représenté partout. Il est présent dans toutes les grottes. Si vous ne l'avez pas vu, lui vous a vu depuis longtemps. Il est là, caché, masqué, déguisé, transformé, schématisé, et il est souvent là transformé en être semi-animal et semi-humain, ce qui est tout de même formidable. Cela signifie qu'il a quelquefois comme base du corps celle d'un bison et le reste correspondant à un humain. À *Lascaux*, le petit bonhomme très schématisé que l'on voit dans le puits a une tête d'oiseau. On a trouvé, à 40 000 ans, en Allemagne, une petite statuette de 30 cm en ivoire de mammoth qui a une tête de lion et un corps humain. Il y a, par conséquent, un rapport avec l'animal qui est permanent et qui n'est pas surprenant quand on connaît les petites sociétés d'aujourd'hui où tout est mêlé. Ce monde de la nature et celui de l'Homme sont très mêlés. Lorsque l'on continue l'Histoire, on arrive dans une Antiquité où bien des dieux sont des animaux, évidemment. Tout cela est tout à fait cohérent et se retrouve encore aujourd'hui, peut-être moins dans nos sociétés, mais, en tout cas, dans celles-là. Je voulais vous livrer les âges approximatifs de domestication. Vous savez qu'à partir du néolithique, c'est la fin de la dernière période glaciaire et nous entrons dans l'interglaciaire ; d'ailleurs, nous sommes dans l'interglaciaire. Sur le plan géologique, nous sommes dans l'holocène. La notion d'anthropocène m'énerve au possible, car elle n'est pas géologique du tout. Je veux bien que l'on parle d'anthropocène, mais il ne faut pas mettre cela dans l'holocène. Il existe une échelle et il est primordial d'être logique lorsqu'on est scientifique. Il existe l'échelle biologique et une autre qui est celle qui conduit à l'anthropocène. La première commence par la roche et se poursuit par l'océan, puis par la

biologie. Il y a, par conséquent, une biocène, juste avant une océanocène et une autre période liée aux cailloux. Mais il ne faut pas mélanger les deux. C'est comme si on racontait l'histoire zoologique avec des espèces successives et ensuite les groupes d'outillages ; on change d'échelle et l'on continue dans la même direction. Cela correspond à une mode. Je veux bien y adhérer, mais il ne faut pas mélanger les choses. L'interglaciaire va permettre aux gens de se trouver dans des climats tempérés et, par conséquent, de se sédentariser. Se sédentarisant, ils vont à la fois cueillir plus facilement des graminées et, à force de cueillir, de commencer les OGM, de trier les graines. Les OGM se situent à 10 ou 15 000 ans. Aujourd'hui, pour moi, il s'agit des OGMM, les Organismes Génétiquement Mécaniquement Modifiés. Les OGM sont vieux comme le Monde ; il n'existe aucune plante aujourd'hui que nous consommons et qui soit d'origine. En ce qui concerne les animaux, comme nous sommes fixés, nous allons mieux les domestiquer et, à la longue, les élever. Nous tombons alors dans votre domaine. J'ai noté que le chien se situait à 14 000 ans ; c'est considérable ! Il y a certainement un intérêt réciproque. Le chien est une sorte de loup. Il a dû accompagner les humains dans leur chasse. Au moment de l'abattage d'un gibier, il était lui-même sans doute bénéficiaire d'une partie du gibier. Cette coexistence a dû certainement se faire facilement. Je peux vous dire, ayant passé des dizaines d'années en brousse, et il fut un temps où je passais plus de temps sous la tente que dans mon lit, que les rapports avec les animaux sont très simples. Dans la mesure où vous ne les attaquez pas, ils sont très simples. J'ai eu un gnou, avec de belles cornes, même s'il était tout jeune. Il oubliait qu'il avait des cornes et était donc charmant, mais il vous embrochait pour vous emmener un peu plus loin. Dans un campement on met des toilettes un peu à distance ; cela consiste en un trou avec l'Afrique autour, quatre poteaux et des toiles de jute pour vous isoler un peu. Il trouvait cela formidable et allait attendre les personnes à la sortie des toilettes. Les personnes avaient très peur, par conséquent, d'aller aux toilettes parce que le gnou était là, à l'extérieur, pour les emmener ensuite jusqu'à leur tente. Je veux dire que les rapports sont faciles. Il y avait une girafe qui avait oublié qu'elle avait un grand cou et qui venait à la tente mess récupérer sa pitance tous les soirs. Au moment où le crépuscule arrivait, où la nuit tombait, nous voyions sa tête apparaître en haut de la couture de la tente. Tout le monde était très discret lorsqu'elle passait sa tête et elle venait chercher ce qu'on lui avait préparé puis repartait. Elle faisait cela chaque soir. C'était très impressionnant ! Avec les carnivores, c'est autre chose parce que leur fonction est obligatoirement différente. Le chien est donc à dater de 14 000 ans ; c'est considérable. La chèvre est à situer à 11 000, au Proche-Orient ; elle vient du bouquetin. Nous situons la vache à 10 500, au Proche-Orient également ; elle vient de l'auroch. Le mouton se situe à 10 000 ans, au Proche Orient ; il vient du mouflon. Le cochon date de 10 000 ans, au Proche-Orient ; son origine est le sanglier. Le cheval est tout récent. On a parlé pendant longtemps de l'Ukraine. En effet, en Ukraine il y a des chevaux domestiqués, mais pas montés, de 5 000 à 5 500 ans. Cependant, nous en avons trouvé de 9 000 ans, figurés sous la forme de petites statuettes, avec un harnachement, en pleine Arabie. Il y avait un vieux sous-directeur au Musée de l'Homme qui, à chaque fois que je revenais d'Afrique et que j'avais trouvé un fossile plus ancien, me téléphonait et me disait : « au fond, toi tu avances quand tu recules ». C'est un peu l'attitude des archéologues. Le

chat se situe à 9 000 ans. Nous avons également pensé que le chat était d'origine égyptienne et figurez-vous que l'on a trouvé à Chypre une petite sépulture de chat. Le chat est sauvage. L'idée est la suivante : il y avait un homme au proche Orient qui cultivait des céréales, il a migré vers Chypre sur un bateau et a amené des stocks de graines. Dans les stocks de graines, il y avait des rongeurs et, derrière les rongeurs, des chats sauvages. Le chat sauvage lui rendait service, en un sens. Il a débarqué avec lui à Chypre ainsi qu'avec les rongeurs. À la longue, le lien s'est tissé de telle manière que le chat a eu droit, il y a 9 000 ans, à une petite sépulture à côté de la sépulture de l'homme. Je trouve cela très touchant. L'âne se situe en Égypte à 6 000 ans. Le lama, c'est 5 500 ans, au Pérou et le chameau c'est au Turkestan, en Bactriane, puisque le dromadaire, c'est plutôt l'Arabie.

Voilà, par conséquent, les quelques chiffres que je désirais vous livrer et qui fixent un peu mieux les choses. Les rapports se sont donc poursuivis ainsi, par domestication, par élevage, par intérêt et par intérêt facile. L'Homme était fixé, puisqu'il s'est organisé en chefferies, en villages et avait tout de même le stock de graines d'un côté, les végétaux d'un autre et la viande sur pattes d'un autre encore ; c'est tout de même très commode ! À ce moment-là, d'après les statuettes et les représentations que nous trouvons, c'est le respect. De même, certains chasseurs éprouvent un respect pour le gibier. La chasse à courre, que je n'ai jamais pratiquée, fait un hommage au cerf, une fois qu'il a été attrapé et qu'il est aligné. Il est temps ! Je pense que cela ne doit pas vous faire trop de bien, mais il y a tout de même une tentative de respect de l'animal. Pour terminer, je comprends un peu la situation actuelle, sûrement moins bien que vous, mais je suis cependant conscient des problèmes dont j'ai entendu parler ce matin. À cet égard, je suis un peu inquiet également, sans doute moins que vous, parce que je suis optimiste de nature. J'ai entendu parler une femme inuite, une femme esquimaude. Je vais vous dire de qui il s'agit. C'est une Esquimaude qui fait partie du Parlement du Groenland. Elle me disait : « c'est épouvantable, maintenant, avec les animaux, nous nous séparons ». C'est poignant, n'est-ce pas ? Cela signifie quelque chose de terrible. C'est une Groenlandaise, c'est-à-dire que cela se passe au Groenland, où la population n'est pas immense, qui vit sous la civilisation du phoque, à qui elle rend hommage à chaque fois qu'un phoque est tué. Ce constat que l'on fait, à plus forte raison, dans nos pays, m'a fait beaucoup réfléchir. C'est une Esquimaude, c'est quelqu'un de ce grand pays du Groenland. Cette déclaration est un constat et un constat auquel je ne crois pas trop. On dit qu'il faut se réconcilier avec la nature, mais je crois que nous ne sommes pas fâchés avec elle. Il y existe peut-être une mauvaise compréhension et, la terre qui s'est biologisée depuis 500 millions d'années, est en train de s'anthropiser. Qu'est-ce que cela signifie ? Quand nous la survolons, nous voyons que tous les terrains sont bel et bien habilités, délimités, qu'il y a des barrières partout, que les villes s'agrandissent et que la population humaine est passée de quelques milliers d'individus il y a trois millions d'années à un milliard en 1815. Trois millions d'années pour passer de quelques milliers à un milliard ! Elle est passée d'un milliard à bientôt huit milliards en 200 ans. Cela ne peut pas se faire sans bousculade et sans problèmes, qui sont les vôtres, mais que je suis avec beaucoup d'intérêt et de respect moi-même. Merci.

Applaudissement.

Fabrice ROSACI,

Je crois que je me fais le porte-parole de toute la salle ; c'était un bonheur de vous entendre, Monsieur COPPENS. Nous vous remercions chaleureusement de vous soucier également de nos problèmes immédiats et quotidiens. Quant à savoir si nous nous sommes séparés ou pas des animaux, nous allons essayer en tout cas de continuer à donner des réponses à cette question à travers la prise en considération du bien-être animal. Merci, en tout cas. Nous vous applaudissons encore bien fort.

J'appelle, pour venir me rejoindre, Ghislaine JANÇON, du *Conseil*, qui voulait présenter quelque chose.

Ghislaine JANÇON,

Je voulais simplement ajouter deux mots, pour vous dire que nous vous proposons maintenant un petit film d'animation afin de vous présenter la diversité des métiers vétérinaires et pour mettre en évidence la situation privilégiée du vétérinaire au sein de la relation entre les hommes et les animaux. C'est cette situation privilégiée, stratégique qui, ajoutée à sa formation, d'une part, et à ses compétences, d'autre part, dans le domaine, fait du vétérinaire une véritable sentinelle du bien-être animal. Ce film, qui s'intitule *Vétérinaires, sentinelles naturelles du bien-être animal*, va vous être présenté. Il sera ensuite mis en ligne sur notre site *Internet*, dans une section spécifiquement dédiée au thème *vétérinaires et bien-être animal*, voire même à l'éthique vétérinaire vis-à-vis de l'animal, que nous allons créer sur notre site prochainement. Je vous remercie.

TABLES RONDES

Animal de sport et d'endurance

Fabrice ROSACI,

À travers, toutes ces pratiques, le mot d'ordre est toujours unique : être garant, une sentinelle du bien-être animal. Nous allons passer directement à la suite de nos propos à travers des tables rondes que nous avons voulues nombreuses aujourd'hui, comme sont toutes les pratiques vétérinaires. Nous en avons vu quelques-unes dans ce film. Nous pourrions commencer, tout de suite, avec cette première table ronde sur l'animal de sport. Nous allons essayer de répondre à cette question cet après-midi : « vétérinaires, sentinelles du bien-être animal » ? En quoi le vétérinaire est-il sentinelle ? Quels sont les points de fragilité identifiés ? Comment améliorer la situation à travers la multiplicité des pratiques ? Pour commencer, je vais appeler, pour parler du cheval de sport et d'endurance, Richard CORDE et Jean-Yves GAUCHOT. Richard CORDE, Président de la *Ligue Française de Protection du Cheval*, Jean-Yves GAUCHOT, Président de l'*Association Vétérinaire Équine Française*. Richard CORDE, y a-t-il une recherche du bien-être, en ce qui concerne l'animal de sport, d'endurance ? Y a-t-il des problèmes d'endurance spécifiques à cette utilisation de ces animaux et, si oui, lesquels ?

Richard CORDE, Président de la LFCP,

Bonjour à tous et à toutes. Merci pour cette invitation à ce colloque. J'en suis très honoré. La discussion est un peu réductrice, puisqu'en tant que vétérinaires équins, nous avons la spécificité d'avoir un animal qui va traverser à peu près toutes les productions, que ce soit l'animal de boucherie, de course, de sport ou de loisir. J'ai vu qu'il y avait même des chevaux de compagnie, terme que nous n'osons pas trop utiliser.

Fabrice ROSACI,

Ce sont de tout petits chevaux, peut-être.

Richard CORDE,

Non, nous avons des chevaux de compagnie qui sont de grands chevaux, je dirais presque malheureusement. Nous pouvons parler de l'endurance, effectivement, parce que nous avons connu une affaire l'an dernier, qui a été assez effrayante, sur une course à *Compiègne*. Nous nous apercevons qu'au niveau de la compétition de haut niveau, nous avons des transgressions non pas du bien-être, mais seulement de la bientraitance de l'animal cheval. À cette occasion, nous avons pu observer des chevaux qui n'étaient pas du tout en état de courir et d'autres qui sont morts lors de la course. Cela peut arriver, et, malheureusement, avec des causes restées occultes.

Fabrice ROSACI,

Monsieur CORDE, si nous devons lister les grandes typologies de maltraitements, concernant les équidés, lesquelles sont-elles ?

Richard CORDE,

Je crois que nous allons traverser à peu près tous les problèmes de la maltraitance, que ce soit l'ignorance, l'environnement du cheval, le dopage pour de la compétition ou de la course, même à de tout petits niveaux. Nous avons vu, malheureusement, dans les *Championnats de France de poneys* des responsables, c'est-à-dire des moniteurs, donner un sachet d'*Équipalazone*, qui est un anti-inflammatoire, à un poney, parce qu'il était boiteux, mais devait faire le concours avec l'enfant ! Vous voyez que l'éducation a encore beaucoup de chemin à faire. Nous sommes confrontés à un défaut de bienveillance chez le cheval dans toutes les catégories. Il y a, effectivement, de la maltraitance. C'est un autre problème. On peut le voir dans le sport avec des conduites inappropriées de la part du cavalier. Maintenant, nous avons des chartes établies au niveau sportif par la *Fédération Française d'Équitation* et par la *Fédération Équestre Internationale*. Les cavaliers signent symboliquement cette charte et les contrôles sont tout de même aujourd'hui beaucoup plus intenses et sévères sur les comportements anormaux du cavalier, en règle générale.

Fabrice ROSACI,

Il y a une problématique liée aussi à la fin de vie de ces animaux, notamment ceux qui ont fait de la compétition ou qui ne sont peut-être plus bons pour la compétition.

Richard CORDE,

Effectivement, cette problématique est difficile sur le cheval de loisir et de sport dans le sens où la plupart des chevaux ne sont pas systématiquement exclus de la filière bouchère, en particulier pour tout ce qui concerne les centres équestres. Malheureusement, beaucoup se retrouvent à la boucherie avec une traçabilité qui n'est peut-être pas toujours à la hauteur de nos convictions, ou, en tout cas, de notre professionnalisme. Dans le domaine des courses, c'est un peu plus concentré sur la filière bouchère, en tout cas de début de carrière. Les chevaux qui ne vont pas être qualifiés comme trotteurs, par conséquent, vont souvent repartir dans ces circuits-là. Ensuite, en ce qui concerne les chevaux de courses âgés, il est certain que nous ne pouvons pas envisager de les faire rentrer dans cette filière bouchère. Par conséquent, il existe cette problématique du reclassement de ces chevaux. Le loisir est la solution la plus noble. Cependant, certains vieux chevaux ne peuvent être reclassés dans le loisir. Nous essayons, au travers de la Ligue, avec *France Galop*, d'en sauver quelques-uns et de les mettre en retraite, bien que beaucoup d'entraîneurs et de propriétaires le fassent d'eux-mêmes. Il ne faut pas penser que tous ces gens-là sont juste des utilisateurs du cheval. Ils ont tout de même une certaine conception de l'animal et du cheval, sont, pour beaucoup, proches d'eux et essaient de leur assurer une fin de vie correcte.

Fabrice ROSACI,

Nous allons peut-être le demander à Jean-Yves GAUCHOT, à vos côtés, car vous êtes tous deux vétérinaires, me semble-t-il, et praticiens : comment les filières équine ou, en tout cas, les utilisateurs de chevaux, à travers les associations ou les fédérations, travaillent-ils avec les vétérinaires ? En d'autres termes, en quoi, vous, Monsieur GAUCHOT, vétérinaire, êtes-vous une sentinelle du bien-être du cheval ?

Jean-Yves GAUCHOT, Président de l'AVEF,

Je vous remercie, ainsi que les organisateurs de ce colloque. Je pense qu'effectivement, et cela a été dit ce matin, les vétérinaires font du bien-être comme Monsieur JOURDAIN, c'est-à-dire tous les jours, comme de la prose. C'est dans nos gènes et dans notre formation quotidienne. J'ai entendu des intervenants parler ce matin de la gestion de la douleur multimodale ou du comportement. En équine, nous nous sommes également formés. Lorsque nous sommes sortis des écoles vétérinaires, il y a quelques années, nous étions assez peu formés et ensuite, au sein de l'association que je représente, l'AVEF, nous avons fait des commissions sur la prise en charge de la douleur. À un moment donné, nous avons été embêtés parce que nous n'avions pas le droit d'avoir de la morphine ; nous l'importions et c'était interdit. Aujourd'hui, nous pouvons, grâce à nos actions, avoir ce genre de molécule. Il en est de même pour le comportement. Aujourd'hui, on parle beaucoup du comportement sur les nouveaux animaux de compagnie, mais le cheval est une espèce proie. Nous nous sommes formés en interne au sein de notre association. Nous sommes des vétérinaires sur le terrain, tous les jours. Nous sommes des acteurs et nous faisons de la pédagogie avec nos détenteurs, nos utilisateurs et nos clients. Comme le disait mon confrère, Richard CORDE, je pense que c'est davantage au niveau des particuliers que nous rencontrons des problèmes. C'est notre travail de tous les jours. Sans tomber dans le travers que notre consœur, Geneviève GAILLARD évoquait ce matin, il ne faut pas que l'on croie que tout va bien dans le meilleur des mondes. Nous avons également des lanceurs d'alerte, car il existe de véritables problèmes. Richard CORDE l'a dit, avec ses mots à lui, car il est peut-être un peu plus tempéré que moi. L'année dernière, nous avons décidé, la *Ligue Française Pour la Protection du Cheval* que préside Richard et moi, l'AVEF, de porter plainte contre x. c'est bien la preuve que nous n'avions pas d'autre moyen. Comme je l'ai écrit plusieurs fois dans la presse, les vétérinaires étaient témoins, sur des courses d'endurance de pratiques mafieuses sous couvert d'argent, d'influence, etc. Il y a des chevaux de très haut niveau qui sont poussés dans leurs retranchements. Je ne sais pas si dans la salle certains connaissent la discipline du cheval d'endurance, mais c'est, à mon sens, la plus belle discipline. Nous avons même des chevaux qui, quand l'entraîneur, le détenteur, le vétérinaire, le maréchal, tout le monde a bien fait son travail, terminent leur course de 160 km, à des vitesses peut-être un peu trop élevées aujourd'hui, en pleine forme. C'est là le vrai travail. Vous avez un cheval qui joue son instinct grégaire. Dans cette discipline, l'argent est arrivé là, avec, notamment, des dérives mafieuses de certains pays, et nous, vétérinaires sentinelles, le seul moyen que nous avons pour pointer ces pratiques a été de porter plainte contre x, alors que les vétérinaires sont là, dans cette discipline, regardent les chevaux, et décident si tel ou tel d'entre eux peut passer. Dans d'autres disciplines, on n'est pas plus tolérant, mais plus souple parce que pour

le sport, le saut, etc., même si le cheval n'est pas en pleine forme il pourra tout de même s'en sortir. Dans les disciplines équestres d'endurance, sur 160 km, le moindre défaut, le cheval doit être carré au départ. Il y a eu du dopage. Le vétérinaire est vraiment un lanceur d'alerte sur le terrain et il est là dans le débat sociétal du bien-être pour avertir qu'il y a des problèmes. Le deuxième point pour lequel nous sommes lanceurs d'alerte et pour lequel cela ne se passe pas très bien ou, en tout cas, nous n'avons pas de philosophe et nous ne pouvons que constater seulement, c'est la maltraitance au niveau de la fin de vie. Richard le disait tout à l'heure, la fin de vie constitue un véritable problème. Nous constatons les choses. Là où nous le faisons le plus, c'est avec les non professionnels.

Je vais vous donner des exemples, parce que, souvent, avec des exemples vécus nous arrivons mieux à comprendre ce qui se passe. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai reçu un bref courriel que l'on me demande de transférer aux autorités. Il s'agissait de personnes qui ont un vieux cheval, de 25 ou 26 ans ; c'est classique. Ils ne voulaient pas s'en débarrasser, mais voulaient le recaser, car ils n'avaient pas assez de prés et avaient décidé d'en acheter un autre. Ils ont donc affirmé : « à vos bons soins ». Il faut l'assumer. Je veux vous faire sentir l'hypocrisie de la chose. Ces personnes n'ont pas réussi à le caser contre bons soins ; ils n'ont trouvé personne. Qu'ont-ils fait ? Ils ont appelé un professionnel. C'était l'animal de leur vie commune, qu'ils avaient eue avec leurs enfants et ils lui ont fait promettre qu'il ne partirait jamais à l'abattoir. Je pointe là l'hypocrisie sociétale. La deuxième chose est la suivante. Ces personnes ont fait un peu de dépistage et nous sollicitent, car ils se rendent compte que ce cheval a atterri à l'abattoir. Il y a sans doute eu défaut de traçabilité, de contrôle. Si l'on s'est rendu compte du problème, c'est qu'il y a tout de même eu malgré tout une certaine traçabilité. L'Association ne s'est pas positionnée pour dire que l'abattage devait être la solution. L'abattage des vieux chevaux n'est surtout pas la solution, mais c'est une solution parmi tant d'autres. La fin de vie, notamment des vieux chevaux, est un vrai problème. La réflexion est venue lorsque nous avons regardé comment les autres pays plus en avance sur un sujet ont résolu la chose. Aux États-Unis, il fut un temps où ils ont fermé les abattoirs des équidés. Ils se sont rendu compte que ce n'était pas la solution, on appelait cela les *Who Wanted Horses*. La crise économique était passée par là, nous étions en 2008, et les personnes détentrices de chevaux qui ne pouvaient plus les assumer ouvraient les portes des chevaux et les lâchaient dans la nature. Cependant, aux États-Unis, les espaces sont autres que chez nous. Moi-même, j'ai du mal à suivre ; je ne sais plus si les abattoirs ont rouvert. Encore une fois, l'abattage n'est pas la solution pour la fin de vie, mais nous, praticiens, nous avons un souci. D'un côté nous avons ce que l'on nomme le bien-être, c'est-à-dire que nous soignons des animaux de compétitions et, avec des médicaments, nous les amenons à être compétitifs dans les règles de l'antidopage et, d'un autre côté, nous nous retrouvons avec des populations vieillissantes de chevaux. Je suis petit-fils et fils de vétérinaire et, quand j'ai commencé à suivre mon père dans les années 70, dans les prés nous ne voyions pas des chevaux de plus de dix ans. Aujourd'hui, je suis praticien mixte en Dordogne et les vieux chevaux constituent mon quotidien avec des proches, des amis, parfois, qui ont des chevaux et s'apparentent un peu à l'exemple que je

vous ai cité. Ils achètent un cheval et lorsqu'il a 15 ans ou 16 ans ils déclarent : « nous aimons bien le cheval, mais nous voulons nous en séparer ». Nous sommes toujours conscients de ce problème et nous faisons de la pédagogie, pas tant auprès de professionnels, car ils en sont conscients, qu'auprès des détenteurs. Nous leur disons : un cheval ne mange pas des granulés, mais du foin, cela a besoin d'espace et, si vous prenez un cheval à 10 ou 15 ans il va vivre 25, voire 35 ans. Nous sommes à la fois des sentinelles et surtout des lanceurs d'alerte. Sur la fin de vie, l'Europe est totalement immature parce qu'elle apporte des chevaux importés de pays tiers avec des résidus médicamenteux et nous impose des contraintes. Mon discours ne consiste pas à dire que tous les chevaux vieillissants doivent aller à l'abattoir. Personnellement, je pense que la meilleure fin de vie est lorsqu'un propriétaire peut le garder dans son pré. Cependant, lorsque, soit par des circuits professionnels, soit par d'autres, les chevaux doivent finir leur vie et que l'on ne peut pas les garder, l'abattoir peut être une solution, à condition qu'il soit respecté jusqu'au bout. Il n'est pas question, en effet, de les envoyer dans des abattoirs dans de mauvaises conditions. Il convient de faire des sas, en respectant le bien-être.

Fabrice ROSACI,

En d'autres termes, comme dirait Yves COPPENS, la question de la fin de vie des chevaux, c'est ouvert.

Jean-Yves GAUCHOT,

C'est exactement cela !

Fabrice ROSACI,

En vous remerciant. Vous vouliez abonder, Monsieur CORDE ?

Richard CORDE,

Je pense que le problème de la fin de vie des chevaux est celui de la naissance des chevaux. Nous le disions ce matin, il n'y a aucun permis de détention de cheval. Nous nous retrouvons avec des personnes qui ont plus de 50 chevaux et qui n'ont aucune formation et n'y connaissent rien. Ils les laissent comme un troupeau, se reproduire comme à l'état sauvage. Nous constatons, par conséquent, des aberrations. Le problème de la fin de vie du cheval est celui de la naissance du cheval.

Fabrice ROSACI,

Nous serons amenés à vous poser des questions tout à l'heure. Nous vous applaudissons.

Applaudissements.

Je vais appeler le binôme suivant, à savoir Jean-Claude NOUET, vice-président de la Fondation *Droit animal, éthique et sciences*, et Nicolas DUDOIGNON, Conseiller scientifique en recherche et bien-être animal. Bonjour, messieurs. Le principe est celui de trois courtes

tables rondes. Vous poserez vos questions et nous passerons aux trois personnes suivantes. Jean-Claude NOUET, sait-on quels sont les animaux utilisés aujourd'hui pour la recherche, combien il y en a et si, au fond, c'est une nécessité ?

Animal d'expérimentation

Jean-Claude NOUET, vice-président de la LFDA,

C'est un des problèmes absolument cruciaux. Je suis désolé, mais j'arrive ici porteur d'une tare, je ne suis pas vétérinaire, je suis un canard parmi les cygnes, je suis médecin. Néanmoins, comme médecin, je m'intéresse évidemment, au bien-être de l'animal. Je m'y intéresse depuis très longtemps, et je m'intéresse également beaucoup et peut-être surtout à la préservation des espèces sauvages, ce qui me semble le grand problème, parce qu'il est lié à la perpétuation d'une vie équilibrée sur la planète. C'est un domaine, évidemment, d'un autre niveau. L'expérimentation sur l'animal est un problème extrêmement grave. La discussion a dépassé ce qu'elle était il y a 40 ans, où l'on se lançait des invectives à la tête sur une expérimentation qui ne servait à rien et qui, au contraire, était nocive dans ses conséquences, qu'il fallait absolument supprimer, avec une réaction tout aussi excessive dans l'autre sens : arrêter, diminuer, toucher ou oser penser à toucher l'expérimentation sur l'animal était mettre la vie des hommes en péril et, surtout la vie de nos enfants, comme cela figurait dans une déclaration incompréhensible, d'ailleurs, venant de *l'Académie des sciences*. Considérons, pour faire bref, maintenant raisonnablement, l'expérimentation comme un mal encore nécessaire, du point de vue de l'animal. La condition est que cet usage expérimental de l'animal se fasse dans des conditions qui auraient dû être simplement au début des conditions de bon sens, mais que l'on a précisées, notamment au niveau européen. Rappelons-nous qu'avant le premier texte datant de 1968, absolument n'importe qui – et je l'ai vécu- pouvait faire n'importe quoi, n'importe comment, malgré une petite réglementation qui était un décret de 1968 et qui ne couvrait absolument rien. Est survenue la directive de 1986, qui a été faite simplement pour uniformiser les pratiques expérimentales en Europe. Cela a apporté, évidemment, des réglementations qu'il a fallu suivre et cela a complètement transformé la façon dont l'expérimentation sur l'animal se faisait.

Fabrice ROSACI,

Justement, Monsieur NOUET, aujourd'hui, que pouvons-nous dire des conditions de détention et d'expérimentation ? Je sais que vous êtes dans votre cheminement.

Jean-Claude NOUET,

J'y arrive. Est survenue, lorsque les choses ont évolué, la dernière directive qui date de 2010, puis la réglementation de 2013 qui, elle, précisément, est axée sur le bien-être animal, sur sa préservation à tous les niveaux et qui est, de ce point de vue, très contraignante. Nous

espérons tous, utilisateurs de l'animal expérimental en premier lieu, qu'elle va être strictement suivie dans tout le milieu expérimental. Le milieu expérimental a ceci comme avantage sur les autres milieux en matière de bien-être animal, c'est qu'il a pris conscience qu'un animal non maltraité, ou bien traité, comme l'on veut, est une garantie de meilleurs résultats expérimentaux. À l'inverse, un mauvais traitement de l'animal, une inattention de l'animal, soit durant sa détention avant l'expérimentation, soit pendant l'expérimentation, va fausser les résultats. Par conséquent, l'expérimentateur a tout avantage à préserver le bien-être animal. Je ne peux pas affirmer que cela a été le motif principal, mais ce motif-là a joué. Néanmoins, cette nouvelle directive est axée sur cette règle que beaucoup connaissent, la règle des trois R : le premier signifie remplacer l'animal, en second lieu il s'agit de réduire le nombre des animaux et en troisième de raffiner les pratiques, c'est-à-dire de perfectionner les pratiques. Les deux derniers visent à améliorer le bien-être ou à apporter des conditions du bien-être. La première est le bien-être à l'idéal puisque l'on n'utilise plus l'animal. Malgré ces règles et depuis la directive de 1986, le nombre des animaux utilisés reste à peu près le même. Nous étions à 2,3 millions animaux par an en France dans les années 1990, la dernière statistique française date de 2010 et ils sont 2,2 millions. Les chiffres sont à peu près constants. Qu'utilise-t-on comme animaux ? Ce sont essentiellement des rongeurs. Les rongeurs représentent 71 %, dont 60 % de souris et 11 % de rats. Viennent ensuite les poissons, et c'est assez récent. Les poissons et presque uniquement le poisson-zèbre sont utilisés dans les études portant sur la pollution de l'environnement. Je ne veux pas m'étendre sur les autres espèces, parce qu'elles sont dans des chiffres bien moindres. Rappelons-nous tout de même 70 % de rongeurs. Du point de vue de l'éthique d'utilisation, les critiques de l'expérimentation se portaient surtout sur la toxicologie et sur les études à long court. Nous oublions complètement une utilisation, parce que ceux qui ne sont pas scientifiques n'y pensent pas, à savoir la recherche fondamentale. Elle doit forcément utiliser des animaux entiers afin d'étudier les physiologies. La recherche fondamentale, en tout cas en France, est de l'ordre de 27 %. Nous sommes en dessous de la statistique européenne, qui montre 46 % d'utilisation. C'est une utilisation importante, par conséquent, et ce n'est certainement pas dans ce domaine-là que nous allons pouvoir, comme il le faudrait, nous passer entièrement de l'animal. Même si l'on utilise des méthodes de remplacement, et on fait toujours allusion aux cultures cellulaires, il arrive un moment où il faut utiliser un animal dans sa totalité pour savoir comment les différents systèmes réagissent entre eux. Nous pouvons mettre plusieurs types de cellules ensemble, cela ne fait pas un tissu. Nous pouvons mettre plusieurs tissus ensemble, même en culture, cela ne fait pas un organe. Nous pouvons créer des organes en survie, les faire fabriquer ensemble pendant un certain temps, mais cela ne fait pas un organisme. Il arrive un moment où nous sommes obligés, du point de vue physiologique, d'aller regarder comment fonctionne, comment interagissent les différents organes de différents systèmes.

Fabrice ROSACI,

C'est dans ce sens que, dans l'état actuel, en tout cas, de nos connaissances et de nos technologies, l'expérimentation animale reste un mal nécessaire. Néanmoins, cette

expérimentation est soumise à une responsabilité en quelque sorte collective. Elle ne se décide pas par la seule volonté d'un chercheur.

Jean-Claude NOUET,

Bien entendu. Il est important de le souligner ici le fait qu'elle est soumise également et en premier à la responsabilité vétérinaire. La nouvelle réglementation place les vétérinaires à des postes clés dans l'utilisation de l'animal. Il y a différentes instances. Vous savez qu'il existe une *Commission nationale de l'expérimentation animale* qui comporte une majorité de vétérinaires. Il est également dit que tous les établissements, qu'ils soient utilisateurs ou éleveurs, transporteurs ou fournisseurs d'animaux, doivent, dans la conception de l'établissement, comporter un vétérinaire responsable du bien-être animal. Les établissements utilisateurs, producteurs, etc., doivent comporter une structure qui est dédiée au bien-être animal. De plus, un vétérinaire doit obligatoirement se trouver dans la structure. Les vétérinaires se trouvent, par conséquent, directement impliqués par la réglementation dans la surveillance du bien-être animal dans le milieu de l'expérimentation.

Fabrice ROSACI,

Cela tombe bien, puisque vous avez un vétérinaire à votre gauche, Nicolas DUDOIGNON, qui va peut-être nous expliquer quelles garanties apporte le vétérinaire, tant pour le bien-être des animaux que, finalement, pour le bien-fondé du sujet de la recherche et des résultats que nous en attendons.

Nicolas DUDOIGNON, Conseiller scientifique en recherche et bien-être animal,

Avant tout, encore merci pour cette invitation et l'organisation de cette journée qui est très riche et intéressante. Je me disais que je n'aurais plus grand-chose à ajouter après l'intervention du professeur NOUET, étant donné tout ce qu'il a dit. Il est vrai que nous bénéficions en tant que vétérinaires du fait de voir instaurer avec le nouveau cadre réglementaire différents rôles et positions dans lesquels le vétérinaire a toute sa place à prendre en tant que conseiller en matière de bien-être animal pour s'assurer que les besoins de l'animal soient respectés au mieux, et au mieux des possibilités par rapport aux finalités scientifiques et aux besoins des expérimentateurs.

Fabrice NOUET,

Je vous coupe immédiatement. Pour être très clair, vous êtes persuadés, l'un et l'autre, que l'expérimentation et la recherche d'un certain bien-être pour ces animaux ne sont antinomiques.

Nicolas DUDOIGNON,

Absolument pas. J'abonde, tout simplement, dans le sens de ce qu'a dit le professeur NOUET. Les chercheurs sont de plus en plus convaincus de respecter l'animal et de le mettre dans les meilleures conditions de bien-être, dans la mesure où l'on peut être

dans une position de bien-être lorsque l'on est dans une animalerie et à des fins expérimentales. Le respect au maximum des besoins de l'animal fait que l'animal se trouve dans les meilleures conditions pour être dans le protocole, j'ai presque envie de dire participer au protocole même si certains sont peut-être choqués. Au-delà de la notion de respect des besoins de l'animal et d'un minimum de critères de bien-être tels qu'ils ont été abordés ce matin, nous nous situons de plus en plus dans la démarche qui consiste à accompagner les équipes de chercheurs et de techniciens dans l'interaction entre les animaux. Les animaux doivent être hébergés en groupes sociaux harmonieux, c'est la réglementation, et c'est quelque chose auquel nous nous appliquons. Il s'agit de l'interaction entre les animaux et l'homme, le fait de donner aux animaux, qu'ils soient chiens, primates ou rongeurs, la capacité d'utiliser leur environnement : aux rongeurs de se faire des nids et aux singes d'avoir un minimum d'activité horizontale et verticale et d'aller chercher leur nourriture en fourrageant au sol. Ce sont des activités dans lesquelles les vétérinaires s'inscrivent entièrement, au-delà du fait d'aider les chercheurs dans la conception et la réalisation des études sur le choix du meilleur protocole anesthésique, analgésique, sur la bonne décision à prendre à la fin d'une procédure, et de voir si à la fin des procédures, l'animal est encore en vie, et que le laboratoire le destine au placement auprès de particuliers, comme cela peut arriver.

Fabrice ROSACI,

Le choix lui-même d'un protocole d'expérimentation animale est soumis à un comité d'éthique, où siègent également des vétérinaires, c'est bien cela ?

Nicolas DUDOIGNON,

Tout à fait. Il est écrit dans le texte que les comités d'éthique en expérimentation animale sur lesquels s'appuient les établissements doivent être composés d'un minimum de cinq personnes qui sont dans la catégorie dans la conception des procédés de recherche, la réalisation technique ou des personnes qui sont vraiment dans le soin, à savoir les animaliers, tout simplement, une personne représentant la société civile et naïve sur les questions d'expérimentation animale et un vétérinaire. Ils ont, par conséquent, leur place dans ces comités, dès l'amont. C'est une place, à la fois pour l'évaluation du bien-fondé de l'utilisation des animaux, à savoir la question du remplacement ou non de ceux-ci et, ensuite, à partir du moment où nous nous situons dans l'utilisation, sur les meilleures conditions de recours. Il s'agit d'aider les chercheurs à la meilleure évaluation. Nous avons des obligations d'évaluation du niveau de sévérité qu'impliquent les procédures et le vétérinaire peut jouer sur ce point dans son approche et aider les chercheurs dans la définition de ce que nous appelons les points limites précoces. Avant que le protocole ne démarre, nous nous sommes défini les limites à ne pas franchir en termes d'évolution du bien-être animal.

Fabrice ROSACI,

Et de souffrance, notamment, car la question que nous pouvons nous poser ou que peut se poser le grand public, avec les images mentales associées à l'expérimentation, est très simple : est-ce que les expérimentations induisent forcément, ou pas, à un moment ou à un autre, une souffrance animale et, si oui, comment s'en arrange-t-on ?

Nicolas DUDOIGNON,

Forcément, non, en partant du postulat que l'on considère qu'un animal peut être relativement bien dans une cage de laboratoire. Toutes les expérimentations n'induisent pas un niveau de souffrance. Toutes celles qui sont soumises à autorisation ont un niveau de souffrance qui est considéré comme léger, mais le léger défini dans notre réglementation est la piqûre d'aiguille selon les bonnes pratiques vétérinaires. À partir de là, c'est une procédure expérimentale et nous pouvons rester à ce niveau-là. Ensuite, cela peut être du modéré et du sévère. Encore une fois, il y aura une discussion en amont et l'application d'un suivi de terrain sur le seuil à ne pas franchir et le vétérinaire s'inscrit complètement dans cette démarche.

Fabrice ROSACI,

Monsieur NOUET, je vois que vous me regardez. Vous pouvez intervenir à tout moment.

Jean-Claude NOUET,

Je crois qu'il convient d'ajouter le moment se situant en amont de la formation. C'est un chapitre capital ! Cela existait déjà dans la directive précédente, mais cela a été précisé. Ceux qui sont appelés à utiliser l'animal, à quelque niveau que ce soit, que ce soit au niveau de celui qui conçoit l'expérimentation, c'est-à-dire qui pense à ce que l'on va faire, avec quel animal, dans quel but, ou de ceux qui vont utiliser l'animal, c'est-à-dire qui participent à l'expérimentation, la manipulent ou les personnels des animaleries prenant soin des animaux avant ou après l'expérimentation, toutes ces catégories de personnes doivent avoir suivi une formation préalable. Cette formation est à la fois juridique, éthique et ensuite pratique sur tous les chapitres qui forment l'exercice professionnel. Ce n'est pas une formation, et à la CNEA nous nous efforçons pour que toutes ces formations soient sérieusement organisées. Il y a un examen du projet de formation en CNEA. Elle donne son avis pour aider le ministre à autoriser ou pas cette formation. Lors de notre dernière séance de la CNEA, il y avait sept formations et nous en avons calé cinq. Nous le faisons donc d'une façon extrêmement rigoureuse. Évidemment, un point me gêne toujours et gêne tout le monde. Une fois que les formations sont faites, qui contrôle ? Malheureusement, la commission actuelle, telle qu'elle est conçue, n'a pas les pouvoirs d'organiser des contrôles qui sont, à ce moment-là, des contrôles d'enseignement. Est-ce que cela dépend du ministère de la Recherche ou de l'Agriculture ? Je n'ai jamais entendu parler du fait que des contrôles soient faits. Faisons tout de même confiance aux collègues !

Nicolas DUDOIGNON,

Je voudrais simplement insister sur la question de l'information. Il est vrai que nous sommes dans un cadre qui, depuis longtemps, intègre une formation pour toutes les catégories de personnes qui ont à interagir directement sur les protocoles expérimentaux, mais pas spécifiquement pour les vétérinaires dans le domaine. Nous sommes, finalement, un nombre assez conséquent, mais à l'échelle relativement peu de salariés de structures et, par conséquent, relativement sensibilisés ou ayant suivi des formations spéciales dans le domaine. Les établissements font également beaucoup appel à des confrères praticiens pour venir conseiller en la matière. Il est vrai qu'à ce niveau-là nous pourrions peut-être nous entendre, plus collectivement sur des niveaux de formation minimale intégrant ce qu'est un animal dans le laboratoire et comment être dans le meilleur conseil. En effet, cela représente un grand rôle de communicants, en face de toutes ces personnes qui individuellement et collectivement sont responsables du bien-être des animaux. Ce rôle de pédagogie et de communicant est très important.

Fabrice ROSACI,

Nous parlons de sentinelles. Merci, messieurs. Nous pouvons vous applaudir.

Applaudissements.

« Animal de compagnie et impératifs biologiques »

Nous passons au troisième binôme : Natacha HARRY, présidente de la *Société Protectrice des Animaux*, et Dominique AUTIER-DERIAN, Docteur vétérinaire et docteur en éthologie pour nous parler, cette fois-ci, de l'animal de compagnie et de ses impératifs biologiques. Bonjour, mesdames. Madame HARRY, on parle des animaux de compagnie et on imagine sans peine que la SPA a une vraie expertise des choses à dire sur les impératifs biologiques de ces animaux et, notamment, sur une idée de leur bien-être. Combien d'animaux accueillez-vous actuellement à la SPA ?

Natacha HARRY, présidente de la SPA,

Bonjour à tous. Nous accueillons chaque année environ 45 000 animaux, principalement des chiens et des chats. Cependant, comme la SPA suit l'évolution de la société, nous accueillons également de plus en plus de NAC. Il ne faut pas non plus oublier les chevaux. Richard parlait tout à l'heure d'un problème causé par les particuliers. Nous recueillons beaucoup de chevaux, de poneys et d'ânes victimes de maltraitance. Chez eux, la maltraitance ne se manifeste pas forcément comme sur les chiens ou les chats. On ne les bat pas obligatoirement, même si cela peut exister. On ne les torture pas, comme on peut le faire, malheureusement, si fréquemment, avec des chiens ou des chats ; le plus souvent, la maltraitance sur les équidés se manifeste tout simplement en les abandonnant. Ils sont laissés dans une pâture, sans abri et sans soins vétérinaires. Dans ce cas, le vétérinaire n'est absolument plus sentinelle puisque, de toute façon, ces animaux ne voient jamais un

vétérinaire, pendant des mois, voire des années. Nous retrouvons des animaux qui sont dans un état que vous ne pouvez pas imaginer, parce que c'est inimaginable dans l'esprit d'un être humain doué de sensibilité. Nous aussi, comme les animaux, puisque nous en sommes, nous sommes censés être doués de sensibilité. La maltraitance a des visages divers et la SPA est là pour essayer de faire ce qu'elle peut ; 45 000 animaux, c'est à la fois beaucoup et peu par rapport au volume de ce que représente la maltraitance.

Fabrice ROSACI,

C'est 45 000 fois un exemple de non-prise en considération de leur bien-être. Pour ces chevaux, je crois que vous possédez une structure dédiée en Normandie, c'est cela ?

Natacha HARRY,

Oui, nous avons fait l'acquisition, il y a maintenant quelques mois, d'un haras en Normandie de 140 hectares. Avant même l'inauguration de cette structure, puisqu'elle n'est pas encore inaugurée, en l'espace de deux mois et demi, le refuge a été plein. Nous avons aujourd'hui 160 équidés, qui ne sont pas, malheureusement, des animaux en fin de vie. Nous sommes, en effet, également confrontés à ces demandes-là, c'est-à-dire celles de propriétaire qui après avoir passé des années heureuses avec le cheval de leur vie se disent que, finalement, un autre cheval de leur vie, peut-être plus sportif ou plus jeune, pourra remplacer l'ancien cheval. Nous ne pouvons pas répondre positivement à ces personnes parce que nous devons faire des choix. Ce sont des choix difficiles, ce sont des choix d'urgence. À quel animal devons-nous porter secours ? Vous comprenez assez facilement que nous ne pouvons pas multiplier les structures d'accueil comme celles-ci. Nous ne vivons que grâce à la générosité du public et, forcément, au bout d'un moment, nous atteignons nos limites. Nous portons secours aux animaux victimes de maltraitance et non à ceux qui sont en fin de vie. En revanche, quand on entend, comme tout à l'heure Jean-Yves, que j'apprécie beaucoup par ailleurs et que je respecte, parler d'une issue pour ces animaux qui pourrait être l'abattoir, cela me fait bondir. J'étais en train de m'accrocher à mon fauteuil. J'avais envie de prendre la parole et de lui dire : « non, ce n'est pas une issue ». Les propriétaires d'animaux de compagnie, quels qu'ils soient, et nous ne parlons pas uniquement des animaux de compagnie, car le sujet est beaucoup plus vaste, vous l'avez compris depuis ce matin, ont une responsabilité vis-à-vis de leur animal. Cette responsabilité ne s'arrête pas au moment où l'intérêt sportif, économique ou affectif peut s'arrêter ou diminuer. C'est, à mon sens, l'une des responsabilités aussi de notre profession. En tant que vétérinaires, vous qui êtes sur le terrain en tant que praticiens, c'est de votre responsabilité de faire passer ce message. Je remercie vraiment Monsieur le président d'avoir lancé ce débat sur le bien-être animal. Néanmoins, je vais peut-être être désagréable avec vous, Monsieur le président, en vous disant : « c'est bien de lancer ce débat, mais, en étant dans l'action de la SPA, j'ai, trop souvent le sentiment que les vétérinaires ne s'emparent pas assez de ces sujets-là ». Les vétérinaires ne s'emparent pas assez de ce sujet parce qu'ils sont préoccupés par d'autres considérations. Nous avons tous reçu une formation scientifique. Je ne suis plus sur le terrain depuis des années ; j'ai d'autres activités professionnelles. Cependant, vous qui êtes

sur le terrain avez des gestes très techniques, très pointus, des gestes médicaux qui sont admirables. J'ai trop souvent l'impression que vous en oubliez l'amour, l'amour qui est la vocation première. Quand on devient vétérinaire, c'est un métier que l'on choisit. Je suis émue en vous disant cela, parce que c'est quelque chose qui prend aux tripes.

Fabrice ROSACI,

Vous savez que c'est le même reproche qui peut être fait parfois à des chirurgiens dans des équipes très techniques, à savoir de se concentrer sur le geste.

Natacha HARRY,

Notre sujet, ce sont les animaux. Vous êtes le public qui doit porter ce message. Vous avez choisi ce métier par passion. On ne devient pas vétérinaire par hasard. On peut devenir coiffeur par hasard, chauffeur de taxi par hasard. Quand on est vétérinaire, on a choisi d'aimer les animaux. Au fil des années, c'est un peu comme avec son conjoint, ou sa conjointe ; on l'a aimé, et puis on a oublié, un petit peu pourquoi. Vous riez, mais c'est vrai et cela arrive à tout le monde. On oublie pourquoi cette personne qui partage votre vie est à côté de vous. Les animaux partagent votre quotidien et j'ai, malheureusement, trop souvent l'impression que vous oubliez pourquoi vous les avez choisis. Pourquoi oubliez-vous que ces animaux ne sont pas rentrés dans vos vies par hasard ? Vous les avez choisis parce qu'ils sont en vous depuis toujours. Il faut ne pas faire de généralités et, heureusement, un certain nombre de confrères gardent en eux cette fibre émotionnelle importante, mais il faut vraiment toujours avoir cela présent à l'esprit parce que vous avez le bagage scientifique, la distance émotionnelle nécessaire pour ne pas tomber dans l'anthropomorphisme, dans l'hypersensibilité dont je suis parfois, et j'en suis désolée, un contre-exemple. Mais certains de ces défauts sont néanmoins importants pour faire passer des messages. Vous devez toujours garder présent à l'esprit que grâce à votre bagage scientifique, à vos compétences, mais aussi à votre sensibilité, qui vous a fait choisir ce métier, le bien-être animal doit rester en permanence au centre de vos préoccupations. C'était le message que je désirais vous faire passer. Malheureusement, je n'ai pas répondu à votre question, mais pour moi il était essentiel de passer ce message.

Fabrice ROSACI,

J'en ai d'autres, évidemment. La SPA travaille avec des vétérinaires, a dans son sein des vétérinaires, travaille avec beaucoup de professionnels libéraux ; vous avez été sollicitée par le ministère pour établir, que ce soit sur les conditions d'élevage, les fourrières ou les refuges, une sorte de guide de bonnes pratiques et vous vous êtes aussi axée sur la formation des agents qui travaillent à la SPA avec, en tête, cette prise en considération du bien-être. Ma question est la suivante : de façon très pratique, comment cela se passe-t-il ? Comment faites-vous et comment sont formés vos agents ?

Natacha HARRY,

45 000 animaux recueillis dans nos refuges, cela représente une masse de travail considérable. À la SPA, cela représente 3 000 bénévoles, mais c'est aussi et surtout 600 salariés, dont 40 vétérinaires. Les vétérinaires sont importants dans ce dispositif de prise en charge du bien-être parce que, lorsque les animaux arrivent chez nous ils sont tous en souffrance : souffrance physique et psychologique. La vocation première de la SPA est de prendre en charge ces animaux abandonnés, maltraités et de les remettre sur pieds pour leur redonner un nouvel avenir et pour leur retrouver une nouvelle famille. Cela n'est cependant possible qu'à partir du moment où dès l'instant qu'ils franchissent la porte de nos murs nous sommes capables d'évaluer leur état de souffrance. C'est là que le vétérinaire a un rôle crucial à jouer. Il s'agit de nos vétérinaires salariés, mais également de tous les praticiens qui collaborent avec nos refuges. Nous devons ensuite prendre en charge cet état de souffrance. La prise en charge de la souffrance physique existe depuis toujours à la SPA parce que c'est le B.a.-ba de notre métier. Mais la prise en charge psychologique, on l'oublie, on l'a oubliée pendant trop longtemps. Nous sommes en train de mettre en place cette prise en charge psychologique. Il faut du temps pour faire avancer les choses et pour faire les choses, mais nous sommes réellement en train de la prendre en charge. C'est tout d'abord le cas parce que nous avons pris conscience que c'était une réalité. Les animaux abandonnés subissent un véritable traumatisme ; ils se retrouvent dans un nouvel environnement, confrontés à des congénères qui génèrent également un stress nouveau. C'est donc à nous de prendre en charge l'ensemble de ces éléments. Nous avons, pour cela, travaillé à différents niveaux. Nous l'avons tout d'abord fait avec nos vétérinaires afin de les sensibiliser sur cette importante prise en charge et sur le fait qu'ils doivent être ceux qui identifient les problèmes et transmettent l'information aux salariés, aux agents animaliers qui, ensuite, vont s'occuper de ces animaux. Nous avons également mis en place pour les chiens, notamment, des séances d'éducation positive. Les méthodes coercitives, nous le savons tous aujourd'hui, ne sont pas de bonnes méthodes d'éducation. L'éducation positive en refuge permet tout d'abord de donner une activité psychologique à l'animal. Celle-ci permet de diminuer son niveau de stress. Il est incroyable de voir à quel point nous pouvons très rapidement les remettre dans une éducation correcte. Nous ne leur demandons pas de faire des tours incroyables, mais de marcher aux pieds et de ne pas sauter sur les personnes qui arrivent dans le box où ils sont stationnés. Cette éducation présente aussi un intérêt majeur ; un animal qui est relativement éduqué maximise les chances de réussite. La prise en charge du bien-être se manifeste également par le travail fait par nos équipes de salariés. J'insiste sur la notion de salariés parce que ce sont les équipes qui sont là tout le temps. Ce sont des professionnels que nous essayons de former. Il ne faut pas simplement former, il faut contrôler. Tout un processus scientifique doit être mis en place. Nous identifions le problème, nous trouvons des solutions et nous contrôlons le fait que les solutions proposées soient réellement mises en place. Nos salariés, aujourd'hui, occupent un rôle clé dans le choix des familles qui vont venir chercher ces animaux. Pour nous, le plus grand malheur serait qu'un animal qui est à nouveau projeté dans une vie nouvelle, avec une famille, se trouve à nouveau abandonné, à nouveau plongé dans le désespoir. Ce n'est pas faire de l'anthropomorphisme que de dire cela ; il faut les voir, au désespoir de l'abandon ! Grâce à

tout ce travail, cette prise en charge est efficace. Nous sommes également en train de travailler sur nos structures d'accueil. En effet, les refuges sont, malheureusement, souvent à raison considérés comme des endroits avec une apparence un peu carcérale. C'est l'apparence que nous percevons lorsque nous arrivons dans un refuge, mais les animaux la perçoivent aussi, à cause de la proximité, des aboiements très forts et de l'absence d'espaces verts. Nous sommes actuellement en train de reconstruire nos refuges. Il y a un plan d'investissement de 50 millions d'euros que nous devons uniquement à la générosité des Français, je tiens à le préciser, pour faire en sorte que les refuges de la SPA de demain, soient des refuges où le bien-être animal soit pris en considération. Pour répondre à votre question, nous avons, effectivement, à la demande du ministère de l'Agriculture, travaillé à l'établissement de guides de bonnes pratiques, aussi bien dans les refuges que dans les fourrières, pour, justement, améliorer le bien-être de ces animaux. Ces constructions nouvelles tiennent compte, bien entendu, de l'ensemble de ces éléments.

Fabrice ROSACI,

Sans rien enlever au mérite de vos prédécesseurs, on dépoussière, en quelque sorte l'image que l'on a de la SPA et d'un univers peut-être, par obligation, un peu carcéral. On reconstruit, on crée des parcs pour les chiens, on a un regard critique, notamment des vétérinaires, mais aussi des équipes sur la façon qu'ils ont d'évoluer et de vivre leur vie d'animaux.

Je vais passer la parole à votre voisine, Madame AUTIER-DERIAN, qui travaille depuis de très nombreuses années sur le bien-être animal. Nous imaginons sans peine la souffrance d'un animal abandonné, mais, plus généralement, quelles sont les conditions du bien-être et les impératifs biologiques de nos petits ou grands animaux de compagnie ?

Dominique AUTIER-DERIAN, docteur en éthologie

Bonjour à tous, merci encore une fois de m'avoir invitée et d'avoir organisé ce colloque. Je veux simplement préciser pour tout le monde que je suis vétérinaire comportementaliste et également éthologue. J'ai la chance d'avoir travaillé et d'avoir développé des démarches « bien-être animal », non pas dans une démarche de *scoring*, mais de soins, de pratique clinique, à la fois en parc zoologique d'abord et pour l'animal de compagnie, bien sûr, pour l'Armée, pour laquelle je travaille, pour le chien de la gendarmerie et de la Police et beaucoup, pour l'animal d'expérimentation animale dont il a été question récemment. Pendant très longtemps, cette problématique du bien-être animal était le fait des animaux de rente et j'avais essayé de mobiliser les différents milieux où je travaillais sur ces différentes questions ; cela n'intéressait pas grand monde. Quoi qu'il en soit, le constat était qu'un *Beagle*, que ce soit un *Beagle* d'expérimentation animale, un *Beagle* utilisé en médiation animale, un *Beagle* de propriétaire reste un *Beagle* ; cela reste un animal. Notre responsabilité, en tant que vétérinaires, est que cet animal soit le mieux possible, quel que soit le milieu dans lequel il est. Cette démarche, ainsi que le fait de m'intéresser à différents milieux m'a permis de développer différents outils. Quand le *Welfare Quality* a commencé à

publier, c'était formidable, parce qu'ils ont développé différents outils, validés scientifiquement, qui sont, certes, perfectibles, mais très pratiques pour nous, les praticiens. L'autre point, qui a permis une avancée considérable dans cette évaluation du bien-être et des soins aux animaux dans cette thématique, ce sont tous les travaux effectués sur les émotions. Je veux parler des équipes de thèses, d'Alain BOISSIER, etc., qui ont utilisé les modèles de psychologie expérimentale humaine – LAZARUS, EXMANN, etc.- pour décrypter les émotions sur les animaux, avec des vidéos, l'enregistrement de paramètres et des expérimentations qui ont vraiment permis d'avancer considérablement. Un autre point, est le développement de tous les travaux sur les FACS – *Facial Action Coding System* – sur différentes espèces, notamment les espèces domestiques, qui ont fait qu'en laboratoires, à partir de 2010, nous avons pu arriver à décoder les mimiques faciales de souris, alors même que pour le chien, cette espèce, *canis familiaris*, connue pour être la plus proche de l'homme et avoir été apprivoisée puis domestiquée, nous avons les travaux de DARWIN pour décrypter les mimiques faciales. Il a fallu attendre 2013, avec les travaux de BLUM, pour avoir une première étude scientifique sur cette question-là. L'imagerie qui se développe considérablement en expérimentation animale et en clinique nous permet de recueillir beaucoup de données là-dessus, notamment sur des espèces auxquelles nous ne pensions pas auparavant, comme le poisson, en particulier la truite, avec les travaux de Lynne SNEDDON. Tout ceci m'a permis de développer des recherches, grâce à de très nombreux collaborateurs, dans différentes espèces. Je pense, notamment, à un confrère spécialiste des espèces aquacoles, avec qui nous avons développé une procédure d'évaluation du bien-être pour les espèces aquacoles, qui est tout à fait pratique et peut être développée dans une clinique. L'autre point qui nous a permis d'avancer -et je remercie toutes les personnes dans cette salle qui m'ont permis de le faire-, c'est le développement du diagnostic des maltraitances animales grâce aux outils de diagnostic des maltraitances animales en pratique vétérinaire. Je remercie Denise RÉMY, qui m'a permis d'encadrer deux travaux de thèses vétérinaires remarquables à ce sujet et toutes les personnes que je salue individuellement. Ces outils s'avèrent très importants, car, à l'instar de nos confrères anglo-saxons, nous ne sommes pas formés pour savoir où poser le curseur, que ce soit en termes de négligence, qui sont les maltraitances les plus répandues, de maltraitance active, d'abus physiques, d'abus sexuels et d'abus psychologiques, ce que l'on peut soigner en consultation de comportement. Il est très important d'avoir développé des outils, de s'en servir et de communiquer sur ces questions-là. Je le fais rarement, mais de plus en plus tout de même.

L'autre point que ma pratique me permet de constater est la grande distorsion existante à la fois d'un point de vue réglementaire et pratique dans les diverses utilisations des animaux. Comme il a été dit dans le duo précédent, les comités d'éthique existent de manière réglementaire depuis 2013 dans bon nombre de sociétés pharmaceutiques, pour ne citer que la tienne, Nicolas. J'ai fait partie du comité d'éthique de SANOFI-AVENTIS, avant même que cela soit devenu obligatoire et j'avais pu mesurer l'importance du travail fait. Parmi les choses qui pourraient faire avancer, il y a l'idée, à reprendre ou pas, de développer des comités d'éthique par rapport aux différentes utilisations des animaux. Hier, je formais des

éducateurs de chiens guides d'aveugles et ils se montraient très intéressés par cette question. Ils rencontrent des problématiques telles que : pouvons-nous utiliser des chiens qui boitent ? Comment ? Toutes ces questions sont importantes. Je veux, pour finir, et pour ne pas trop mobiliser l'attention, vous parler du travail que nous sommes en train de mener avec des confrères et consœurs au niveau de l'armée. Nous avons véritablement évolué dans ce domaine-là. L'année dernière a été créé un groupe « bien animal » et ce groupe sert, en quelque sorte, de comité d'éthique et de réflexion. Nous sommes sur un travail de référentiel « chenil » qui, jusqu'à présent, comme pour les démarches faites par la DDPP, s'intéressait d'abord à l'environnement et maintenant aux animaux. Dans les référentiels « chenils », de la même façon, maintenant nous nous intéressons aux états émotionnels et aux relations Homme/animal. De la même façon, nous développons des conduites à tenir, des algorithmes en termes d'euthanasie et de réforme de chiens. À titre personnel, je me sers beaucoup des progrès réalisés dans chacun des domaines de travail, que ce soit celui de l'animal de rente, le *Welfare Quality*, dupliqué également aux chiens, notamment avec les Italiens, ou les domaines de l'expérimentation animale et de la médiation animale. Chacun progresse à grands pas et en expérimentation animale, le pas a été gigantesque, notamment en termes de contrôle. Je ne peux que nous inviter à regarder ce qui se fait ailleurs afin d'utiliser tous ces outils de manière commune, y compris avec les associations de protection animale.

Fabrice ROSACI,

Donc, en ce qui concerne l'animal de compagnie, celui que nous avons sur notre coussin, notre canapé, quand il est petit, nous disposons aujourd'hui de tous les curseurs, de tous les outils, a priori, pour évaluer son bien-être.

Dominique AUTIER-DERIAN,

Non, je dirais que nous disposons d'outils, et je ne peux me référer qu'à ma propre pratique, étant à la fois dans une démarche clinique, en tant que vétérinaire comportementaliste et dans une démarche de recherche. Je n'ai pu que constater, lorsque j'ai fait une recherche sur la discrimination visuelle des chiens. J'entraînais des chiens à regarder des images, et j'étais déjà vétérinaire comportementaliste et, force est d'admettre que je ne m'étais pas rendu compte que certains chiens avaient des courbes d'apprentissage en retard par rapport aux autres parce que n'avais pas su décrypter certaines de leurs émotions. Aujourd'hui, par conséquent, j'ai complété ma panoplie de vétérinaire comportementaliste par tout ce qui m'est apporté par l'éthologie. Je trouve vraiment formidable que les vétérinaires deviennent de plus en plus scientifiques et s'intéressent de plus en plus à toutes les publications faites, notamment dans le domaine du chien, depuis 1998.

Fabrice ROSACI,

Merci, mesdames, vous pouvez rester là. Nous allons peut-être poursuivre la discussion avec la salle, sur les trois binômes que nous avons eu le plaisir d'entendre. Si vous avez des

questions, des commentaires, des réflexions, ou des précisions que vous souhaiteriez avoir, notamment sur les animaux de sport et d'endurance, les animaux d'expérimentation, ou nos animaux de compagnie, je vous en prie, les micros sont à votre disposition pendant dix minutes. Je précise tout de même, pour ceux qui se poseraient encore la question que c'était un vrai plaisir d'écouter tout à l'heure le professeur Yves COPPENS, mais qu'il a un peu débordé sur son temps ; nous allons donc glisser sur la pause, je m'en excuse pour lui.

Claire SCICLUNA,

Je fais partie de l'ADEF ; je voulais intervenir sur les chevaux. Je désirais simplement dire que je suis tout à fait d'accord sur le fait que pour être vétérinaire, il faut aimer les chevaux. Je fais partie de ceux-là.

Natacha HARRY,

Les animaux, en général, mais les chevaux lorsqu'on est vétérinaire équin effectivement.

Claire SCICLUNA,

J'ai bien dit, les animaux et je précise, dans mon cas, les chevaux. La problématique que nous rencontrons en fin de vie est réelle. Au quotidien, il ne s'agit pas simplement dire que l'on va ou pas à l'abattoir. Je n'ai pas envie, moi qui aime les animaux, d'avoir la queue parce qu'il faut les euthanasier, car cela me pose un problème éthique, tant que nous n'aurons pas trouvé une solution. Je suis d'accord sur le fait qu'il faut trouver une solution à l'avenir, mais aujourd'hui nous ne l'avons pas. L'idée d'avoir la possibilité de préserver la porte de sortie qui, à mon avis, reste honorable, à savoir celle des abattoirs, si tant est qu'aux abattoirs cela puisse se passer le mieux possible, m'amène à dire que ce n'est pas une porte que nous devons fermer. En effet, voir des chevaux qui meurent de faim dans les prés n'est pas non plus mon objectif. Cela coûte cher d'avoir un cheval, à entretenir. J'ai essayé de replacer des chevaux de clients. Lorsque les clients arrivent parce qu'ils n'ont plus d'argent, je suis d'accord pour dire que c'était irresponsable de l'avoir acheté et de croire tout ce qu'a dit la société il y a quelque temps : « ayez un cheval, c'est un animal de compagnie ». Non, votre cheval ne va pas venir sur votre canapé ! Je comprends, j'adhère, mais j'adhère également à la solution actuelle qui consiste à dire : « ne fermons pas toutes ces portes, sinon nous aurons la queue chez nous pour les euthanasier ».

Natacha HARRY,

Une euthanasie gérée par un vétérinaire, c'est une euthanasie qui se passe sans souffrance pour l'animal. Le cheval qui arrive à l'abattoir est un cheval qui va être en souffrance émotionnelle, peut-être pendant un court laps de temps, mais il va se passer des heures, entre le moment où il arrive à l'abattoir et la mise à mort.

Claire SCICLUNA,

Non, chez moi il a le même stress émotionnel, ainsi que pour moi et pour le client. Je suis vétérinaire pour les soigner.

Natacha HARRY,

Vous avez le stress émotionnel du professionnel qui doit pratiquer une euthanasie, mais le cheval ne sait pas...

Dominique AUTIER-DERIAN,

S'il est en bonne santé, je ne dois pas le tuer.

Natacha HARRY,

Oui, mais le laisser partir à l'abattoir n'est pas la solution, parce que pendant le laps de temps où cet animal va arriver à l'abattoir et le moment où il va être mort, il va être dans un état d'extrême souffrance psychologique et, même, très souvent, physique.

Fabrice ROSACI,

Nous avons entendu vos deux points de vue ; ils sont très clairs et très marqués. Nous allons essayer d'avancer à nouveau.

Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'OABA,

Je suis Président de l'*Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir*, mais également trésorier de la *Ligue Française Pour la Protection du Cheval*. Il y a deux problèmes dans le fait d'amener un cheval en fin de vie à l'abattoir. Le problème principal est qu'il n'y a pas d'abattoir spécialisé pour les chevaux en France. Les conditions d'abattage des chevaux en France sont assez déplorables. Nous l'avons vu avec le reportage sur *Alès*, mais d'autres abattoirs présentent des conditions inacceptables de mise à mort des chevaux. Le deuxième point est le suivant : le choix est économique. Il est également psychologique, je le comprends, pour le vétérinaire qui pratique l'euthanasie. Lorsqu'un propriétaire de cheval se trouve confronté au fait de payer l'euthanasie du vétérinaire et les frais d'équarrissage qui sont très élevés et, d'un autre côté, récupérer 300 ou 500 euros pour l'emmener à l'abattoir, la problématique n'est pas creuse. Lorsqu'on est propriétaire d'un cheval, il faut en assumer la responsabilité jusqu'au bout. Je considère que se décharger en payant 300 ou 400 euros de frais d'équarrissage, auxquels s'ajoutent les frais de vétérinaire, c'est logique. Il y a peut-être une solution dans une sorte de mutualisation, d'assurance à prendre dès le départ. Il y a des frais que l'on paie pour se débarrasser d'un réfrigérateur, il pourrait très bien exister une sorte de cotisation de la sorte. Il est inacceptable à mes yeux d'amener un cheval à l'abattoir en fin de vie.

Fabrice ROSACI,

Un réfrigérateur est un bien meuble.

Bertrand NEVEUX,

Je complète, je suis également de la Ligue. Ce ne sont pas des chevaux en fin de vie, mais des chevaux en fin de carrière. Nous sommes en train de parler de chevaux qui ont généralement quatre ou cinq ans.

Fabrice ROSACI,

Merci, monsieur pour cette précision.

Dominique AUTIER-DERIAN

Je voudrais rajouter quelque chose, s'il vous plaît. On parle toujours de contextes dont on ne mesure pas les contraintes. En ce qui concerne ce qui se passe en expérimentation animale, cela s'avère, a priori, quelque chose de très difficile puisque l'on a affaire à des injonctions très contradictoires. En effet, on doit, à la fois, respecter le bien-être de l'animal et lui infliger des odeurs et des souffrances pour étudier des maladies. Force est d'admettre que nous avons tellement progressé que maintenant, nous sommes capables, grâce à des procédures très précises, de mesurer l'état émotionnel de l'animal dans chacun des passages. Il s'agit de petites mesures qui peuvent être réalisées d'éthologie, par exemple, répondant à des questions comme : où l'animal se situe, ce qu'il fait, etc. Ce n'est pas tant tel ou tel endroit qui est critiquable, c'est l'idée que, parfois, c'est bien ou pas. Cherchons donc à progresser. Que peut-on faire au moment de l'abattoir ou dans telle ou telle étape ? Pour l'instant, en effet, nous n'avons pas encore les moyens financiers de changer tout le processus. Que peut-on faire à ce moment-là pour que l'animal soit bien ? Il est possible de le faire, mais cela demande un travail pour que l'animal soit accompagné dans certaines conditions, et à certains moments.

Natacha HARRY,

J'aimerais simplement faire un petit sondage. Ceux qui sont déjà allés, au cours de leur carrière, dans un abattoir, peuvent-ils lever la main ? Je ne veux pas dire pendant votre formation, mais de manière régulière. Il y en a beaucoup moins. Le lieu est important.

Fabrice ROSACI,

Peut-on faire un autre sondage ? Qui est déjà allé dans un laboratoire d'expérimentation, en dehors de sa formation ? C'était une boutade, veuillez m'en excuser. Vous concentrez beaucoup les débats sur les chevaux, c'est votre liberté. Il y avait également le thème de l'animal d'expérimentation et de ceux auxquels nous pensons peut-être parfois moins quand nous parlons de bien-être animal, les animaux de compagnie. Je voulais simplement vous le rappeler.

Dominique AUTIER-DERIAN,

Effectivement, il n'y a aucun moyen de contrôle ou, du moins, ils sont très faibles. Citons l'exemple de la Suisse où existe une formation des propriétaires avant l'acquisition de tout animal. Là aussi, cela souligne une distorsion entre différents milieux.

Natacha HARRY,

Tout à l'heure, nous parlions du travail fait par les animaleries. Il ne faut pas être hypocrite. L'animalerie est un lieu de commerce. Le commerce a une vocation. Vous avez un produit et, face à vous, un client. Vous avez, a priori, toutes les bonnes raisons, en tout vous les trouvez, de vendre à ce client, qui, de surcroît, est généralement demandeur, le produit dont vous disposez. C'est le principe d'une animalerie. Certaines font ce travail mieux que d'autres, il faut aussi l'admettre. Néanmoins, l'animal évolue dans la perception que notre société a de lui : on lui reconnaît enfin une sensibilité, heureusement, parce dans le cas contraire dans quelle société barbare peut-on imaginer vivre s'il en était autrement ! Néanmoins, à partir du moment où l'on reconnaît une sensibilité à l'animal, comment peut-on le considérer comme un produit dans un lieu où l'on effectue un commerce ? Le cas des éleveurs est très différent, parce que beaucoup d'éleveurs effectuent bien leur travail. Il y a, bien entendu, des moutons noirs, comme dans toutes professions. Beaucoup d'éleveurs accompagnent les animaux qu'ils ont vus naître au moment de la vente chez leurs clients et sélectionnent leur chiot ou leur chaton en fonction du client. Dans l'animalerie, à moins de vivre ou d'imaginer vivre dans un Monde de *Bisounours*, nous sommes très loin de cette réalité.

Fabrice ROSACI,

Je crois que cela va appeler une réponse. Une dame avait déjà levé la main avant ; allez-y, madame.

Anne-Claire GAGNON, vétérinaire pour chats et journaliste,

J'ai une proposition d'action collective à propos des chats. Nous les avons parce que nous les aimons, nous voulons les protéger, nous essayons de les comprendre le mieux possible, mais nous sommes surtout là pour faire de la prévention et que c'est notre métier de vétérinaires. Je rejoins ce que disait Richard. Le problème n'est pas tellement la fin de vie, ce sont les naissances chez le cheval et chez le chat également. Il ne devrait pas y avoir autant de naissances non désirées chez les chats et des stérilisations précoces. Les Belges les ont rendues obligatoires et les vétérinaires anglais connaissent une campagne de stérilisations du chat à quatre mois. C'est la première espèce de compagnie. Si nous nous mettons tous ensemble, praticiens et associations de protection animale, il y aurait peut-être un petit peu moins de chats dans les refuges et ils pourraient alors être hébergés en individuels.

Fabrice ROSACI,

Je caricature peut-être un peu, mais j'essaie de résumer et cela vaut également pour l'élevage. Si j'ai bien compris, il faudrait que le bien ou l'être sensible deviennent plus rares. Qui veut intervenir ? Madame ?

Nathalie MARLOIS, Présidente de ZOOPSY,

Je voulais intervenir sur le cas des animaux de compagnie et souligner à quel point le vétérinaire est au cœur de la prévention et de l'accompagnement de l'animal et de son bien-être, depuis l'acquisition, jusqu'à l'élevage, et à tous les stades. Il y a des consultations de prévention. Je pense qu'il ne faut pas ignorer ce qui est fait et appuyer sur les choses positives qui sont réalisées, à savoir toute cette action de prévention, d'accompagnement, de prise en charge des troubles, qui peuvent être le trouble de la relation, de l'animal ou des situations de mal-être. Le vétérinaire, généraliste au quotidien fait cela et, dans la plupart des cas, il le fait très bien. Cela ne suffit pas toujours. Parfois, des solutions extrêmes sont mises en place par les maîtres ou le vétérinaire. Je crois que cela fait partie de notre cœur de métier et je pense que chacun ici, en est conscient, mais il ne faut pas l'oublier.

Fabrice ROSACI,

Merci, madame. Si vous avez des questions, vous les gardez pour tout à l'heure. Nous allons continuer à avancer sur nos binômes. Merci, mesdames. Vous pouvez les applaudir.

Applaudissements.

« Animal d'élevage en filières organisées »

Encore une fois, je ne censure pas votre parole. Vous pouvez poser vos questions après les trois prochains binômes. Le prochain se nomme « Animal d'élevage en filières organisées ». J'accueille Léopoldine CHARBONNEAUX, Directrice de CIWF-France, cette ONG internationale dédiée au bien-être des animaux d'élevage et Jean-Yves FERRÉ, vétérinaire praticien, qui va l'accompagner. Monsieur FERRÉ, membre de la Commission « bien-être animal » de la *Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires*. Bonjour, Madame, bonjour Monsieur. Rappelons peut-être brièvement, Madame CHARBONNEAUX quelle sont les principales missions que s'est données le CIWF.

Léopoldine CHABONNEAUX, Directrice du CIWF-France,

Nous sommes une ONG internationale, dédiée au bien-être des animaux d'élevage, que ce soit au moment de l'élevage, du transport ou de l'abattage. Nous sommes présents dans plusieurs pays européens et je gère le bureau en France. Nous sommes présents depuis 2009. Nous avons été créés par un éleveur laitier à la fin des années 60, en réaction à l'intensification de l'élevage et de l'impact que cela avait sur les animaux, impact sur le bien-être animal, mais aussi, jusqu'à un certain point, sur l'environnement. Je pense qu'à l'heure actuelle nous sommes reconnus comme une ONG internationale de référence sur le sujet. Nous travaillons avec des vétérinaires dans nos équipes, que ce soit notre équipe « recherche » ou nos équipes « campagnes ». Nous basons toutes nos recommandations sur les faits scientifiques, sur la recherche, du point de vue bibliographique ou vétérinaire. Nous

collaborons également beaucoup avec les vétérinaires dans notre travail agroalimentaire, qui est une spécificité de notre approche.

Fabrice ROSACI,

Vous me disiez, en préparant cet entretien, que vous vous réjouissiez de rencontrer cette assemblée, qui n'est pas une assemblée de personnes que vous rencontrez habituellement. Vous rencontrez plutôt les vétérinaires présents dans les filières. Vous avez la volonté d'ouvrir un dialogue sur cette réflexion : le bien-être animal est-il compatible ou pas, et si oui, ou si non, dans quelle mesure, avec l'élevage dit industriel ou intensif ? Vous pouvez peut-être m'éclairer sur tous ces termes également.

Léopoldine CHABONNEAUX,

Je pense, comme nous avons pu le dire ce matin, que nous sommes revenus sur les cinq libertés, à savoir les composantes du bien-être animal. Je crois que la profession de vétérinaire a traditionnellement mis l'accent sur la partie de la santé animale. C'est un élément essentiel, mais qui n'est pas suffisant et ne recouvre pas toute la réalité du bien-être animal. Cela peut se résumer en un bien-être physique, qu'il est peut-être plus facile d'évaluer et auquel il est plus aisé de répondre en production organisée, mais il existe également tout l'aspect mental, très important, ainsi que la possibilité d'exprimer les comportements naturels. Ce sont vraiment trois composantes d'une approche holistique essentielle du bien-être animal. Certaines composantes peuvent être oubliées à certains moments. Dans la mission de vétérinaire, il existe cet aspect, qui nous paraît très important et qui est à prendre en compte. L'aspect sanitaire qui a également été évoqué. Mais, c'est vraiment cette composante à trois éléments et recouvrant les cinq libertés qui s'avère essentielle. On ne peut pas faire l'un sans l'autre, pour obtenir un bien-être animal, il faut ces éléments.

Fabrice ROSACI,

Au quotidien, comment travaillez-vous ? Dialoguez-vous avec les acteurs des filières, dans des comités de travail et de réflexion ?

Léopoldine CHABONNEAUX,

Nous avons trois pans dans notre travail : informer le grand public sur ce que sont les conditions d'élevage (quels sont les impacts sur les animaux ?), sur le système d'élevage permettant d'avoir le meilleur potentiel « bien-être animal », à condition qu'il se matérialise dans la pratique par de bonnes conduites d'élevage et donner l'information de base au citoyen et au consommateur, ce qui constitue une première sensibilisation.

Fabrice ROSACI,

J'ai vu quelques-unes de vos images, hier. Elles étaient estampillées CWIF.

Léopoldine CHABONNEAUX,

Effectivement, particulièrement sur l'élevage porcin. Nous travaillons aussi avec les pouvoirs publics, français et européens afin de faire appliquer la réglementation et de faire évoluer le standard. On parle de production organisée, on considèrera cela comme du conventionnel ou du standard. Nous avons une véritable volonté de faire évoluer ce niveau de standard, par l'évolution de la réglementation ainsi que sa meilleure application ; c'est essentiel. Nous avons beaucoup parlé de réglementation, mais l'application et l'interprétation sont aussi essentielles. Le diable se trouve dans les détails. En ce qui concerne les problématiques de bien-être animal dans les filières organisées, je pense que nous ne serons pas obligatoirement d'accord, mais il s'avère important d'entretenir un dialogue avec vos intervenants. Dans les filières organisées, nous rencontrons des problématiques de bien-être animal assez récurrentes. Nous arrivons à répondre aux trois premières libertés, mais la partie « comportement et absence de stress » est plus difficile à réaliser. Nous connaissons des rythmes de croissance très élevés, des systèmes de confinement qui restreignent les mouvements des animaux, des cases, des cages, de fortes densités, des espaces de vie réduits par animal, et un environnement appauvri qui ne permet pas d'exprimer des comportements naturels. Nous avons véritablement la volonté de faire évoluer ce minimum. Les réglementations dont nous avons pu parler sont des réglementations minimales. Ce n'est pas parce que l'on répond à ces réglementations que l'on est dans le bien-être. Cela se fait à minima et il faut garder ceci en tête.

Nous constatons également que, du fait de demandes sociétales fortes, les filières évoluent et qu'il y existe une prise en compte du bien-être animal. Cela passe également en partie par le vétérinaire qui intervient dans les élevages et qui a des possibilités de se différencier en valorisant les différentes pratiques, au-delà du standard. C'est ce que nous réalisons, précisément, à travers notre travail agroalimentaire. Il existe cet aspect réglementation qui est « le bâton », à savoir l'augmentation des obligations, mais aussi le côté « carotte », par lequel nous encourageons les entreprises, elles-mêmes encouragées par les demandes des consommateurs et par le risque encouru. La clé se trouve dans la différenciation et la valorisation.

Fabrice ROSACI,

Vous faites référence à ce matin, et c'était le sens de la question que je vous posais. Nous avons entendu Monsieur MIRABITO et Madame LAMBERT dire qu'il restait certainement encore beaucoup de choses à accomplir et qu'un travail intense avait été effectué pour se diriger vers de meilleures conditions de détention, notamment, ou d'élevage. Vous, sur le terrain, en termes très simples, que constatez-vous aujourd'hui ? Reste-t-il encore beaucoup de travail à faire ou les choses, d'année en année, s'arrangent-elles ?

Léopoldine CHABONNEAUX,

Je pense qu'il reste beaucoup à faire. Le respect de la réglementation minimum et l'interprétation de celle-ci est encore aléatoire, en France comme dans d'autres pays européens. L'Europe s'est dotée d'un arsenal juridique réglementaire important, mais c'est à

minima. Il reste donc encore beaucoup de travail à faire sur ce point. Nous gardons espoir, évidemment, puisqu'il existe une demande sociétale forte, qui fait pression sur l'évolution des pratiques. Il y a de meilleures connaissances également. À partir de cela, nous pouvons faire aussi évoluer les pratiques d'élevage et les systèmes. Nous constatons qu'il existe une demande sociétale forte pour de meilleures conditions d'élevage ainsi qu'une perception de qualité de la part des consommateurs. Nous voyons également quand ils sont informés comme, par exemple, pour les œufs, par l'étiquetage en fonction des modes d'élevage ; ils vont alors vers le bien-être animal. Il ne faut pas voir le bien-être animal en élevage, en reproduction organisée ou autre, uniquement comme une contrainte. Cela peut être aussi une façon de se différencier et de se valoriser. Il y a tout de même une demande de consommateurs forte, qui ne se matérialise pas toujours en actes d'achat, mais qui s'avère malgré tout très présente. Souvent, elle ne se matérialise pas parce qu'il y a un manque d'information du consommateur ; de là notre rôle.

Fabrice ROSACI,

Jean-Yves FERRÉ, cela tombe bien puisque nous parlions de poules pondeuses et d'élevages avicoles. Vous êtes membre de la Commission *Volailles* et des groupes techniques vétérinaires et vous avez une connaissance approfondie de ces questions. La première de mes questions est presque une remarque. Quand on a vu le reportage d'hier, on pourrait penser que vous avez une certaine forme de courage en tant que vétérinaire venant à cette tribune nous dire qu'il est sentinelle du bien-être animal dans les filières. Vous assumez sans problème cette position qui peut être parfois inconfortable en face du grand public qui a beaucoup d'images en tête.

Jean-Yves FERRÉ, Commission « Bien-être animal » (SNGTV),

Bonjour à tous ; effectivement, j'interviens au niveau de la SNGTV, présidée par Christophe et je parle donc sous l'œil de mon Président. Vous avez raison. Dans la partie qui m'incombe, j'ai eu l'obligation de me coucher fort tard pour pouvoir suivre les débats et de me lever fort tôt ce matin pour être à l'heure. Cela dit, la politique de la chaise vide n'a jamais été une solution et je voulais que nous prenions un peu de recul. Être vétérinaire dans les productions organisées suppose un choix, celui de participer à l'élaboration et à la fourniture de protéines animales pour les denrées d'origine animale, pour les denrées humaines. Je me suis dit que je devais prendre un peu de recul. Je comptais faire un gros effet en disant que je comptais revenir en 1350 ; or, Monsieur Yves COPPENS étant parti de moins 13,7 milliards d'années, je suis donc battu ! Je voulais simplement revenir au XIVe siècle, à un édit de 1350, où la population, qui consomme des animaux, se dit qu'il serait bien, finalement, de s'organiser un peu. Les autorités de l'époque déclarent qu'elles nécessitent quelqu'un pouvant juger de la salubrité des produits. Elles décident de se doter d'un juré qui va être capable de dire si un animal peut être consommé. C'était les débuts de la DLC. C'était relativement modeste puisqu'à l'époque, au XIVe siècle, ce juré, sous tutelle réglementaire, a affirmé qu'un animal abattu devait être consommé en moins de deux jours l'hiver et une journée et demie l'été. Au XVIe siècle, en 1585, on fait remarquer au juré qu'il y a parfois des

maladies et qu'il faudra se montrer vigilant. On déclare alors qu'il doit posséder non seulement des compétences en matière d'hygiène, mais également connaître la santé animale. À l'époque, lorsque les animaux étaient impropres à la consommation, l'édit de 1585 affirmait qu'il fallait les jeter dans la rivière. C'était une solution. Moi qui me trouve de temps en temps en Chine, je peux affirmer que les Chinois près de Shanghai n'étaient pas les premiers à y avoir pensé. Ensuite arrive BOURGERLAT, bien entendu, et nous sommes au XIXe siècle, où la réglementation affirme que ce juré doit, à l'évidence, posséder la formation vétérinaire puisque nous avons les écoles vétérinaires dont la première date de 1761. Il y a bien deux aspects dans notre métier. Venir parler en tant que vétérinaire des productions organisées, c'est évoquer ces deux volets : un volet « santé animale », car il faut la connaître et un volet « hygiène alimentaire ». Il est évident que dans notre partie « santé animale », une partie « bien-être animal » est arrivée.

Fabrice ROSACI,

En quoi, dans cette partie-là, celle du bien animal, le vétérinaire en filières est-il une sentinelle ? De quels moyens dispose-t-il ?

Jean-Yves FERRÉ,

C'est une sentinelle, car au fur et à mesure des besoins de la société et à la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons vu apparaître ce besoin d'augmenter les possibilités de protéines carnées et d'accompagner l'exode rural. Nous avons assisté à ce début de divorce avec le mode de production, les campagnes, et nous sommes allés vers les villes. À telle enseigne, nous avons d'abord demandé à l'INRA de produire en quantité, afin peut-être de pouvoir compenser certaines situations de déséquilibre durant la Deuxième Guerre mondiale, et pour pouvoir également accompagner l'industrialisation. L'INRA, certes, mais aussi les vétérinaires, se sont dirigés vers une notion de production ; nous avons d'abord parlé de production. Sur cet aspect-là, différentes recherches sont mises au point dans le but d'une spécialisation des productions. Le bovin mixte, qui pouvait à la fois être un bovin « viande » et laitier, permettait de se diriger vers des quantités importantes. On connaît alors une spécialisation génétique pour les bovins et des améliorations de croissance pour les volailles et les porcs. On a donc voulu répondre dans un premier temps à cette demande quantitative. Ensuite, dans les années 90, nous avons vu apparaître les notions de qualité et, un peu plus tard, le volet « bien-être animal ». Finalement, le vétérinaire est la sentinelle qui essaie de faire en sorte que les choses se passent au mieux, en fonction des objectifs qui sont donnés par la société elle-même. Il est facile d'incriminer tel ou tel maillon, mais il prend conscience que c'est un projet collectif. Lorsqu'on arrive à une telle séparation entre les personnes qui ne connaissent plus l'agriculture et ceux qui la représentent, on relève parfois, peut-être, une légère hypocrisie dans le discours suivant : « j'aime bien le poulet, mais laissez les abattoirs fermer ; ce qui m'intéresse c'est de le retrouver dans mon assiette ou sur l'égal ». Nous nous apercevons de cette séparation et aujourd'hui nous pouvons intervenir en tant que professionnels en affirmant avoir effectivement pris en compte les cinq libertés énumérées depuis un certain temps et reprises par l'OIE en 1922, ce

qui prouve ce n'est pas très récent, et que nous avons participé au *Welfare Quality*. Même si ce sont des initiatives françaises, ce sont tous de même les termes anglo-saxons qui se sont avérés les plus tenaces. Nous préférons partir sur les quatre principes de *Welfare Quality*, qui vont répondre aux cinq libertés, à savoir, plutôt que de parler d'absence de », dire qu'il nous faut une bonne alimentation, un bon logement, une bonne santé et des comportements appropriés. Dans le *Welfare Quality*, ce sont certainement sur les comportements appropriés qu'avec Madame CHARBONNEAUX nous avons avoir des discussions. Il est vrai que lorsque nous avons sélectionné un animal pour ses performances bouchères, nous nous sommes parfois éloignés de la liberté de conserver un comportement qui était le sien à l'état naturel.

Fabrice ROSACI,

C'est ouvert !

Jean-Yves FERRÉ,

J'y pensais !

Léopoldine CHARBONNEAUX,

Je voudrais compléter ces propos quant à la production. Il est vrai que si l'on observe la mission initiale du vétérinaire dans l'élevage, celle-ci était une mission de production. Je crois qu'il faut maintenant revoir ceci ; nous ne sommes plus uniquement dans le quantitatif, qui prédominait à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, mais également dans le qualitatif. L'expression de comportements appropriés ou naturels, propres à l'espèce, et l'absence de stress et de détresse sont des points très importants à prendre en compte. Il convient vraiment de travailler sur ce point et je pense que le vétérinaire a sa place pour élargir son rôle de santé et sa mission sanitaire vers une appréhension plus large du bien-être animal. Je crois que dans la formation vétérinaire initiale figurent maintenant davantage d'aspects « bien-être animal ». Nous avons constaté qu'il existait des formations au fil du temps. Je pense qu'il y a encore, potentiellement, des lacunes dans la formation, avant de parvenir à être vraiment expert du bien-être animal. Il existe une opportunité, aussi, pour la profession de vétérinaire, celle de pouvoir accompagner, de jouer de préférence un rôle de conseiller, de prescripteur et pas seulement le porteur du volet « santé » et celui d'intervention quand il y a maladie.

Jean-Yves FERRÉ,

Pour rebondir sur ce point, comme participant au niveau de la SNGTV à cette Commission « bien animal », j'ajouterai que nous formons les vétérinaires, en accord avec le SNV et les services vétérinaires réglementaires, toutes productions confondues et tous métiers confondus. Je pense que cela représente une véritable chance, puisque nous bénéficions d'une formation commune. Vous pouvez constater la diversité des métiers, à partir de cette formation unique. Nous pouvons nous retrouver sur des sujets transversaux, et c'est

important. Nous travaillons soit comme vétérinaires consultants, soit comme vétérinaires salariés d'entreprise, en collaboration avec les services de DGRS, soit des services décentralisés dans les DDPP, et c'est cette action commune qui fait que nous avancerons et que nous aiderons au bien-être animal.

Fabrice ROSACI,

Merci pour cet éclairage commun ; nous vous applaudissons.

Applaudissements.

Nous allons parler maintenant de l'animal en abattoir avec Jean-Pierre KIEFFER, président de l'OABA et Laurent LASNE, Inspecteur en chef de *Santé Publique Vétérinaire*.

« Animal en abattoir »

Nous en avons beaucoup parlé, y compris ce matin. Jean-Pierre KIEFFER, nous ne présentons plus l'OABA, association qui a obtenu la première réglementation concernant l'abattage avec obligation d'étourdissement en 1964. Ma question, et je poserai la même à Laurent LASNE tout à l'heure, est la suivante : un vétérinaire peut-il être une sentinelle, un garant du bien-être animal dans ce lieu très particulier et souvent fermé aux regards qu'est un abattoir ?

Jean-Pierre KIEFFER, président de l'OABA,

Tout d'abord, merci au président de l'Ordre de m'avoir invité, mais surtout, merci à lui d'avoir tenu son engagement de mettre dans les réflexions de l'Ordre le thème du bien-être animal, et, en particulier, les questions d'abattage. J'y reviendrai tout à l'heure, en fin d'intervention. La question, en réalité, se pose différemment : le vétérinaire a-t-il les moyens d'être garant non pas du bien-être, mais du bien mourir des animaux, puisque nous sommes en abattoir ?

Le bien mourir des animaux en abattoir est une obligation du vétérinaire, qui est un vétérinaire inspecteur, parce qu'il a deux volets éthiques dans la profession ; la sécurité publique, des aliments et le respect de l'animal. Le problème, dans les abattoirs, c'est qu'il y a deux circuits : un circuit du vivant et un du mort. Le circuit du vivant commence avec l'examen ante mortem permettant de vérifier que l'animal est en bonne santé. Ensuite il y a tout le trajet de l'animal et, enfin, le poste de mise à mort. Or, les vétérinaires inspecteurs, il faut bien le reconnaître, sont plus concentrés sur le mort, c'est-à-dire sur la carcasse, sur l'inspection, qui est bien faite au demeurant, puisqu'il est tout de même rare en France d'avoir des problèmes avec la consommation de viande. Cependant, il faut bien reconnaître qu'ils sont presque absents au poste très particulier, car très sensible d'abattage. Or, c'est un poste très important du point de vue du respect de l'animal, mais également de la santé publique. En effet, lorsqu'on tue un animal, certaines pratiques peuvent engendrer des accidents et des problèmes de contamination de la viande. Je me pose la question de savoir

si le vétérinaire en abattoir possède tous les moyens pour pouvoir être garant de ce bien mourir. Les effectifs des vétérinaires inspecteurs ont été fortement diminués en l'espace de dix ans et, en particulier, entre 2010 et 2012, à savoir de 1 000 équivalents temps pleins. Une promesse a été faite par le ministre de l'Agriculture d'embaucher soixante nouveaux vétérinaires ; je crois qu'ils sont essentiellement concentrés sur les abattoirs de volailles afin de répondre aux obligations communautaires. Je m'interroge clairement : si un vétérinaire avait été présent au poste de mise à mort dans l'abattoir d'Alès, aurait-il laissé se dérouler les scènes tragiques que nous avons vues dans les vidéos prises en caméra cachée ? L'abattoir d'Alès a entraîné une sensibilisation du public, mais également, et c'est rare, une sensibilisation des associations de consommateurs. Il y a même eu un communiqué de presse, que j'ai trouvé excellent, de La INTERBEV et un communiqué de presse ainsi qu'une réaction, excellente également, de la *Confédération française des artisans bouchers*, charcutiers et traiteurs. Nous voyons, par conséquent, qu'il existe une prise en compte de la profession vétérinaire. Cependant, y aura-t-il une prise en compte politique ? Je voudrais rendre hommage au travail et à la proposition faite par une sénatrice de l'Ain, Sylvie GOY-CHAVENT, dont je salue la présence ici, qui demande clairement au président du Sénat, notre confrère Gérard LARCHER, qu'il y ait une commission d'enquête dans les abattoirs. Si certains abattoirs fonctionnent correctement, il y en a qui ne fonctionnent pas correctement. Le malheur, pour ceux qui travaillent bien, c'est d'être dénoncés par des médias, des associations ou des caméras cachées à cause de ceux qui fonctionnent mal. Il est tout de même nécessaire de procéder à un état des lieux dans les abattoirs.

Fabrice ROSACI,

Nous pourrions, avant que vous ne repreniez la parole, laisser Laurent LASNE répondre, notamment sur les rôles des vétérinaires en abattoirs et sur la question que vous venez de soulever, à savoir les moyens suffisants ou pas. Quel est votre point de vue, Monsieur LASNE ?

Laurent LASNE, Président du SNISPV,

Je voudrais tout d'abord remercier l'*Ordre* pour cette initiative et pour son invitation. Je désirerais également préciser une chose. Certes, je suis vétérinaire fonctionnaire, vous l'avez rappelé, mais je ne parle cependant pas au nom de l'Administration ; je suis ici en qualité de président du Syndicat des Vétérinaires Inspecteurs et c'est à ce titre là que je m'autoriserai une liberté de parole. Jean-Pierre KIEFFER serait un très bon syndicaliste, car il a très bien décrit la période difficile qu'ont connue les services vétérinaires, de 2004 à 2014, en perdant 1 000 ETP. La courbe commence à s'inverser, néanmoins, il faudra un certain nombre d'années, au rythme où elle remonte, pour retrouver les effectifs de 2004. Pour être tout à fait honnête, cette réduction des effectifs a plutôt épargné les abattoirs, puisqu'un certain nombre d'actes du quotidien, auxquels nous ne pouvons pas déroger en abattoirs, sont très consommateurs d'effectifs. Avant d'évoquer le quotidien de l'inspection en abattoir, demandons-nous qui sont les vétérinaires en abattoirs.

Il y a à peu près 300 vétérinaires en abattoirs. La plupart ne sont pas fonctionnaires, ce sont des contractuels de l'État et beaucoup d'entre eux travaillent à temps partiel dans les abattoirs. Sur les 300, cela représente à peu près 200 ETP dont beaucoup sont vétérinaires praticiens une partie du temps et vétérinaires en abattoirs l'autre partie du temps ; pour la plupart d'entre eux, c'est un choix professionnel. Il est intéressant d'être vétérinaire en abattoir, car il y a plusieurs missions qui sont : la santé publique, c'est-à-dire l'inspection des viandes pour que la consommation soit en sécurité, l'épidémiologie-surveillance, puisque l'abattoir est un lieu de repérage de maladies contagieuses qui n'auraient pas été détectées en élevage - c'est ainsi que la fièvre aphteuse a été détectée, certes tardivement, en Grande-Bretagne- et un rôle de surveillance, de sentinelle, peut-être pas du bonheur ou du bien-être animal comme nous l'avons entendu ce matin, mais, tout au moins dans la perspective de « surveiller que toute douleur, détresse ou souffrance évitable soit épargnée ». C'est un objectif réaliste. C'est également un métier intéressant, car il est en contact avec le milieu de l'industrie et avec le droit. Le vétérinaire en abattoir doit composer avec les choix industriels et du législateur. Concrètement, cela a été dit par Jean-Pierre KIEFFER, l'inspection en abattoir mobilise beaucoup d'effectifs sur l'inspection post mortem qui, en fonction de la cadence de la chaîne, qui peut mobiliser jusqu'à deux ou trois postes, c'est-à-dire des personnes qui vont faire les deux-huit ou être présente toute la durée de l'abattage. Elle mobilise beaucoup d'effectifs en bouverie, à la réception des animaux, puisque tous les animaux doivent être vus de leur vivant, ante mortem, afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de signes de maladies les rendant impropres à la consommation, et de surveiller les étapes de déchargement et de stockage en stabulation. Sur le poste de saignée, le personnel du service d'inspection est dans l'abattoir, mais la fréquence d'inspection à ce poste-là n'est pas permanente et ce ne serait pas un poste très enviable.

Fabrice ROSACI,

Est-ce, selon vous, regrettable ? Je pose ma question différemment : comment, le vétérinaire que vous êtes, réagit, par exemple, aux images qui ont été diffusées et que tout le monde a vues ?

Laurent LASNE,

Elles sont insupportables. Il est évident qu'elles ne sont pas représentatives de la moyenne de ce qui se passe dans les abattoirs ni même, je crois, de ce qu'il se passe à l'abattoir d'Alès, car, si j'ai bien compris, le film a duré plusieurs dizaines d'heures et le clip monté au final est le concentré. En même temps, il y a eu quelque chose d'important, car, même dans le clip, il y a un mélange d'images. C'est là où, je crois, les services vétérinaires sont indispensables dans un abattoir. On ne peut pas demander au grand public de fixer la limite entre l'acceptable et l'inacceptable. Nous avons des images totalement inacceptables. Nous voyons des animaux en pleine conscience, qui souffrent longuement, alors que leurs souffrances peuvent être abrégées. Nous y voyons des animaux, de dos, avec des mouvements saccadés, des mouvements réflexes, et l'on ne sait pas s'ils sont conscients ou pas. Ce sont peut-être des mouvements convulsifs après l'étourdissement ou la saignée.

C'est un métier que d'apprécier cela et nous ne pouvons pas nous en remettre à la sensibilité du grand public sur des images.

Fabrice ROSACI,

Autrement dit, il faut les regarder avec mesure et les expliquer, en tout cas, même si, parfois, comme vous l'avez souligné, certaines pratiques sont inacceptables.

Laurent LASNE,

C'est exact. Il ne faut pas seulement les regarder. Le rôle du vétérinaire en abattoir n'est pas seulement de regarder ; il a également des moyens d'action. À son niveau, il peut prendre des mesures immédiates sur la chaîne d'abattage et peut également prendre l'initiative d'en référer au Procureur de la République pour des sanctions. De plus, il s'inscrit dans une chaîne hiérarchique suivant laquelle il doit s'en remettre à sa hiérarchie administrative pour des mesures.

Fabrice ROSACI,

Monsieur KIEFFER disait tout à l'heure : « si un vétérinaire avait été présent au poste d'abattage au moment où ces images ont été filmées, cela ne se serait pas passé ainsi ». Autrement dit, appelez-vous également de vos vœux ou serait-il nécessaire qu'il y ait davantage de moyens et de présence sur ce poste spécifique des saignées ?

Laurent LASNE,

Nous plaçons davantage de moyens pour les services vétérinaires globalement en France, que ce soit à l'abattoir ou ailleurs. Selon les chiffres que nous possédons, ils sont deux à trois fois inférieurs à ceux des autres pays développés qui nous entourent, en Europe ou ailleurs, y compris des pays estimés très libéraux. Cependant, la réponse ne viendra pas uniquement des services de l'État et du contrôle. Cela a été rappelé ce matin, il y a une responsabilité première de l'opérateur. Ce n'est tout de même pas le service vétérinaire qui pratique ces actes-là ; c'est bien l'exploitant de l'abattoir, l'éleveur, le détenteur d'animaux, qui est le premier responsable de ces gestes et, en l'occurrence, pour les abattoirs des choix technologiques qu'il fait, des procédures qu'il met en place, de la formation de son personnel et de la régulation auprès de son personnel. Comme dans toute profession, il y a des dérives. C'est parce qu'il y a des dérives que des contrôles sont nécessaires et il est probable que plus il y a de contrôles moins il y a de dérives. Il en est de même un peu partout.

Fabrice ROSACI,

Jean-Pierre KIEFFER, j'imagine que les souffrances que nous avons pu mesurer dans les images que vous évoquiez ne sont pas totalement inévitables, mais que beaucoup de souffrances sont inutiles.

Jean-Pierre KIEFFER,

Il y a beaucoup de souffrances inutiles et il existe des solutions pour éviter ces scandales médiatiques. Ces derniers portent atteinte à l'ensemble de la filière et, par voie de conséquence, à la profession vétérinaire. Il faut donc qu'une volonté politique s'exprime. Je me tourne vers Loïc EVAÏN ; il est nécessaire maintenant de trouver des moyens efficaces pour remédier à cela. L'augmentation des effectifs et, bien entendu, une solution. Il ne s'agit pas qu'il y ait un vétérinaire en permanence dans le poste, difficile, de la mise à mort, des vétérinaires inspecteurs, mais qu'il y ait tout de même une présence inopinée. Il existe aussi un autre problème. Il y a des vétérinaires inspecteurs qui sont dépendants d'une Administration. Lorsqu'un vétérinaire inspecteur n'est pas suivi par son autorité, par la Préfecture, en particulier, parce qu'il va dénoncer de mauvaises pratiques dans un abattoir, que va-t-il se passer ? Cet abattoir va difficilement être fermé, car il y aura 40 personnes au chômage. Il est difficile parfois pour le vétérinaire inspecteur, par conséquent, de se faire entendre. Il y a un RPA. Cela a été une nouveauté extraordinaire dans le règlement européen. C'est un Responsable Protection animale. Mais, qui est-ce ? C'est un salarié de l'abattoir. Vous imaginez bien par le lien de subordination et qu'il est difficile pour ce RPA d'avoir une autorité sur son employeur et sur le fonctionnement de son entreprise. La solution existe, comme cela existe en Angleterre, où il y avait des officers veterinaries. C'est l'exemple de Michel COURAT, expert auprès d'*Euro group for animals* pendant un certain temps, c'est-à-dire la possibilité d'avoir des vétérinaires indépendants et libéraux, suggestion également faite par un syndicat vétérinaire, qui soient à ce poste et puissent jouir d'une totale indépendance par rapport à l'administration et au directeur ou au propriétaire des abattoirs. C'est une première solution. Ensuite, il faut tout de même qu'il y ait application des sanctions. J'ai lu les propos de Monsieur le Ministre de l'Agriculture ; il y aurait eu, au cours de l'année 2014, 104 avertissements et 60 mises en demeure. Il y a fallu qu'il y ait des images atroces, volées, pour qu'il y ait fermeture de l'abattoir d'Alès. Or, je peux vous dire que des délégués inspecteurs de l'OABA, qui sont des vétérinaires à la retraite ou des anciens techniciens des abattoirs ou d'anciens directeurs d'abattoirs avaient eu l'occasion au cours des années passées de constater des infractions, de les indiquer aux DDPP concernées, de les faire remonter au Bureau de la protection animale, sans qu'il y ait eu, en réalité, de mesures efficaces à la suite de ces observations. Il faut qu'il existe vraiment une volonté politique sur cette question.

Laurent LASNE,

Je voudrais réagir par rapport à la chaîne hiérarchique du vétérinaire en abattoir. Il est vrai qu'il règne une complexité depuis que la chaîne hiérarchique n'est plus strictement vétérinaire, puisque dans nos nouvelles organisations, un Directeur de *Direction départementale de la cohésion sociale et protection des populations* va s'occuper aussi bien de la maltraitance des femmes, que du bien-être animal, de l'accueil des sans-papiers ou de l'hébergement d'urgence des personnes en difficulté. Nous voyons bien qu'il existe toute une panoplie de politiques à mener. D'autre part, pour les sujets de santé publique, il est possible, pour le vétérinaire Inspecteur d'abattoir d'alerter sa hiérarchie. Pour cela ne serait-il pas possible pour le sujet du bien-être animal ? Je pense que l'Administration traduit la

demande de la société. Nous pouvons envisager des actions de *lobbying* de la part des associations de protection animale ou des journées comme aujourd'hui, qui montrent à un certain nombre de décideurs l'attachement de la société au sujet de la bientraitance animale. Dans une certaine mesure, cela facilite la vie de nos collègues en abattoirs, car ils bénéficieront d'une oreille de plus en plus attentive de leur Directeur ou de leur Préfet. Le Préfet qui aura entendu le scandale de l'abattoir d'Alès ne voudra pas que la même chose se produise dans son département. Il existe également, par conséquent, le rôle des associations animales comme lanceur d'alerte facilitant notre travail.

Jean-Pierre KIEFFER,

En conclusion je voudrais tout de même ajouter ceci : comment le vétérinaire peut-il être garant du bien-être animal et de la santé publique lorsqu'il doit s'accommoder de l'égorgeage d'animaux sans étourdissement, alors qu'il existe des méthodes pour éviter cette souffrance ? Nous avons l'habitude de faire appel à des chiffres. J'ai entendu hier que 98 % des abattoirs fonctionnaient bien ; je ne rentrerai pas dans des chiffres inventés. Le chiffre de 60 % correspond à un calcul très précis, car il correspond au nombre d'abattoirs ayant obtenu une dérogation à l'obligation d'étourdissement ; tous ne font pas du 100 % d'abattage rituel, mais ils ont la possibilité légale de pratiquer l'abattage sans étourdissement. 60 % des abattoirs en France pratiquent un abattage sans étourdissement ou peuvent le faire. Le vétérinaire Inspecteur est confronté à des égorgements d'animaux sans insensibilité, où la souffrance et l'agonie de l'animal peuvent durer plusieurs minutes. Nous n'allons pas nous échanger des chiffres. J'ai moi-même observé dans des abattoirs que pour de petites vaches, de réforme, qui vont à l'abattoir, cette agonie peut durer jusqu'à sept minutes ; c'est inacceptable ! Comment le vétérinaire, qui est le garant du bien-être des animaux, peut-il se satisfaire de cette situation ? L'abattage sans étourdissement repose sur une dérogation par décret. Il n'y a jamais eu de disposition légale ; il n'y a pas de loi encadrant cette dérogation. Il n'y a jamais eu de débat parlementaire. Cinq propositions de loi ont été faites pour qu'il y ait au moins un débat démocratique, à l'Assemblée nationale. Au Sénat, Madame Sylvie GOY-CHAVENT était porteuse de deux propositions de loi. Il y aura peut-être, et je l'espère, par nos deux vétérinaires parlementaires une nouvelle proposition de loi. Mais, il est indispensable qu'il y ait un débat parlementaire sur cette question de société : peut-on continuer, en dehors de tout contexte politique ou religieux, au XXI^e siècle, accepter que des animaux qui soient abattus sans étourdissement alors que l'on connaît des méthodes qui permettent d'éviter ces souffrances ? Je me tourne vers le président de l'*Ordre des vétérinaires* pour lui demander si la profession vétérinaire va enfin prendre une position claire, nette, précise, audible, contre ces techniques d'abattage sans étourdissement. Comme l'ont fait depuis déjà longtemps nos confrères britanniques, avec le BVA, les Hollandais, les Belges ou encore la *Fédération Vétérinaire Européenne* dès 2006, la profession vétérinaire française va-t-elle enfin dire non à ces techniques d'abattage, qui représentent, de surcroît, une dérive ? Nous le savons, les abattages sans étourdissement ne sont pas uniquement pratiqués pour satisfaire une consommation de personnes qui pratiquent une religion. Je le dis clairement, et ce sera peut-être pour vous l'occasion de

vous exprimer en conclusion tout à l'heure. Je sais que cette question sera certainement reprise par le duo d'experts suivants. C'est une question délicate sur laquelle la profession vétérinaire ne peut plus rester muette.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Votre question a été entendue, c'est certain ; il y sera peut-être répondu tout à l'heure, et dans le débat, après le troisième binôme que j'appelle à présent. Merci, messieurs.

Applaudissements.

« L'expertise vétérinaire », avec Gilbert COUSTEAUX, Président de la Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse et Alain GRÉPINET, expert à la Cour d'Appel de Montpellier et vétérinaire praticien.

Expertise vétérinaire

Monsieur, COUSTEAUX, si je vous dis BEA, que vous vient-il spontanément à l'esprit ?

Gilbert COUSTEAUX, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Toulouse,

Bonsoir à tous. Il est vrai que, lorsque j'ai eu un contact avec l'un d'entre vous pour ce colloque et que l'on m'a parlé de l'acronyme BEA, j'ai immédiatement pensé au Bureau Enquêtes et d'Analyses, à la suite de l'accident d'aviation. Chaque profession a ses acronymes ; j'ai découvert grâce à vous un autre BEA. Il est certain que ce BEA se trouve régulièrement dans l'actualité depuis plusieurs mois, je dirais des crocodiles d'HERMÈS aux abattoirs d'Alès, en passant par l'extermination du poussin malade et dans des articles publiés dans le *Monde* tels que les suivants : en mai 2015, « Expérimentation animale », en août, « l'industrie porcine use et abuse d'animaux sans contrepartie », et le même mois « La captivité de cétaqués sous le flot des critiques ». En revanche, pour ce qui est de la justice, et je ne parle que de justice judiciaire, je dirais que cela apparaît beaucoup moins dans l'actualité. Je me suis amusé à effectuer une recherche sur la base de données de la Cour de Cassation, recherche très orientée puisque je n'ai pris qu'une formule, à savoir « bien-être animal » ; je n'ai pas cherché « mauvais traitements » ou « actes de cruauté ». J'ai eu une réponse en 1995 et aujourd'hui. En 2013, la Chambre criminelle a statué sur la condamnation au paiement d'amende pour non-respect des règles de chômage au 1^{er} mai dans une animalerie. Il s'agit du pourvoi qui invoque la nécessité de soins constants, afin d'assurer le bien-être animal. Ce n'est pas du tout dans les motifs de la Cour de Cassation. J'ai effectué une deuxième recherche qui confirme la baisse de données des Cours d'Appel. Il est possible d'accéder à toutes les Cours d'Appel de France, et j'ai trouvé huit décisions en tout et pour tout évoquant le bien-être animal, dont quatre provenant des Chambres sociales. Ce n'est pas pour des licenciements d'animaux, mais pour des licenciements de

personnes et, pour deux d'entre elles, il y avait atteinte au bien-être animal. Il s'agissait du licenciement d'un agent de sécurité pour faute grave ; des coups portés à son chien *Berger* allemand et celui d'un ouvrier bouvier dans un abattoir pour faute grave, à savoir non-respect de la réglementation concernant le BEA. Il n'y a, par conséquent, pas grand-chose dans la jurisprudence judiciaire sur le bien-être animal. Le ministère de la Justice reste tout aussi pauvre. J'ai effectué une recherche sur *Intranet* au ministère de la Justice, avec, une fois encore, la même expression et j'ai sorti un document. J'émetts quelques réserves sur la qualité de notre moteur de recherche. Le document est une note de la Direction des services judiciaires qui date de janvier 2008 sur les frais pris en charge au titre des frais de justice lorsque l'animal a permis la réalisation d'une infraction. Voilà uniquement pour quelle raison on parle du BEA au ministère de la Justice. En revanche, dans un document plus récent, c'est-à-dire la synthèse des rapports de politique pénale publiée récemment pour l'année 2014, un chapitre est consacré à la saisie des animaux. Il s'agit de mesures concernant tant les animaux victimes de maltraitance que ceux présentant une dangerosité particulière. La synthèse précise que la saisie des animaux représente une activité résiduelle des Parquets qui sont inégalement confrontés à cette problématique, avec une prédominance en zone rurale. Dans ces zones il s'agit essentiellement de situations d'abandon et de maltraitance de bovins, ovins et équidés. Voilà ce que nous trouvons dans les bases de données de la Justice, c'est-à-dire pas grand-chose sur le bien-être animal.

Fabrice ROSACI,

Qu'en conclut-on ? Cela veut-il dire que le magistrat est parfois embêté lorsqu'il s'agit de juger une affaire ?

Gilbert COUSTEAUX,

Je me suis posé la question à partir d'un article publié en 2011 dans la revue Québécoise *Le droit international* : les juges, et plus précisément les magistrats, sont-ils réceptifs à la sensibilité de l'animal ? Quand nous cherchons sur la Cour de Cassation, avec l'expression « la nature sensible de l'animal », nous trouvons une décision de juin 1996. Il s'agissait de dire si la chasse à l'arc était compatible ou non avec la nature sensible de l'animal. Bien entendu, il existe l'article du *Code rural* depuis 1976 ainsi que, maintenant, l'article du *Code civil*. J'ai repéré sur *Internet* qu'un tribunal d'instance de Metz avait récemment ordonné une expertise afin de fournir des éléments d'évaluation du *pretium doloris* d'un cheval de course. J'ai envie de dire qu'il y a deux volets au BEA. Il y a le volet matériel et le volet affectif. Pour ce qui est du matériel, nous allons rechercher l'application de normes. Nous allons aussi, semble-t-il, vérifier si l'on a respecté des objectifs et de bonnes pratiques. L'expert devrait y arriver. En revanche, comment évaluer l'affectif ? Si l'on en croit Matthieu RICARD dans une rencontre publiée dans *Le Monde* du 10 septembre 2015, « entre une chèvre et un homme, il y a des différences colossales lorsqu'il s'agit de nommer un professeur d'Université, mais lorsqu'il s'agit de recevoir un coup de couteau dans le ventre, à la base, c'est la même chose. Dans l'expérience de la souffrance, nous ne sommes pas si différents des bêtes ». Finalement, comment l'expert va-t-il apprécier la souffrance de l'animal, dans la mesure où

le ressenti de cette souffrance peut se manifester de façon muette, comme le mouvement d'oreilles chez les bovins et comment évaluer de manière quantitative l'intensité de la douleur ? Vous savez que pour les êtres humains, il existe une échelle de 1 à 7, allant de très léger à très important. C'est une tâche, par conséquent, doublement difficile pour l'expert vétérinaire commis. C'est également une difficulté pour le magistrat prescripteur : qui va-t-il désigner ? Ne faut-il pas s'orienter vers des vétérinaires venant de spécialisations dans le comportement ? Mais cette spécialisation ne fait pas partie d'une mention particulière dans le Livre des experts. Envisager un complément de la nomenclature avec des experts serait sans doute un travail de très longue haleine. Il faut espérer que les Cours d'appel utilisent, et de plus en plus le font comme celle de Toulouse, un logiciel qui permette de saisir les diplômes des candidats. Ces diplômes sont édités sur les listes. Cela permet, en effet, d'avoir une connaissance plus fine des spécialisations des experts. Je dirais que du point de vue du magistrat, il ressort avant tout un déficit d'information et je lancerai deux idées.

L'une, qui n'ai pas nouvelle, car elle existe déjà à l'*Ordre*, consiste en la publication par la *Direction des affaires criminelles et des grâces* du ministère de la Justice d'une fiche sur les acteurs de la protection animale. Je vous rappelle que dans le rapport de politique pénale que j'ai évoqué il est indiqué que certains Parquets souhaiteraient disposer d'une documentation pédagogique sur la problématique des frais de justice ainsi que des différents cadres d'intervention et de placements. La deuxième idée consiste en l'organisation d'une session de formation continue pour les magistrats dans les locaux de l'*École nationale de la magistrature* à Paris sur le thème du bien-être animal. Habituellement, nous commençons par remercier les organisateurs d'un colloque pour leur invitation. Je terminerai, pour ma part, par ces remerciements, non pas tant comme participant à ce colloque, mais pour m'avoir permis d'y assister, car ce fut pour moi une journée de formation véritable continue très intéressante. Merci.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Cela vous a permis également d'y formuler des propositions concrètes, Monsieur COUSTEAUX. À côté de vous se trouve un expert, avec qui vous avez probablement déjà travaillé, Alain GRÉPINET. Monsieur GRÉPINET, qu'est-ce que le juge demande aujourd'hui à un expert et dans quels types de procédures fait-il appel à lui ?

Alain GRÉPINET, expert près de la Cour d'Appel de Montpellier,

L'expert vétérinaire est rarement sollicité, comme l'a souligné Monsieur COUSTEAUX, pour formuler un avis dans le cadre de procédures qui viseraient, par exemple, des actes de maltraitance envers des animaux. Je réalise des expertises judiciaires depuis 1978 et j'ai eu six dossiers en tout et pour tout, à une époque déjà ancienne ; je suis néanmoins toujours inscrit sur la liste judiciaire. Il arrive que des juges qui maintenant me connaissent me sollicitent pour bénéficier d'avis techniques. Il ne faut pas oublier que lorsqu'un vétérinaire

est désigné en qualité d'expert c'est pour formuler des éléments de fait : constater un état, par exemple, sur un animal qui fait l'objet d'un litige ou fournir des éléments de faits, à la suite de quoi le juge sera compétent et utilisera pour prendre une décision. Voilà quel est le rôle de l'expert vétérinaire. Il est d'ailleurs désigné comme technicien, ce qui n'a rien de péjoratif ; c'est toute la grandeur de sa fonction dans le cadre du binôme. J'ai coutume de rappeler que le vétérinaire expert est un auxiliaire occasionnel de la justice. Il travaille en binôme avec le juge qui le désigne et c'est à la fois gratifiant et intéressant. Je soutiens tout à fait l'idée émise par Monsieur COUSTEAUX, que j'ai l'honneur de connaître depuis plusieurs années, lorsqu'il dit que ce serait une bonne chose que les magistrats soient sensibilisés à ce nouveau concept. Je mets l'adjectif nouveau entre guillemets, car nous, vétérinaires, savons depuis très longtemps que ce n'est pas un problème qui vient d'apparaître il y a quelques mois. Il est vrai que cette formation serait une bonne chose, à entendre le spécialiste qu'est Monsieur COUSTEAUX. Nous n'avons cependant pas attendu, nous, vétérinaires, tant d'années pour agir au niveau de la formation. J'ai l'honneur et la chance d'enseigner depuis 20 ans à l'*École vétérinaire de Toulouse*. J'ai succédé à Monsieur LESCURE à la demande du Professeur FLORIOT, pour enseigner la législation et le droit vétérinaire. J'ai créé un cours de droit vétérinaire in extenso, dans lequel je traite, et ce depuis 20 ans, du statut juridique de l'animal, du droit de la protection animale, du droit de la responsabilité, du droit de la vente, assez complexe et touchant l'animal en tant que bien comme l'a prévu la nouvelle disposition du *Code civil* et des espèces protégées. Je construis ce cours et j'essaie de sensibiliser depuis ces nombreuses années les futurs vétérinaires qui sortent de cette École à cette notion de bien-être animal. Il y a beaucoup à faire. J'avais sensibilisé les présidents du *Conseil supérieur*, puis du *Conseil national de l'Ordre des vétérinaires* sur cette problématique et, en effet, je pense que cela fait partie de notre rôle au niveau de l'enseignement. Je souhaite, d'ailleurs, comme je l'ai dit à Geneviève GAILLARD ce matin, qu'il y ait une harmonisation de l'enseignement destiné aux futurs vétérinaires qui sortent des quatre écoles nationales vétérinaires françaises. Qu'en est-il d'ailleurs de la formation des vétérinaires étrangers qui viennent s'installer en France et qui dans leur pays n'ont reçu aucun élément en la matière, aucun rudiment ?

Pour compléter mon propos, j'ajouterai que je suis très soucieux de cette nécessité de former et d'informer. Entretemps, j'avais créé, avec l'aide du professeur COTRAUD, en 1991, l'*Association française des vétérinaires experts*, qui avait pour but, entre autres, d'initier nos confrères à la méthodologie de l'expertise et aux particularités qu'elle requiert. A également été créé, sous l'impulsion de Christian DIAZ, que je salue ici même, un diplôme d'expertise vétérinaire auquel participe Monsieur COUSTEAUX, tout ceci dans un souci de formation et d'information, de jouer le rôle de sentinelle et de mieux expliquer l'étendue du rôle que peut jouer le vétérinaire dans cette approche. D'ailleurs, lorsque le vétérinaire intervient en qualité d'expert, il n'est que l'interface entre le monde de la Justice et son monde vétérinaire proprement dit, celui-là même où nous, vétérinaires, sommes confrontés à cette problématique et, notamment, en clientèle. J'ai été praticien pendant 37 ans et Inspecteur d'abattoir pendant 13 ans ainsi que vétérinaire vacataire de l'*Association de protection*

animale et je pourrais en parler longtemps. Jean-Pierre KIEFFER, j'ai envie de rebondir à la suite de ton intervention. Pendant les 13 années durant lesquelles j'ai été Inspecteur d'abattoir, je me suis toujours heurté à cette nécessité, à laquelle j'ai été obligé de me plier en Inspecteur vacataire discipliné au service de l'Administration et j'ai toujours refusé le principe de cette dérogation que j'ai toujours trouvée scandaleuse et inadmissible dans une France qui n'a jamais renié la loi de 1905. Par conséquent, je continue à penser que cette dérogation me paraît scandaleuse, si j'ai le droit de le dire.

Fabrice ROSACI,

Nous vous remercions et vous applaudissons. Le débat est, pour ainsi dire, lancé sur les trois derniers binômes. Concernant les thèmes *Animal en abattoir*, *Animal d'élevage en filières organisées* et *Expertise vétérinaire*, s'il y a des remarques ou des demandes particulières, vous pouvez intervenir. Monsieur ?

Joël LIMOUZIN, agriculteur en Vendée, Président de la FNSEA et Chargé des risques sanitaires et climatiques à la FNSEA,

Je suis éleveur à plusieurs associés, en production porcine, viande bovine et laitière. Je voudrais rebondir sur les propos de Madame CHARBONNEAUX. Depuis ce matin, j'ai été attentif à tous les propos et, malgré tout, je pense que nous avons oublié un point tout au long de la journée. Ce n'était pas le sujet, mais le bien-être animal est une priorité pour chacun d'entre nous en tant qu'éleveurs. Je le dis très clairement, parce que le pratiquant, nous avons, en tant qu'éleveurs de porcs, fait le choix depuis deux ans d'arrêter de castrer les porcs sur l'exploitation. Lorsque nous découvrons ensuite que dans la filière certains opérateurs économiques refusent de commercialiser des porcs non castrés, je vous assure que nous nous trouvons dans une situation insensée. Tout ceci se conjugue à un contexte économique difficile pour l'ensemble de l'élevage. L'année 2015 a été la pire de toutes. Les éleveurs ont tout fait, y compris le fait d'aller en case collective et d'agrandir leurs porcheries de 25 à 30 % afin de pouvoir loger le même nombre d'animaux, de supporter des surcoûts, sans aucune revalorisation, alors que, pire encore, celle-ci ne fait que baisser. Nous exerçons une grande pression pour obtenir l'étiquetage de tous les produits transformés élaborés alors que nous avons peine à nous faire entendre sur ce point. À la suite de ce que j'ai vu à la télévision hier soir, auquel s'ajoute le débat de toute cette journée, certaines thématiques me perturbent. Si en tant qu'éleveurs nous vivons correctement de notre métier et si nous sommes respectés dans la rémunération de notre production, nous irions sans doute encore plus vite, encore plus loin en la matière. Lorsque je calcule le résultat de mon exploitation, qu'est-ce que je me dis ? Où puis-je encore réduire les charges pour pouvoir m'en sortir ? Nous sommes dans un contexte compliqué que j'évoque ici par le témoignage de ce que je vis sur mon exploitation. Je pourrais le dire sur le lait ou la viande bovine. Nous avons fait des efforts considérables et aujourd'hui il n'existe aucune reconnaissance. Quand j'entends les témoignages faits à l'instant, où très peu de cas sont évoqués, je me demande s'il n'y a pas une montée en épingle de la situation, y compris celle de l'abattoir d'Alès. J'ai très mal vécu cette situation en tant qu'éleveur. Cela nous salit

indirectement. Nous ne pouvons pas supporter cela. Il y a besoin d'une vraie pédagogie, parce qu'une vraie cassure a eu lieu entre une partie de la population qui vit en milieu urbain, mais aussi en campagne. Quand j'ai fait visiter mon exploitation porcine avant de mettre en élevage un bâtiment neuf d'engraissement de porcs, avec filtrage d'air, j'ai fait venir les voisins de tout le lotissement d'une commune de 2 000 habitants ; les personnes étaient très étonnées de la technicité dans le logement des animaux. Je perçois un autre regard de la part de la population. Christiane LAMBERT a lourdement insisté ce matin sur l'intérêt de faire visiter nos élevages ; c'est ce que nous faisons. De grâce, chers amis des associations, plutôt que de venir en caméra cachée, ayez la décence de le faire plus poliment ! Nous pouvons discuter autrement que de faire des attaques en règle.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Merci pour cette intervention.

Sylvie GOY-CHAVENT, Sénatrice,

Je voudrais vous remercier pour cette journée. Quand on est Sénateur, on contrôle l'État, parfois on vote les lois, rarement les nôtres, mais on participe à des journées comme celles-ci. J'aurais voulu y participer ce matin, mais les événements de vendredi dernier nous ont obligés à d'autres choses. Il est passionnant d'être avec vous, et je vous en remercie. J'ai été rapporteur d'une mission qui s'appelle la *Mission « filière viande »* en France et en Europe. Je rejoins le témoignage de Monsieur. Il est vrai que l'agriculture et l'élevage français sont particulièrement écrasés sous les normes et que l'élevage fait, en règle générale de gros efforts, il faut bien le dire. Les éleveurs sont les premières victimes de tout ce que l'on peut voir ou entendre et qui est destiné à nous expliquer qu'il faut manger moins de viande, et qu'il doit y avoir moins d'éleveurs en France. Je rappelle qu'un éleveur par jour se suicide en France, ce n'est tout de même pas négligeable ! Nous en parlons trop peu. Je voudrais vous dire que même si l'élevage est transparent et que le boucher charcutier l'est aussi, entre les deux il y a tout de même un maillon de la chaîne qui est obscur. Pour éviter que des images comme celles d'Alès ne ressortent, la meilleure solution serait d'ouvrir les portes de ces abattoirs une bonne fois pour toutes et de soulager le travail de tout le monde. Nous avons l'impression que cette omerta nuit à tous. Lors de la mission d'information sur les filières « viande », nous avons tout de même rencontré des vétérinaires qui osaient à peine nous dire qu'ils subissaient des pressions et qu'ils ne pouvaient pas du tout intervenir comme ils le désiraient. C'est inadmissible ! La France mérite mieux que ces éleveurs et cette filière en faillite, parce que nous avons un élevage de qualité. Ce qui se passe dans les abattoirs, souvent corrects, est entièrement entaché par quelques affaires et le cas d'Alès n'est malheureusement pas un cas isolé.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Merci, Madame la Sénatrice. Monsieur GRÉPINET, rapidement, car nous allons passer à la conclusion.

Alain GRÉPINET,

Je voudrais simplement exprimer un remerciement et un vœu. Il s'agit de remercier Michel BAUSSIÉ, président de l'*Ordre national des vétérinaires*, qui a eu cette idée, l'a développée et a organisé ce colloque. Un grand bravo, il y a longtemps que j'attendais cela. Je pense que ce doit être le début d'une grande aventure où il faut plus que jamais mettre en avant le rôle des vétérinaires dans toutes les filières et dans tous les domaines où il est question de l'animal. Le vœu m'a été inspiré du fait que je suis Administrateur, membre de l'administration de la FNDA, présidée par Louis SCHWEITZER que vous avez reçu ici ce matin. Je souhaite que la profession de vétérinaire soit présente partout où il s'agit de l'animal, où l'animal et sa condition sont mis en cause. Autrefois, il n'y avait aucune formation, pas même en matière de responsabilité EPSILON, prise au sens de nos grands maîtres de l'époque. Cependant, les temps ont changé et beaucoup d'entre nous essaient de faire bouger les choses. Monsieur le Président, vous y avez contribué, et à mon modeste niveau, je le fais ; chacun d'entre nous le fait. Je souhaite qu'à partir de là, la profession vétérinaire trouve sa place, voire exige sa place partout où il est question de l'animal. Je vous remercie.

Applaudissements.

Fabrice ROSACI,

Merci, Monsieur GREPINET, merci Monsieur COUSTEAUX, merci à vous tous. Il est l'heure de conclure. Je laisse la parole à Loïc EVAIN adjoint au Directeur général de l'Alimentation.

CONCLUSION

Loïc EVAÏN, Adjoint au Directeur général de l'alimentation, CVO,

Merci et bonsoir à tous. Je vous remercie, Monsieur le Président, cher Michel, de me faire l'honneur d'intervenir en conclusion de ce colloque fort intéressant sur le vétérinaire professionnel garant du bien-être animal. Je ne vais pas être trop long, car je suis attentif au bien-être de l'auditoire, alors que nous arrivons au terme d'une journée bien remplie et très riche par la qualité et la diversité des intervenants et des interventions. Félicitations au *Conseil national de l'Ordre national des vétérinaires*, pour avoir su réunir un tel panel et avoir su embrasser aussi complètement une problématique.

Le bien-être animal est ce que nous pouvons appeler un vrai sujet, avec des considérations multiples, à la fois scientifiques, techniques, économiques, commerciales, juridiques, éthiques, sociétales, philosophiques, religieuses, politiques, parfois, et je pourrais ajouter européennes et internationales. Vous en étiez bien conscients en arrivant ici ce matin et vous en êtes désormais plus que convaincus. Toutes ces facettes ont été abordées aujourd'hui, des points de vue et des sensibilités ont été exprimés et débattus. Cette journée a été particulièrement instructive comme cela a été dit à l'instant. Le bien animal est, vous le savez, une préoccupation de longue date du ministère chargé de l'Agriculture. Le Directeur général de l'Alimentation, Patrick BEAUMONT, vous a présenté en introduction ce matin les axes de notre future stratégie nationale. Le Chef du *Bureau de la protection animale*, Jérôme LANGUILLE, vous a détaillé la réglementation et sa mise en œuvre sur le terrain ; je n'y reviens pas. Je veux m'arrêter plus particulièrement sur deux points. Le premier concerne le rôle et la responsabilité du vétérinaire au service du bien-être animal, le second point concernera l'Europe et l'international.

Le *Code rural*, dans son article L 203-6 a donné au vétérinaire praticien habilité dans le cadre du mandat sanitaire une obligation de déclarer à l'Administration des manquements au bien-être animal qu'il serait amené à constater dans l'exercice de sa profession. Cette obligation est la reconnaissance par le législateur d'une compétence spécifique ; elle est parfaitement cohérente avec la mission du vétérinaire et parfaitement compatible avec la déontologie professionnelle. Elle doit, bien entendu, être exercée avec discernement. Les visites sanitaires d'élevage annuelles organisées par l'État sont l'occasion pour le vétérinaire de détecter des situations anormales et de les signaler. Le *Code rural* a également prévu le mandatement de vétérinaires pour participer à des contrôles ou à des expertises en matière de protection animale. Pour mémoire, il s'agit de l'article L 203-8. Les objectifs sont, d'une part, de systématiser le recours à l'expertise vétérinaire pour fiabiliser les procédures judiciaires, comme cela a été évoqué à l'instant également, notamment dans les cas avérés de maltraitance et, d'autre part, de garantir l'impartialité et la qualité de l'expertise. À la DGN, nous réfléchissons aux modalités d'application de ce mandatement, qui prendront la forme d'un arrêté ministériel, et nous consulterons, bien entendu, la profession vétérinaire. Dans le même ordre d'idées, je veux rappeler que le programme national de formation

continue des vétérinaires sanitaires comportera encore en 2016 un module consacré au bien-être animal. Il s'agit d'une demi-journée de formation dispensée par un binôme, associant un ISPV et un confrère de GTV. Pour illustration, en 2014, 29 sessions ont été organisées sur le bien-être animal sur toute la France, réunissant au total 274 vétérinaires. Je pense que l'on doit pouvoir faire davantage et même bien davantage et nous ne pouvons qu'encourager les confrères à participer à ces formations. Je rappelle que l'État verse une indemnité et prend en charge les frais de déplacement des participants.

Passons au second point de ma conclusion, à savoir l'Union européenne et l'international. L'article 13 du *Traité de Lisbonne* a reconnu aux animaux la qualité d'êtres sensibles et prévoit qu'ils soient traités dans des conditions respectueuses de leur bien-être ; nous avons un arsenal de directives et de règlements sur le bien-être des animaux à toutes les étapes de la chaîne de production. L'Union européenne a également adopté une stratégie en matière de bien-être animal pour la période 2012 à 2015 et la Commission en prépare actuellement le bilan. Aucun autre pays au Monde, qu'il soit développé ou moins développé, n'a adopté de règles aussi exigeantes que l'Union européenne en matière de bien-être animal ; ce n'est pas une appréciation, mais un fait incontestable. Bien entendu, la situation n'est pas parfaite et il nous reste des marges de progrès plus ou moins importantes selon les secteurs. Selon notre point de vue, nous pouvons estimer que le verre est à moitié vide ou à moitié plein. L'Union européenne doit, en particulier, absolument promouvoir dans les négociations commerciales internationales un modèle d'agriculture et d'élevage durables. On en parle beaucoup en ce moment, notamment avec les États-Unis. Il n'y a pas d'élevage durable sans protection et bien-être des animaux. Les résultats ne sont pas encore à la hauteur de nos attentes et c'est une vraie préoccupation quand on sait que les produits importés ne répondent pas aux mêmes contraintes de bien-être animal que ce qui est produit en Europe. Sachez que les autorités françaises plaident sans relâche à Bruxelles pour que les conditions de concurrence soient plus équilibrées, entre la production européenne et les importations.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en conclusion de votre colloque. Je terminerai par une citation, empruntée au docteur Albert SCHWEITSER : « quelqu'un qui s'est habitué à considérer la vie de n'importe quelle créature vivante comme sans valeur finit par penser qu'une vie humaine ne vaut rien ». Je vous remercie encore pour votre attention et pour votre invitation, bien entendu, mon cher Michel.

Applaudissements.

Michel BAUSSIÉ, président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires,

Monsieur l'Adjoint au Directeur général, Chef des vétérinaires officiel, mon cher Loïc, merci de ces mots. Incontestablement, les pouvoirs publics européens et français se dotent aujourd'hui des moyens de progresser pour améliorer les conditions de vie de nos animaux domestiques et satisfaire aux exigences minimales d'humanité que la société d'aujourd'hui exige à juste titre. Mesdames et messieurs, nous avons eu une journée très dense. Comme nous avons pu le comprendre des propos de Madame DESMOULINS-CANSELIER, les

vétérinaires ont une légitimité d'autant plus importante à s'exprimer sur les préoccupations sociétales concernant la relation entre les hommes et les animaux, qu'ils ont eux-mêmes au premier chef une obligation déontologique de respect des animaux et celle, dans les situations d'urgence, de veiller en premier lieu à atténuer ou supprimer leur souffrance. De tout ce que j'ai entendu et compris, je crois pouvoir faire ressortir un certain nombre d'éléments importants. Personne n'est indifférent à la douleur, voire à la souffrance animale. Pour un vétérinaire, l'approche scientifique ou de façon positive, celle du bien-être, est fondamentale. L'approche scientifique du bien-être peut, notamment, bénéficier des progrès de l'éthologie, comme nous l'avons compris d'un certain nombre d'intervenants aujourd'hui. En s'intéressant ou, parfois même, en se passionnant, comme c'est de plus en plus souvent le cas, pour le comportement animal, le vétérinaire apporte sa contribution scientifique. L'approche scientifique ne saurait exclure aucunement en complément les approches empathiques et compassionnelles, sans pour autant verser dans la caricature qu'est l'anthropomorphisme de certains de nos concitoyens, le plus souvent citadins, coupés de la terre et de la nature, qu'ils réinventent de façon conceptuelle, voire onirique, et qu'ils oublient de façon schizophrénique quand, poussant leur panier dans leur supermarché, ils font leurs courses avec la seule approche économique. Là je rejoins les préoccupations de nos éleveurs.

Dans le même temps, Yves COPPENS est venu me rappeler à moi, Michel BAUSSIER, président de l'*Ordre*, que j'étais omnivore depuis des millions d'années. Il est venu rappeler en quelque sorte aux vétérinaires de France qu'ils étaient, en tant que serviteurs de l'élevage depuis un quart de millénaires, les auxiliaires de la domestication animale telle qu'elle s'est développée depuis 10 000 ans. Je viens de prononcer le mot « élevage ». Le vétérinaire est né avec et pour cet élevage. Il n'est pas question, indépendamment de la liberté de conscience de chacun de ses membres, pour l'*Ordre* en tant que personne morale regroupant les 18 000 vétérinaires du secteur privé réglementé de France, de renier l'élevage, bien au contraire. Pourrait-on concevoir aujourd'hui une société, plus encore une humanité, sans élevage ? L'élevage est indispensable, hautement légitime ; il faut le soutenir. Il nous ramène à des valeurs terriennes fondamentales. Les éleveurs de France doivent savoir qu'ils peuvent compter sur le soutien de la profession de vétérinaire si tant est qu'ils sachent bien percevoir qui sont leurs partenaires - et là je m'adresse à toi, Joël, président de la FNSEA - et si tant est qu'ils sachent toujours faire les bons choix. Injectez du vétérinaire dans l'élevage, et il y aura du bien-être non seulement pour les animaux, mais aussi pour leurs maîtres, les éleveurs. J'ai employé à dessein le mot « maîtres », qui peut paraître désuet ou saugrenu ; c'est une façon d'affirmer ici solennellement qu'il faut soutenir l'élevage, mais pas n'importe lequel, le vrai. Bien que la France soit très loin de donner les pires exemples dans ce domaine, reconnaissons tous que nos sociétés occidentales ont pu laisser dans certains cas dériver l'élevage en le laissant tragiquement évoluer, libéralisme oblige, dans certains cas, vers un élevage sans éleveurs. Ce n'est pas une fatalité. Il est toujours temps et possible de revenir à des équilibres qui préservent l'homme et les animaux. La loi agricole d'avenir que j'évoquais ce matin, loi agroécologique, est venue

à point, sans doute, pour nous adresser des signaux qu'il faut savoir valoriser. J'affirme ici, il y a quelques jours du sommet COP 21, que cette idée est parfaitement transposable à l'échelle de la planète entière. Dans un élevage qui sait préserver les liens entre l'éleveur et ses animaux, c'est-à-dire entre l'homme et les animaux, le vétérinaire apparaît, en quelque sorte, comme un agent de la communauté domestique, un agent de cette harmonie, un élément incontournable de cette symbiose. Sur cette question du bien-être animal, j'appelle solennellement les éleveurs à ne plus se situer sur la défensive, mais à reprendre l'initiative très activement. J'ai entendu ce matin Madame Christiane LAMBERT. Nous avons eu la démonstration que l'initiative était, dans ce domaine, reprise par les éleveurs, et je m'en réjouis. Par ailleurs, peut-on parler de la responsabilité des éleveurs, des filières et des vétérinaires, sans évoquer celle des consommateurs ? Cela a-t-il déjà été abordé aujourd'hui ? Bien sûr que non. Je n'hésite pas à affirmer ici avec force que ceux qui s'élèvent souvent le plus fortement contre les élevages industriels sont les mêmes qui, consommateurs avant d'être citoyens, font leurs achats de produits d'origine animale sans souci de la qualité ni du terroir. Ils réduisent leur rapport à la nourriture à une barquette enveloppée de cellophane, rapport déconnecté du processus qui a vu naître l'animal, l'élever et, enfin, le mettre à mort. L'amélioration du bien-être animal passe par une bonne information, voire par une formation du consommateur. Un consommateur responsable pourrait bien, à l'avenir, être le citoyen le plus efficace en matière de bien-être animal. J'ai entendu aujourd'hui des approches différentes, mais également des personnes prêtes à faire des compromis, unis vers un objectif commun qui peut se confondre également avec l'objectif des vétérinaires. Le slogan d'une campagne vétérinaire pour la vie, celui de veiller au bien-être de nos animaux domestiques, c'est-à-dire de ceux que nous avons domestiqués et pour lesquels nous avons une responsabilité humaine partagée, l'a longtemps rappelé à merveille. Le vétérinaire, plus que jamais, est devenu une sentinelle du bien-être animal. L'*Ordre* est garant de ce rôle. Il est garant du respect de l'animal par les vétérinaires et veut aller au-delà, pour favoriser de façon générale le bien-être de nos animaux domestiques, minimaliser leur douleur et tendre vers leur bien-être. Je rejoins là la démarche initiée ce matin par Pierre MOMÈDE ; c'était la première intervention. J'ai entendu ce matin que les vétérinaires devaient se situer par rapport à ce qu'ils considéraient comme acceptable ou non. C'était Pierre MOMÈDE encore. J'ai entendu aussi qu'ils étaient pragmatiques et auteurs de solutions concrètes. Je vais être en mesure de répondre à l'interpellation de ma consœur, Geneviève GAILLARD, qui nous a quittés et qui disait : « c'est bien gentil tout cela, nous réfléchissons, nous nous réunissons, mais il faut des actes et des décisions ».

J'ai entendu Jean-Pierre KIEFFER nous interroger sur la question plus précise de l'abattage. À cet égard, je dois vous dire, et cela pourrait être un élément de conclusion de notre journée, que les réflexions et les débats conduits par les élus de l'*Ordre* amènent dès aujourd'hui à un consensus sur un débat de société au niveau de la profession de vétérinaire et de l'*Ordre des vétérinaires français* sur l'abattage des animaux domestiques. La position de l'*Ordre des vétérinaires français* est claire aujourd'hui sur ce sujet et j'ai l'honneur de vous la faire connaître dès maintenant : tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace,

préalablement à la saignée et jusqu'à la fin de cette saignée. Autrement dit, vous l'avez compris, et appelez les choses comme vous le voulez, les vétérinaires de France qui s'étaient déjà exprimés à travers leur syndicat, qui font aujourd'hui, après un débat de fond, par le canal de leur *Ordre* professionnel, rejoignent, renouvellent et renforcent une position déjà adoptée, comme l'a rappelé Alain GRÉPINET, par la *Fédération vétérinaire européenne*, en demandant, si je peux l'exprimer sous forme d'un slogan : l'étourdissement pour tous, sans exception aucune. Il s'agit d'une raison impérieuse d'humanité. Je crois que sur ce point, aujourd'hui, je possède la légitimité. Il y a quelques mois, j'étais dans l'incapacité de répondre à ces questions. Je n'avais pas de légitimité puisqu'il n'y avait précisément pas eu de débat. Je considérais que je n'avais pas de légitimité à m'exprimer. Aujourd'hui je suis parfaitement légitime pour m'exprimer sur ce sujet. Les débats qui ont eu lieu dans tous les Conseils régionaux sont unanimes pour me dire ceci : « de toute façon, il y a un point sur lequel les vétérinaires de France ne peuvent pas transiger ; tous les animaux doivent être étourdis avant d'être abattus ».

Je remercie tous les conférenciers, les intervenants, je remercie encore le président du Sénat, qui nous a apporté son patronage, je remercie Madame la présidente ANTOINE, qui nous a quittés, je remercie tous mes collègues élus de l'*Ordre*, des Conseils régionaux et du *Conseil national*. J'apporte une mention particulière à ma collègue, le docteur vétérinaire Ghislaine JANÇON, animatrice au sein du *Conseil national* du Pôle *éthique animale*, et je remercie également tous mes confrères, référents « éthique animale » des Conseils régionaux. Nous avons, en effet, maintenant des référents « éthique animale » dans chacun de nos Conseils régionaux. Merci aussi à Madame Anne LABOULAIS, Directrice de la communication du *Conseil de l'Ordre* et organisatrice de ce colloque. Je crois que vous me permettrez de renouveler mes remerciements à Fabrice ROSACI, qui a contribué à l'animation de cette journée. Merci à tous et bon retour.

Applaudissements.